

M R C D E L'ÎLE-D'ORLÉANS

HABITATS, MILIEUX DE VIE ET PARTICIPATION SOCIALE DES AÎNÉS : CONSTATS ET PERSPECTIVES



Institut sur le vieillissement
et la participation sociale des aînés
de l'Université Laval

8 octobre 2014

HABITATS, MILIEUX DE VIE ET
PARTICIPATION SOCIALE DES AÎNÉS :
CONSTATS ET PERSPECTIVES

MRC DE
L'ÎLE-D'ORLÉANS

ÉQUIPE DE RECHERCHE

Chercheurs	Andrée Sévigny André Tourigny
Coordination et rédaction	Mireille Fortier
Rédaction et mise en page	Annie Frappier
Statistique	Pierre-Hugues Carmichael
Cartographie	Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval
Recherche documentaire	Gabriel Larivière-Bélanger
Révision	Solange Proulx
Consultation	Guy Raymond, Ministère de la Santé et des Services sociaux
Éditeur	Institut sur le vieillessement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval (IVPSA)
Photo (couverture)	P199 (2008). Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, Île d'Orléans Sous licence : CC BY-SA.

COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET

Francine Cloutier, Fred Édouard Alexis et
Brigitte Beauvais, *Direction de la planification, de la recherche
et du développement, Service de partenariat, Société d'habitation
du Québec (SHQ)*
Yvan Comeau, *Professeur titulaire, Faculté des sciences sociales,
Université Laval*
Fanny Côté, *Conseillère en développement, Conférence régionale
des élus de la Capitale-Nationale (CRÉ-CN)*
Bernard Deschênes, *Agent de planification, de programmation et
de recherche, Agence de la santé et des services sociaux de la
Capitale-Nationale (ASSS-CN), Direction régionale des
programmes clientèles*
Michel Desrosiers, *Organisateur communautaire,
CSSS Québec-Nord*
Anne-Pierre Gagnon, *Organisatrice communautaire,
CSSS de Charlevoix*
Judith Gagnon et Suzanne Belzile, *Table de concertation des
personnes aînées de la Capitale-Nationale*
Sylvie Germain, *Agente de développement rural, Centre local de
développement (CLD) de la MRC de Charlevoix*
Doris Julien, *Directrice adjointe, développement local,
Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de
Portneuf*
Marie Leclerc, *Bénévole retraitée*
Yohann Maubrun, *Conseiller, Ville de Québec, Service des loisirs,
des sports et de la vie communautaire. Division du loisir
communautaire et du développement social*
Jane Mitchell, *Intervenante communautaire, CSSS-Portneuf*
Madeleine Tanguay, *Organisatrice communautaire,
CSSS de la Vieille-Capitale*

L'usage du genre masculin dans ce document inclut aussi le féminin et a été utilisé pour alléger le texte. Il doit être compris dans le sens de personne.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées. Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source. Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International. (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/>).



Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval (IVPSA), 2014.

Dépôt légal – 4^e trimestre 2014
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN: 978-2-924502-05-1 (version PDF)

Référence bibliographique suggérée : Andrée Sévigny, André Tourigny, Mireille Fortier, Annie Frappier, Pierre-Hugues Carmichael (2014). *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés : constats et perspectives. MRC de L'Île-d'Orléans*. Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval (IVPSA), Québec. 101 pages.

REMERCIEMENTS

Le projet *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés* n'aurait pu voir le jour, se développer et mener au forum qui, nous le souhaitons, aura su effectuer le passage « de la réflexion vers l'action » sans l'aide et l'appui de nombreuses personnes et organismes. Nous tenons ici à souligner la participation de quelques-uns d'entre eux.

Tout d'abord, nous désirons remercier les membres du comité de pilotage et du comité de suivi pour leur enthousiasme et leurs contributions nombreuses et appréciées : Francine Cloutier, Fred Édouard Alexis, Brigitte Beauvais, Yvan Comeau, Fanny Côté, Bernard Deschênes, Michel Desrosiers, Anne-Pierre Gagnon, Judith Gagnon, Sylvie Germain, Doris Julien, Marie Leclerc, Yohann Maubrun, Jane Mitchell, et Madeleine Tanguay. À vous tous, Merci.

Un projet de cette envergure ne saurait prendre son envol et atterrir si doucement sans la participation active de nos collaborateurs : le CSSS Québec-Nord, le CSSS de Charlevoix, le CSSS-Portneuf, le CSSS de la Vieille-Capitale, la Table de concertation des personnes aînées de la Capitale-Nationale, le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Charlevoix, la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Portneuf, la Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire de la Ville de Québec, la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale (CRÉ-CN) et l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (ASSS-CN).

Le travail acharné et méticuleux de Marie-Andrée Drouin et Stefano Biondo du Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval a rendu possible la transformation de données en une cartographie permettant de comprendre une réalité complexe.

La relecture assidue de même que la recherche documentaire effectuée par Solange Proulx a non seulement été grandement appréciée, mais nous a permis d'éviter quelques écueils le long de notre chemin. Merci.

Finalement, nous aimerions souligner la contribution de quelques personnes qui ont souvent agi dans l'ombre, mais dont le travail a mis du vent dans nos voiles : Virginie Simon, Gabriel Larivière-Bélanger, Sandra Lefrançois, Philippe Bienvenue, Astrid Martin et Marie-Pier Morin.

FICHE SYNTHÈSE DE LA MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

Superficie.....	192,8 km ²
Population.....	6 711
Densité, MRC.....	34,8 pers./km ²
+ dense Sainte-Pétronille.....	227,2 pers./km ²
- dense Sainte-Famille.....	17,6 pers./km ²
Nombre de municipalités.....	6

Total de logements privés dans la MRC (SHQ, 2006).....	2 810
Occupés par un ménage de 65 ans +.....	1 335
Taux de propriété.....	84,3 %
Total de ménages privés.....	3 335
Total d'unités locatives dans les logements collectifs.....	51

Les services

Santé et services sociaux	
Centre hospitalier.....	0
CHSLD.....	1
Première ligne.....	2
Pharmacie.....	1
Organisme de soutien à domicile.....	1
Autres.....	0
Parcs et espaces verts.....	7
Lieux de participation et de loisirs.....	18
Commerces alimentaires.....	19
Centres commerciaux.....	1

Les personnes âgées de 65 ans et plus

Nombre de personnes 65 ans +.....	1 435
Sainte-Famille.....	200
Sainte-Pétronille.....	220
Saint-François I.O.	125
Saint-Jean I.O.	235
Saint-Laurent I.O.	330
Saint-Pierre I.O.	325
Hommes de 65 ans +.....	745
Femmes de 65 ans +.....	680
Âge médian.....	49,7 ans
Aînés/pop. totale (%).....	21,3 %
Sainte-Famille.....	23,7 %
Sainte-Pétronille.....	21,2 %
Saint-François I.O.	23,1 %
Saint-Jean I.O.	25,7 %
Saint-Laurent I.O.	21,0 %
Saint-Pierre I.O.	18,1 %
Personnes 65 ans +, vivant seules (%).....	20,2 %

Type de construction résidentielle, 65 +, ménages privés

Maison individuelle.....	1 180
Maison jumelée.....	40
Appartement; duplex.....	55
Appartement; immeuble de moins de 5 étages ..	35
Autre type de construction.....	0
Taux d'inoccupation, 2013 (zone incluant l'Île d'Orléans dans RMR de Québec)	2,5 %

Lexique des termes et expressions, voir à la fin de ce document.

Liste des sigles et acronymes fréquemment utilisés, voir page v.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	I
FICHE SYNTHÈSE DE LA MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS	II
TABLE DES MATIÈRES	III
LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES	V
PRÉSENTATION DU PROJET	VII
L'HABITAT ET LE MILIEU DE VIE.....	VIII
PORTRAIT	VIII
INTRODUCTION	I
I. LA POPULATION	I
1.1 QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	I
1.2 LA POPULATION, VUE D'ENSEMBLE.....	3
Évolution de la population générale.....	3
Densité de population	7
Indice de défavorisation sociale et matérielle.....	7
1.3 LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION.....	9
Les hommes et les femmes	13
L'état matrimonial des aînés	16
Les personnes seules	16
POINT SAILLANTS – LA POPULATION	18
2. LES HABITATIONS DES AÎNÉS	19
2.1 MÉNAGES PRIVÉS ET MÉNAGES COLLECTIFS.....	19
2.2 TYPES DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE DES MÉNAGES PRIVÉS D'AÎNÉS.....	21
2.3 HABITATIONS COLLECTIVES POUR LES AÎNÉS, UN SURVOL.....	26
Le logement social et communautaire : HLM, OBNL et coopératives d'habitation	27
Les résidences privées pour aînés (RPA).....	29
Les habitations collectives pour aînés dans la MRC de L'Île-d'Orléans	30
Les services dans les habitations collectives	34
2.4 DISPONIBILITÉ DES HABITATIONS	35
2.5 ACCESSIBILITÉ ÉCONOMIQUE DES HABITATIONS.....	38
2.6 ACCEPTABILITÉ DES HABITATIONS	42
POINTS SAILLANTS – LES HABITATIONS DES AÎNÉS.....	43
3. L'ENVIRONNEMENT DE SERVICES	45
3.1 ESPACES VERTS, PARCS ET ÉQUIPEMENTS.....	45
Îlots de chaleur.....	48
3.2 ESPACES DE PARTICIPATION SOCIALE, COMMUNAUTAIRES ET DE LOISIRS.....	49
3.3 TRANSPORT COLLECTIF.....	52

3.4	SERVICES DE SOINS DE SANTÉ, SERVICES SOCIAUX ET ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE SOUTIEN À DOMICILE.....	53
3.5	COMMERCE ALIMENTAIRE.....	56
3.6	AUTRES SERVICES.....	58
	POINTS SAILLANTS – L’ENVIRONNEMENT DE SERVICES.....	60
4.	CONSTATS ET PISTES DE RÉFLEXION.....	61
	CONCLUSION	65
	LISTE DES TABLEAUX.....	66
	LISTE DES FIGURES.....	68
	LEXIQUE DES TERMES ET EXPRESSIONS.....	70
	BIBLIOGRAPHIE	84
ANNEXE 1.	TABLEAUX DE L’ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, MRC DE L’ÎLE-D’ORLÉANS, PAR MUNICIPALITÉ, 1981 À 2024.....	89
ANNEXE 2.	RÉPARTITION DE LA POPULATION, PAR GROUPE D’ÂGE, MRC DE L’ÎLE-D’ORLÉANS	90
ANNEXE 3.	CARTE DE LA PROPORTION DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (03).	91
ANNEXE 4.	PROPORTION DE FEMMES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE L’ÎLE-D’ORLÉANS.....	92
ANNEXE 5.	RÉPARTITION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 65 ANS ET PLUS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION, MRC DE L’ÎLE-D’ORLÉANS.....	94
ANNEXE 6.	DISTRIBUTION DES TYPES D’HABITATION, SELON LE SEXE, MRC DE L’ÎLE-D’ORLÉANS	95
ANNEXE 7.	LISTE DES HABITATIONS COLLECTIVES POUR AÎNÉS, PUBLIQUES ET PRIVÉES, MRC DE L’ÎLE-D’ORLÉANS.....	97
ANNEXE 8.	CARTE DE LA RMR SELON LES ZONES DÉFINIES PAR LA SCHL	98
ANNEXE 9.	INOCCUPATION DES LOGEMENTS, MRC DE L’ÎLE-D’ORLÉANS.....	99
ANNEXE 10.	BESOINS EN RÉPARATIONS DES LOGEMENTS PRIVÉS POSSÉDÉS ET LOUÉS	101

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

AD	Aire de diffusion
AFEAS	Association féminine d'éducation et d'action sociale
ATI	Approche territoriale intégrée
CADA	Collectivités-amies des aînés
CLD	Centre local de développement
CLSC	Centre local de services communautaires
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
CSSS-VC	Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale
CSSS-QN	Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord
FADOQ	Fédération de l'Âge d'Or du Québec
GMF	Groupe de médecine familiale
HLM	Habitation à loyer modique
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
ISQ	Institut de la statistique du Québec
IUSM	Institut Universitaire en Santé Mentale de Québec (Anciennement Hôpital Robert-Giffard)
MADA	Municipalité amie des aînés
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OBNL	Organisme à but non lucratif
OH	Office d'habitation
OMH	Office municipal d'habitation – HLM
PIED	Programme intégré d'équilibre dynamique
QADA	Québec ami des aînés
RMR	Région métropolitaine de recensement
RPA	Résidence privée pour aînés
SADC	Société d'aide au développement de la communauté
SHQ	Société d'habitation du Québec
SCHL	Société canadienne d'hypothèque et de logement
SEPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SIRA	Soutien aux initiatives visant le respect des aînés
TÉ	Territoire équivalent
TNO	Territoire non organisé
UMF	Unité de médecine familiale

PRÉSENTATION DU PROJET

« *La vieillesse n'est pas une maladie, c'est un état.* » Albert Jacquard

« *Vieillir c'est encore le seul moyen qu'on ait trouvé de vivre longtemps.* » C.A. Sainte-Beuve

Se positionnant au cœur des enjeux posés par le vieillissement de la population, l'*Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval* (IVPSA) collabore depuis plusieurs années avec des organismes de divers horizons afin de soutenir des projets visant à favoriser l'adaptation de la société au phénomène du vieillissement. La participation sociale des aînés a été identifiée comme étant un moyen privilégié pour atteindre cet objectif.

Réunissant des représentants de différentes municipalités et de divers milieux socioéconomiques, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale cherche, pour sa part, à favoriser la concertation des partenaires de la région. Elle vise aussi à élaborer et mettre en œuvre un plan quinquennal de développement régional.

En 2008, dans le cadre d'une entente spécifique d'une durée de cinq ans visant l'*Adaptation des services et infrastructures régionales pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de la Capitale-Nationale*, des partenaires régionaux ont soutenu la mise en œuvre de trois projets *Collectivité amie des aînés* (CADA), développés en cohérence avec le concept Ville amie des aînés (VADA) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Le projet *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés* s'inscrit dans la foulée de ces trois projets, déjà bien implantés dans la région de la Capitale-Nationale. Il participe à la fois aux objectifs de l'IVPSA et de la CRÉ de la Capitale-Nationale, en ce qu'il fait le pont entre l'habitat, le milieu de vie et les possibilités de participation sociale offertes par ce milieu. Plusieurs partenaires de la région se sont joints à eux dans le but de favoriser le développement de modes d'habitat qui seraient adaptés aux besoins des aînés et qui faciliteraient leur participation sociale. Ces autres partenaires sont : l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (ASSS-CN), le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Charlevoix, le CSSS de Charlevoix, le CSSS de la Vieille-Capitale, le CSSS Québec-Nord, le CSSS-Portneuf, la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Portneuf, la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Table de concertation des personnes âgées de la Capitale-Nationale, la Ville de Québec (Service des loisirs), ainsi que Marie Leclerc, bénévole retraitée.

L'HABITAT ET LE MILIEU DE VIE

Les expériences menées lors des projets CADA indiquent que l'habitat et le milieu de vie des aînés constituent des lieux riches d'enseignements. Ils témoignent, d'une part, des conditions de vie des aînés et, d'autre part, ils constituent des aires d'intervention privilégiées pour améliorer ces conditions. Cela est d'autant plus vrai lorsque l'on considère la situation des personnes âgées vivant en situation de défavorisation ou d'exclusion, qui sont plus difficiles à joindre dans le cadre des projets CADA. L'habitat et le milieu de vie sont aussi une préoccupation majeure pour les aînés eux-mêmes, leurs proches, les intervenants travaillant auprès d'eux ainsi que pour les administrations municipales.

La Loi sur les services de santé et les services sociaux vise à maintenir et améliorer **la santé**, c'est-à-dire « **la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie.** »

Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q. chapitre S-4.2

Récemment, certaines recherches ont identifié des facteurs qui favorisent, ou, au contraire, nuisent à la participation sociale des aînés. Certains de ces facteurs, tels le lieu de résidence ou les moyens de transport (Raymond *et al.*, 2008, 2012), sont intimement liés aux concepts d'habitat et de milieu de vie.

La « participation sociale » est une notion qui peut être interprétée de nombreuses façons, et prendre diverses formes. Dans le cadre de ce projet, la *participation sociale* comprend : des interactions sociales se déroulant en contexte individuel et en contexte de groupe; des activités ou démarches collectives; des activités bénévoles ou de l'aide informelle; et des engagements citoyens ou militants. Autrement dit, lorsqu'une personne participe socialement, elle interagit ou effectue des activités avec d'autres. Cette personne peut aussi être membre d'un groupe, prendre part à un projet ou programme de nature récréative, sportive, etc.; ou encore s'engager dans l'espace public dans une perspective de bénévolat et de militantisme. Toutes ces réalités représentent des formes de participation sociale. De plus, il importe de souligner que la participation sociale n'est en aucun temps considérée comme une obligation. Le respect de la liberté de choix des aînés et leur liberté d'association est au cœur de nos préoccupations.

PORTRAIT

Ce document se penche donc sur deux thématiques interreliées – l'habitat, compris comme un milieu de vie et de participation sociale – pour l'ensemble de la région de la Capitale-Nationale. Il a été conçu pour s'adresser aux acteurs appelés à intervenir sur

ces enjeux. Afin de mieux décrire et saisir la réalité qui se déploie dans les quinze secteurs géographiques composant la région, un document individualisé a été conçu pour chaque secteur, soit : 1) les six arrondissements de la Ville de Québec (Beauport, Charlesbourg, La Cité–Limoilou [incluant la municipalité de paroisse Notre-Dame-des-Anges], La Haute Saint-Charles, Les Rivières, Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge); 2) les six Municipalités régionales de comté (MRC) (Charlevoix, Charlevoix-Est, La Côte-de-

La démarche participative ayant mené à la création de ce document est décrite plus en détail dans le chapitre *Notes méthodologiques*.

Beaupré, La Jacques-Cartier, L'Île-d'Orléans, Portneuf); 3) la Ville de L'Ancienne-Lorette et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures; et, 4) Wendake (nation huronne-wendat).

Le présent document a été conçu en tant qu'outil de discussion et a été construit suivant une démarche participative. Un premier état de la situation a d'abord été tracé à partir de données provenant de diverses sources. Ensuite, des rencontres avec des informateurs clés

de chacun des 15 secteurs géographiques ont été réalisées afin de valider et de bonifier les données. Des extraits de ces discussions sont intégrés au document. Puis, des rencontres « sectorielles » – qui réunissaient entre 15 et 20 personnes intéressées à l'habitation et la participation sociale des aînés – ont été réalisées dans chacun des 15 secteurs. Ces rencontres ont permis de documenter davantage le portrait spécifique à ces milieux de vie et ont de plus joué le rôle de catalyseur pour mobiliser les acteurs de la région. Les travaux issus de ces rencontres viennent appuyer la tenue du forum régional sur l'habitat et les milieux de vie des aînés qui s'est déroulé au mois d'octobre 2014.

Ce document identifie et décrit les différents types d'habitats présents ainsi que l'environnement dans lequel ces habitats s'inscrivent. Une attention particulière a été portée à la notion d'**accès** (Penchansky et Thomas, 1981), car il ne peut y avoir de choix sans que soit offert aux personnes la possibilité d'accéder ou non à un service ou un espace de participation. La Figure 1 présente le schéma conceptuel qui a servi de base à la fois à la recension des informations et à leur présentation dans ce document.

D'abord, les informations recensées ont été regroupées sous trois grandes catégories, qui représentent trois chapitres de ce document : **la population, les habitations et l'environnement de services**. Puis, les informations ont été classées selon les **dimensions de l'accès** retenues pour guider la recherche de documentation (indiquées dans la colonne de gauche) et les **thèmes couverts** (colonne centrale, en orange). Les dimensions de l'accès ont aussi servi de guide pour présenter les informations contenues dans le présent document. De plus, vous y trouverez les **indicateurs et indices** (colonne de droite, en jaune) permettant de documenter les types d'habitats et les caractéristiques des milieux dans lesquels ces habitats sont situés.

Le chapitre sur la population fournit des données démographiques et contextuelles pour le secteur géographique couvert. Celles sur les habitations identifient les types d'habitat – type de construction, logement social, résidence privée pour aînés, centre d'hébergement et de soins de longue durée public, etc. – où demeurent les aînés. Puis l'environnement de services est décrit par certaines caractéristiques du milieu de vie : accès aux services sociocommunautaires, aux transports, aux services alimentaires, aux espaces de participation sociale, aux espaces verts et aux parcs, etc.

L'objectif ultime de ce projet – financé par le programme SIRA (*Soutien aux initiatives visant le respect des aînés*) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) – est de favoriser le maintien et la participation des aînés dans leur milieu de vie aussi longtemps qu'ils le désirent. Le portrait tracé offre des outils pour faciliter la prise de décision et l'établissement de plans d'action locaux et régional, aux intervenants, aux décideurs et à toutes les personnes intéressées par le bien-être des aînés.

Information pratique

- Certains sigles et acronymes sont utilisés de façon récurrente tout au long de cette présentation, vous en trouverez une liste à la **page v**.
- Certains mots et expressions utilisés dans ce document ont une signification particulière dans un contexte d'analyse démographique, géographique, architecturale ou lorsqu'ils sont utilisés pour décrire les habitats. Afin de faciliter la compréhension, un lexique des termes et expressions est présenté à la fin de ce document.
- Dans ce document, le terme « aînés » réfère aux personnes âgées de 65 et plus.



L'élaboration de ce portrait s'appuie sur des sources de données sélectionnées à partir des critères suivants :

- Disponibilité;
- Fiabilité;
- Comparabilité à l'échelle de la région de la Capitale-Nationale.

Les données les plus récentes répondant à ces critères au moment de la cueillette ont été utilisées. Les dates de publication varient selon les sources et sont indiquées au bas des tableaux et des figures.

Figure 1. Schéma conceptuel et opérationnel

Objectif: Documenter la situation de l'habitat sur les points suivants :

- 1) Identifier les types d'habitats;
- 2) Identifier les caractéristiques des milieux où ces habitats sont situés.

Thèmes principaux

Dimensions
de l'accès

Thèmes couverts

- Indicateurs et indices pour chaque thème couvert

La population

Éléments de contexte

- Géographie, histoire, culture

Population, vue d'ensemble

- Distribution des aînés sur le territoire
- Indice de défavorisation

Vieillesse
de la population

- Répartition selon l'âge et le sexe
- État matrimonial
- Personnes vivant seules

Les habitations

Habitations des aînés

- Ménages privés et collectifs
- Type de construction résidentielle
- Distribution des ménages par mode d'occupation
- Habitations collectives (OBNL, HLM, coopératives, résidences pour aînés)

Disponibilité

Disponibilité des habitations

- Taux d'inoccupation

Accessibilité

Accessibilité économique
des habitations

- Taux d'effort des ménages
- Loyer médian

Acceptabilité

Acceptabilité
des habitations

- Besoins de réparation ou besoins impérieux

Thèmes principaux

Dimensions
de l'accès

Thèmes couverts

- Indicateurs et indices pour chaque thème couvert

**L'environnement
de services****Espaces verts, parcs
et équipements**

- Espaces verts et parcs

**Espaces de participation
sociale, communautaire et
de loisirs**

- Bibliothèques et autres installations municipales
- Lieux de rassemblement
- Lieux de cultes, FADOQ, centres communautaires et autres espaces de participation sociale

Transport collectif

- Offre de transport collectif et adapté

**Services de santé
et services sociaux**

- CLSC, CH, CHSLD, cliniques, pharmacies
- Services de soutien à domicile

Commerces alimentaires

- Offre de services alimentaires

Autres services

- Centres commerciaux
- Services bancaires

Accessibilité
géographique

INTRODUCTION

L'habitat et le milieu de vie jouent un rôle fondamental sur la capacité des aînés à participer socialement s'ils le souhaitent. Désirant favoriser cette participation, et tenant compte des diverses réalités locales, l'équipe de recherche s'est efforcée de recueillir et de rassembler les informations nécessaires à l'élaboration du portrait de la situation pour un territoire précis. Le présent document rapporte les fruits de cette recherche pour la **MRC de L'Île-d'Orléans**.

Une rapide esquisse du territoire étudié et sa population âgée de 65 ans et plus ainsi que quelques éléments de contexte servent de première partie à ce portrait. Il est ensuite question des habitations des aînés, dont le type de construction de ces habitations. Finalement, l'environnement de services de la MRC de L'Île-d'Orléans est exploré, et une attention particulière est portée aux services aux aînés. Le document se termine par la présentation de constats, de pistes de réflexion et d'une conclusion.

1. LA POPULATION

Ce premier chapitre présente la MRC de L'Île-d'Orléans et ses résidents et jette un regard rapide sur sa culture, sa géographie et sa démographie.

1.1 QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

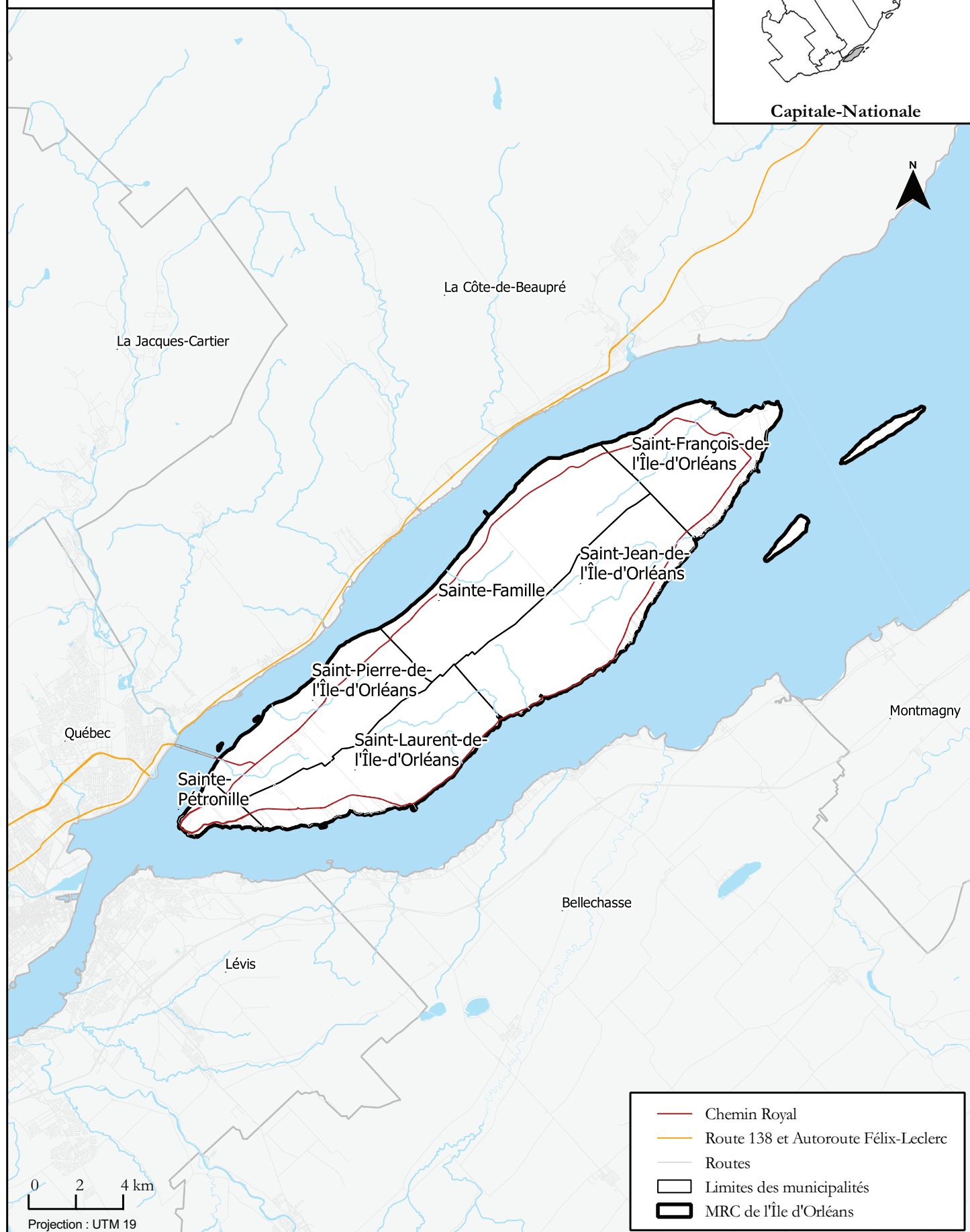
Dans *Le Tour de l'île*, Félix Leclerc chante avec passion son attachement pour ce coin de pays et nombreux sont les Québécois dont les ancêtres se sont établis, du moins pour un temps, sur l'Île. En effet, l'Île d'Orléans a été la terre d'accueil de plus de 300 familles souches du Québec et constitue l'un des premiers lieux de peuplement de la Nouvelle-France. « On a tous des ancêtres qui sont restés à l'Île d'Orléans. » (*Informateur clé*)

Milieu insulaire, l'Île d'Orléans est située en aval de la ville de Québec. Territoire agricole, rural, maritime, une route ceinture ses côtes et relie ses six municipalités : Saint-Pierre, Sainte-Famille, Saint-François, Saint-Jean, Saint-Laurent et Sainte-Pétronille. L'Île s'étend sur une longueur de 34 km et mesure 8 km dans sa partie la plus large. Elle couvre une superficie totale de 192 km². Les habitants vivent au rythme du fleuve St-Laurent qui l'entoure et des paysages qui la surplombent : la Côte-de-Beaupré et les Laurentides au Nord, la Côte-du-Sud et les Appalaches au Sud. (*Site MRC de L'Île-d'Orléans*)

*Pour supporter
Le difficile
Et l'inutile
Y a l'tour de l'île
Quarante-deux milles
De choses tranquilles
Pour oublier
Grande blessure
Dessous l'armure
Été, hiver
Y a l'tour de l'île...*

*Félix Leclerc,
Le Tour de l'Île, 1975*

**Figure 2. Carte de localisation de la
MRC de L'Île-d'Orléans dans la Capitale-Nationale**



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval,
en collaboration avec l'IVPSA, Décembre 2013

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

La population

Décrétée « arrondissement historique » par le gouvernement québécois en 1970, l'Île d'Orléans devient « site patrimonial », en octobre 2012. La loi sur les sites patrimoniaux visait à répondre aux préoccupations de la population concernant le développement durable, la protection et la mise en valeur du patrimoine et des paysages culturels patrimoniaux. Selon le ministère de la Culture et des Communications, l'Île d'Orléans compte, en 2012, environ 3 600 bâtiments, dont une vingtaine sont classés monument patrimonial.

Aujourd'hui, la population de l'Île vit d'importantes fluctuations saisonnières. Chaque été, des travailleurs saisonniers, des résidents temporaires et des touristes s'ajoutent à la population permanente de la MRC. Un des informateurs clés consultés lors de nos travaux évalue que parmi ces résidents temporaires, il y aurait environ mille estivants et 400 travailleurs étrangers. Ce nombre n'a toutefois pas été confirmé par les sources statistiques consultées pour cette étude. Habités d'accueillir des résidents temporaires, conscients et fiers de l'attrait de leur lieu de vie, les habitants de l'Île ont développé des identités locales très fortes.

Se déplacer et communiquer sur l'Île

Le pont est le seul point d'accès terrestre de l'Île. Inauguré en 1935, il a permis de relier la population à celle de l'ensemble du Québec et a grandement amélioré les communications. La route du pont rejoint le chemin Royal qui ceinture le territoire de la MRC. L'agriculture est l'activité dominante; la zone agricole occupant 94 % de la superficie totale de la MRC de L'Île-d'Orléans et les fermes occupent la presque totalité (90 %) de cette zone (MRC de L'Île-d'Orléans, 2001, p.13). Selon des informateurs, la route Prévost serait la voie de circulation la plus utilisée par les locaux. La route du Mitan, inaugurée en 1830, facilite pour sa part les déplacements des habitants dans l'axe nord-sud de l'Île, tout comme la Route des Prêtres, qui relie Saint-Pierre I.O. à Saint-Laurent I.O, mais elles sont toutes deux fermées pendant la période hivernale.

1.2 LA POPULATION, VUE D'ENSEMBLE

La MRC de L'Île-d'Orléans est un espace rural, avec une faible densité de population. Les habitants s'y sont installés principalement le long du littoral. Ce chapitre explore la progression de la population de la région et de la MRC au fil du temps, décrit son mode d'occupation de l'espace en montrant la densité de population et informe sur l'indice de défavorisation sociale et matérielle dans la MRC.

Évolution de la population générale

Dans la région de la Capitale-Nationale (03) (Tableau 1), seules les MRC de L'Île-d'Orléans et de Charlevoix-Est ont fait face à des déclin démographiques entre 2006 et 2011. Leurs populations ont diminué de 2,2 % et 0,8 % respectivement, ce qui représente

des diminutions de 151 et de 132 habitants. Les MRC de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré ont, à l'opposé, connu les croissances les plus importantes de la région, leurs populations ayant augmenté de 19,4 % et de 12,1 % respectivement, soit 7 145 habitants de plus dans La Jacques-Cartier et 3 157 dans La Côte-de-Beaupré.

Tableau 1. Variation de la population totale, Capitale-Nationale, 2006-2011

Lieu	2006	2011	Variation (en %) 2006 à 2011
Québec (province)	7 546 131	7 903 001	4,7
Capitale-Nationale (région)	661 060	700 616	5,9
MRC de Charlevoix	13 190	13 338	1,1
MRC de Charlevoix-Est	16 372	16 240	- 0,8
MRC de La Côte-de-Beaupré	23 015	26 172	13,7
MRC de La Jacques-Cartier	29 738	36 883	24
MRC de L'Île-d'Orléans	6 862	6 711	- 2,2
MRC de Portneuf	46 507	49 370	6,2
Québec (TÉ)	525 376	551 902	5,0
Notre-Dame-des-Anges	437	394	- 9,8
Ville de L'Ancienne-Lorette	16 516	16 745	1,4
Ville de Québec	491 142	516 622	5,2
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	17 281	18 141	5,0
Wendake*	1 752	1 846	5,4

Source : Statistique Canada (2011a). *Recensement de 2011*, produit de données 98-311-xcb2011006 et, pour Wendake, * ISQ, *Estimation de la population des municipalités du Québec au 1er juillet des années 1996 à 2013*, <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/index.html>

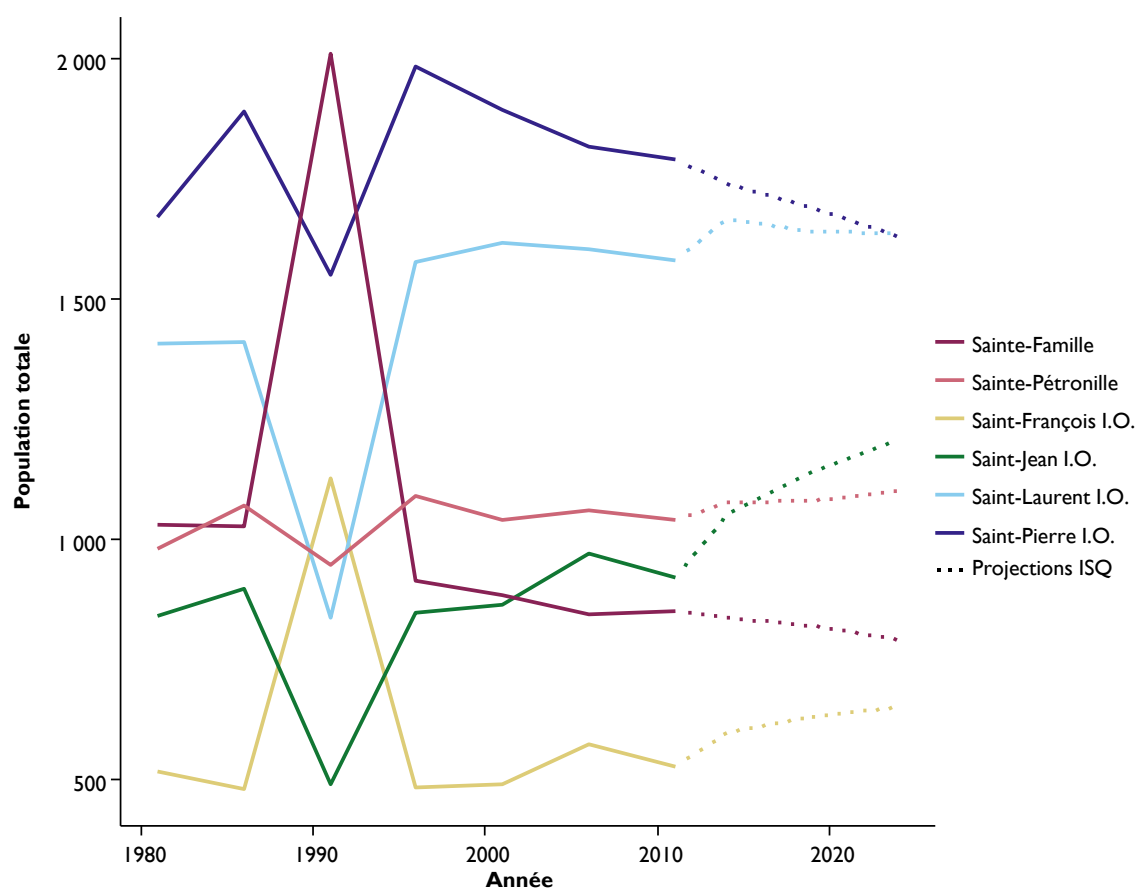


Les données de recensement devraient être interprétées avec prudence, compte tenu du fait qu'avant de les publier, Statistique Canada les arrondit à 0 ou à 5 afin de préserver la confidentialité. Cette procédure signifie que les données ne présentent pas toujours le nombre exact de personnes dans chaque catégorie, ce qui peut avoir un impact particulièrement grand lorsqu'il est question de petits nombres. De plus, plusieurs produits de données de Statistique Canada ont été consultés, l'arrondi peut donc varier d'un produit de données à l'autre.

Dans le tableau 1, il est question du *territoire équivalent* de Québec (TÉ). Les *territoires équivalents aux MRC* sont des regroupements géographiques qui ont été établis à des fins statistiques pour assurer une couverture territoriale complète du Québec là où il n'y a pas de MRC (Commission de toponymie du Québec, 2012). Le TÉ de Québec regroupe les villes de Québec, L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures, ainsi que la municipalité de paroisse de Notre-Dame-des-Anges. Wendake est compris dans le territoire équivalent de Québec, par contre les données de recensement pour ce territoire ne sont pas incluses.

L'évolution démographique de la MRC de L'Île-d'Orléans au cours des vingt dernières années montre une réalité fluctuante. La Figure 3 montre cette évolution inégale entre 1981 et 2011. Selon les projections de l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ, 2009b), la population de la MRC demeurera relativement stable au cours des prochaines années, augmentant d'un peu plus de 250 habitants pour atteindre 7010 en 2024. Toutefois, les projections par municipalité permettent de voir que cette évolution n'est pas uniforme sur l'ensemble du territoire (voir Figure 3 et Annexe 1). Alors que la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans connaîtra une croissance annuelle moyenne d'approximativement 1,2 % – un gain de 190 habitants entre 2009 et 2024 –, la municipalité de Saint-Pierre, quant à elle, vivra une décroissance d'un peu moins de 1 % par année, ce qui représente une diminution équivalente sur la même période.

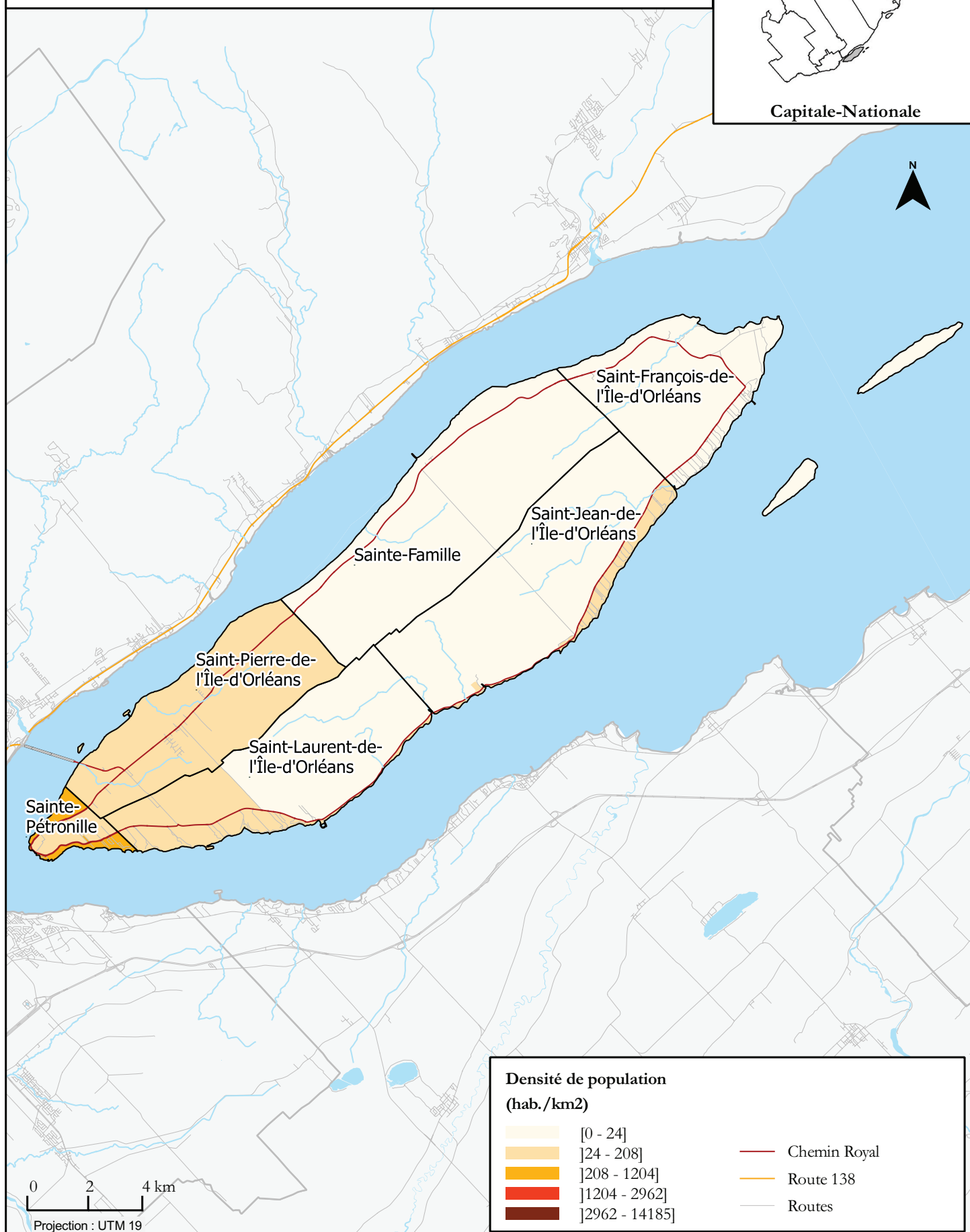
Figure 3. Évolution de la population totale, 1981-2024, MRC de L'Île-d'Orléans



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2011, compilation de la CMQ et ISQ, (2009b) Perspectives de population des municipalités du Québec selon le groupe d'âge, 2009-2024.

Le détail de ces fluctuations pour les municipalités de l'Île montre que trois d'entre elles connaîtront un accroissement de leur population totale. Les municipalités de Saint-Jean-

Figure 4. Carte de la densité de population, MRC de L'Île-d'Orléans



de-l'Île-d'Orléans (18,7 %) et de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (16,1 %) auront les plus fortes augmentations. Par contre, les populations de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans et Sainte-Famille diminueront de 1,5 % à 10,4 % d'ici 2024.

Densité de population

En tant que zone rurale, l'Île d'Orléans se caractérise par une faible densité de population (34,8 hab./km²) (Statistique Canada, Profil du recensement, 2011). En 2011, Sainte-Pétronille était la municipalité de loin la plus dense de l'Île, regroupant 227,2 personnes au km², alors que Sainte-Famille présentait la moins forte densité, regroupant 17,6 habitants par km².

À l'image de nombreuses populations insulaires, les habitants de l'Île d'Orléans se regroupent en plus fortes concentrations le long des zones littorales pour atteindre 271,4 hab./km² dans l'aire de diffusion la plus densément peuplée, comme en témoigne la Figure 4. Notons que les deux petites îles situées à la pointe sud-est de l'archipel de l'Île d'Orléans ne sont pas habitées. Ce sont des terres privées, utilisées principalement pour la chasse.

Indice de défavorisation sociale et matérielle

Les indices de défavorisation sociale et matérielle fournissent des informations concernant certains enjeux sociosanitaires, selon les secteurs géographiques. Le

L'indice de **défavorisation matérielle** combine trois indicateurs : la proportion de personnes sans certificat ou diplôme d'études secondaires; le rapport emploi-population; et le revenu moyen des personnes. L'indice de **défavorisation sociale** combine : la proportion de personnes vivant seules; la proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves; et, la proportion de familles monoparentales. (v.f. *Lexique*)

« concept de défavorisation réfère à un état de désavantage relatif d'individus, de familles ou de groupes par rapport à un ensemble auquel il appartient. Il est important de souligner que l'indice produit une information de type écologique et qu'il n'arrive pas à mesurer les caractéristiques individuelles. Ainsi, les caractéristiques personnelles des résidents d'un territoire défavorisé peuvent s'écarter considérablement des conditions de leur environnement et vice-versa. » (CSSS de Portneuf, 2011 : 8)

L'indice de défavorisation permet de qualifier le niveau de défavorisation sociale et matérielle d'une aire de diffusion (AD) (Voir *Lexique*). La version de l'indice qui a permis la

réalisation de la carte présentée à la figure 5 résulte d'une analyse dont le territoire de référence est « celui de chacun des anciens territoires des CLSC de la Jacques-Cartier, La Source et Orléans. » (CSSS-QN, 2012) Ainsi, les aires de diffusion en forte ou en faible défavorisation le sont par rapport à l'ensemble du territoire retenu. La distribution des valeurs de défavorisation notées en quartile, c'est-à-dire en groupe

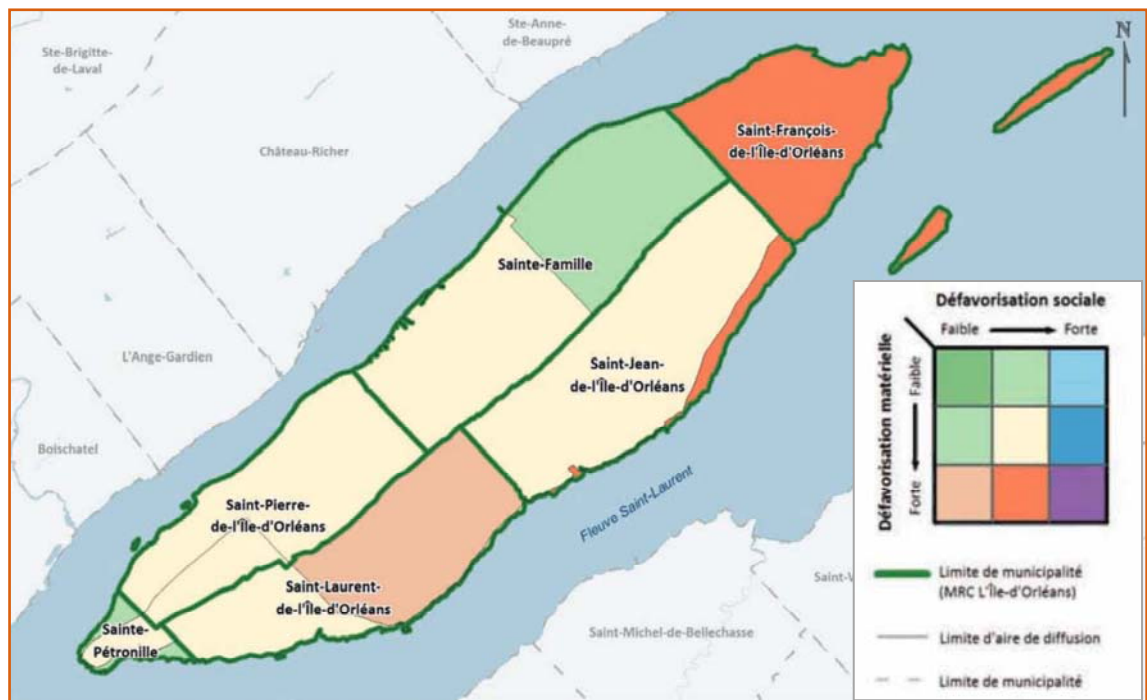
représentant 25 % de la population. Le premier quartile, le moins défavorisé, forme le groupe 1 (■, ■), alors que le dernier quartile, le plus défavorisé, forme le groupe 3 (■, ■, ■). Les quartiles médians forment le groupe 2 (■, ■, ■).

La carte est tirée du portrait sur la défavorisation publié en 2012 par le CSSS de Québec-Nord (CSSS-QN), et est basée sur les données du recensement de 2006. Elle indique une défavorisation matérielle forte et une défavorisation sociale faible dans la région de Saint-Laurent I.O. (■). Les secteurs de la pointe est de l'Île ainsi que le secteur longeant le littoral de Saint-Jean I.O. présentent quant à eux une défavorisation matérielle forte accompagnée d'une défavorisation sociale moyenne (■).

C'est d'ailleurs dans ce secteur littoral que se concentre la plus forte proportion de personnes âgées (Figure 7). La municipalité de Saint-François I.O. est la plus touchée par la défavorisation matérielle avec la très grande majorité de sa population se situant dans le quartile le plus défavorisé de la MRC de L'Île-d'Orléans (CSSS-QN, 2012).

Les municipalités de Sainte-Famille et de Sainte-Pétronille présentent à la fois des secteurs où il existe une combinaison de défavorisation (sociale ou matérielle) faible avec une défavorisation intermédiaire (matérielle ou sociale) (■) et des endroits où la défavorisation est intermédiaire tant de la perspective sociale que matérielle (■). Les municipalités sises à proximité du pont présentent de plus faibles proportions de populations sans diplôme d'études secondaires et des revenus moyens plus élevés que ceux de l'ensemble du CSSS de Québec-Nord (CSSS-QN, 2012).

Figure 5.
Carte de
l'indice de
défavorisation
sociale et
matérielle,
MRC de L'Île-
d'Orléans, 2006



Source : CSSS-QN (2012). *Portrait de défavorisation du territoire du Centre de santé et des services sociaux de Québec-Nord*, juin 2012, données de 2006, p. 268.

Il existe une absence de zones situées aux extrémités du spectre de défavorisation. Il est intéressant de noter qu'aucune sous-division de l'Île n'a été identifiée comme présentant une forte défavorisation sociale (■, ■, ou ■). Cette absence de représentation à l'échelle des aires de diffusion ne signifie toutefois pas qu'il y ait absence de petites zones de défavorisation dans la MRC.

1.3 LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

La population de la MRC de L'Île-d'Orléans vieillit, et ce, un peu plus rapidement que dans l'ensemble de la région de la Capitale-Nationale ou à l'échelle du Québec. Trois

L'âge médian est l'âge « qui sépare les membres d'une population en deux groupes égaux... » (Statistique Canada, 2009) Ainsi, dans une communauté donnée, il y a autant d'individus plus âgés que l'âge médian qu'il y en a de moins âgés.

indicateurs révèlent ce phénomène : l'évolution du nombre et de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi que celui de l'âge médian. Dans la MRC, ces trois indicateurs sont en forte hausse.

D'abord, comme on peut le voir dans le Tableau 2, la proportion de personnes de 65 ans et plus par rapport à la population totale se situe à 15,9 % dans l'ensemble du Québec. Dans la région de la Capitale-Nationale, ce pourcentage subit une légère augmentation pour s'établir à 17,6 %. À l'échelle des MRC de la région, ce sont les MRC de Charlevoix, de L'Île-d'Orléans et de Charlevoix-Est qui présentent les proportions d'aînés les plus élevées, tous au-dessus de 20%.

D'autre part, le tableau 2 indique aussi que 80,3 % des aînés de la Capitale-Nationale habitent dans le secteur Québec TÉ.

Tableau 2. Nombre et proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, Capitale-Nationale, 2011

Lieu	Population totale (N)	Population de 65 ans + (N)	Pourcentage (%) d'aînés par rapport à la population totale	Pourcentage (%) d'aînés par rapport à la population aînée de la Capitale-Nationale
Le Québec	7 903 001	1 257 685	15,9 %	—
Capitale-Nationale (région)	700 616	123 465	17,6 %	100 %
MRC de Charlevoix	13 338	3 100	23,2 %	2,5 %
MRC de Charlevoix-Est	16 240	3 370	20,8 %	2,7 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	26 172	4 360	16,7 %	3,5 %
MRC de La Jacques-Cartier	36 883	2 805	7,6 %	2,3 %
MRC de L'Île-d'Orléans	6 711	1 430	21,3 %	1,2 %
MRC de Portneuf	49 370	9 225	18,7 %	7,5 %
Québec (TÉ)	551 902	99 175	18,0 %	80,3 %

Source : Statistique Canada (2011a), *Recensement 2011*, produit de données no. 98-312-xcb2011006.

Dans la MRC de L'Île-d'Orléans, 21,3 % de la population a 65 ans et plus, ce qui représente 1 430 habitants. Afin de permettre une analyse plus précise de la situation dans la MRC, le tableau 3 montre la proportion de chaque groupe d'âge par rapport à l'ensemble de la population pour chacune des municipalités de la MRC ainsi que pour le Québec dans son ensemble.

Tableau 3. Proportion (%) par groupe d'âge, MRC de L'Île-d'Orléans, 2011

Lieu	0-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65-74 ans	75 ans +	65ans +
Le Québec	15,9 %	12,4 %	25,8 %	29,9 %	8,8 %	7,1 %	15,9 %
MRC de L'Île-d'Orléans	13,6 %	9,5 %	19,3 %	36,2 %	13,9 %	7,5 %	21,3 %
Sainte-Famille	16,0 %	5,9 %	20,1 %	34,3 %	14,2 %	9,5 %	23,7 %
Sainte-Pétronille	13,9 %	9,1 %	17,8 %	38,0 %	15,4 %	5,8 %	21,2 %
Saint-François I.O.	10,2 %	8,3 %	17,6 %	40,7 %	15,7 %	7,4 %	23,1 %
Saint-Jean I.O.	9,8 %	9,3 %	16,9 %	38,3 %	15,8 %	9,8 %	25,7 %
Saint-Laurent I.O.	13,3 %	10,8 %	18,4 %	36,5 %	13,0 %	7,9 %	21,0 %
Saint-Pierre I.O.	15,9 %	10,6 %	22,0 %	33,4 %	12,0 %	6,1 %	18,1 %

Source : Statistique Canada (2011a), *Recensement 2011*, produit no. 98-312-xcb2011006.

Ce tableau fait ressortir l'importance du groupe des personnes de 65 ans et plus ainsi que la faible représentation de celles âgées de moins de 14 ans. C'est la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans qui présente le plus fort décalage entre le groupe des 65 ans et plus et celui des moins de 14 ans. Ces derniers représentent moins de 10% de la population (9,2 %) de la municipalité, alors que les aînés constituent près du quart de celle-ci (24,5 %). Saint-François I.O. est la municipalité qui présente la plus forte proportion de personnes adultes âgées de 25 à 64 ans; ce groupe représente en effet 58,3 % de sa population, alors que la proportion d'adultes dans les autres municipalités de l'Île (entre 54,4 % à 55,8 %) est comparable à la moyenne nationale (55,7 %). Le tableau 3 indique aussi qu'en 2011 la proportion de personnes âgées de 75 ans et plus atteint près de 10 % dans les municipalités de Saint-Jean I.O. (9,8 %) et de Sainte-Famille (9,5 %).

En ce qui a trait à la proportion d'aînés par rapport à la population de l'ensemble de la MRC (Tableau 4), on remarque que des 1 430 personnes de 65 ans et plus vivant sur l'Île, 23,1 % habitent à Saint-Laurent I.O. et 22,7 % habitent à Saint-Pierre I.O. C'est Saint-François qui accueille la plus faible proportion d'aînés de l'ensemble de l'Île, avec 8,7 % de cette population.

Tableau 4. Nombre et proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, MRC de L'Île-d'Orléans, 2011

Lieu	Population totale (N)	Population de 65 ans et plus (N)	Proportion (%) d'âinés par rapport à la population...	
			... totale	... aînée de la MRC
MRC de L'Île-d'Orléans	6 711	1 430	21,3 %	100 %
Sainte-Famille	851	200	23,5 %	14,0 %
Sainte-Pétronille	1 041	220	21,1 %	15,4 %
Saint-François I.O.	527	125	23,7 %	8,7 %
Saint-Jean I.O.	923	235	25,5 %	16,4 %
Saint-Laurent I.O.	1 580	330	20,9 %	23,1 %
Saint-Pierre I.O.	1 789	325	18,2 %	22,7 %

Source : Statistique Canada, Recensement 2011, Produit de données : 98-312-xcb2011006.

Finalement, troisième indicateur de vieillissement d'une population, l'âge médian (Tableau 5) des habitants de l'Île a connu une croissance d'un peu plus de six ans, grimant de 43 à 49,7 ans au cours des dix dernières années.

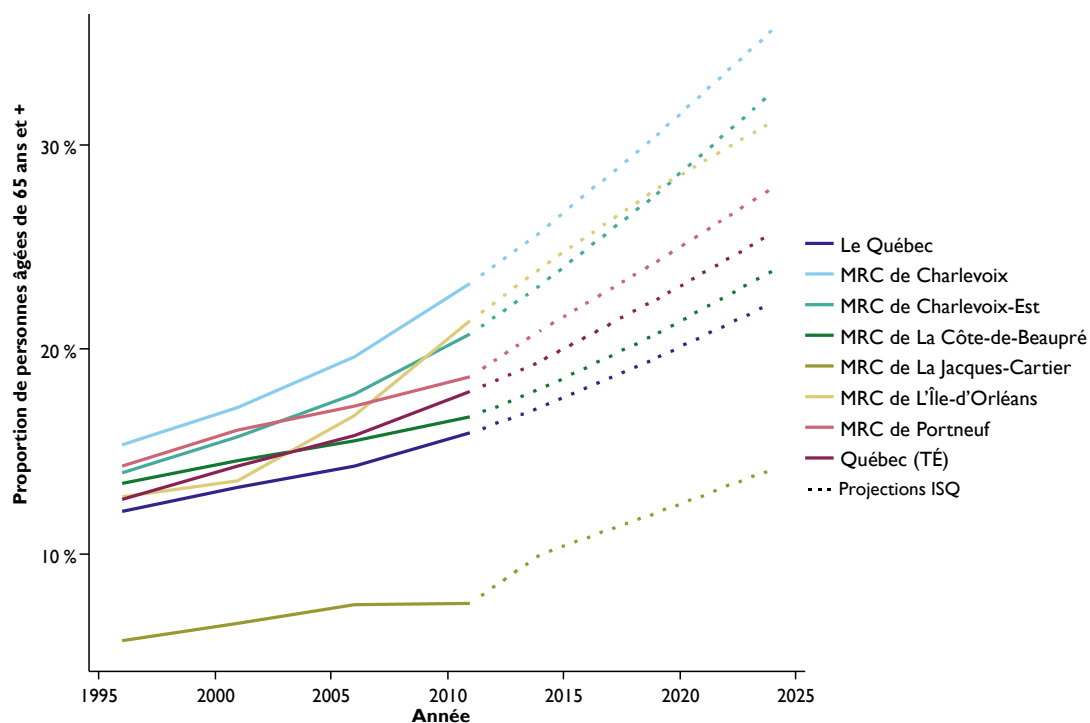
Tableau 5. Évolution de l'âge médian et de la proportion de personnes de 65 ans et plus, Capitale-Nationale, 2006-2031

Lieu	Proportion des 65 ans et plus (en %)		Âge médian (en années)	
	2006	2031	2006	2031
Le Québec	14,0 %	26,0 %	40,5	45,2
Capitale-Nationale (région)	17,3 %	29,1 %	43,5	47,8
MRC de Charlevoix	19,3 %	40,6 %	47,3	58,0
MRC de Charlevoix-Est	17,4 %	37,5 %	45,4	55,6
MRC de La Côte-de-Beaupré	15,2 %	27,5 %	43,1	47,7
MRC de La Jacques-Cartier	7,3 %	16,7 %	36,5	40,0
MRC de L'Île-d'Orléans	16,7 %	34,5 %	46,7	53,7
MRC de Portneuf	16,9 %	32,0 %	44,4	50,9
Québec (TÉ)	15,4 %	29,1 %	42,0	47,7

Source : ISQ, Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031.

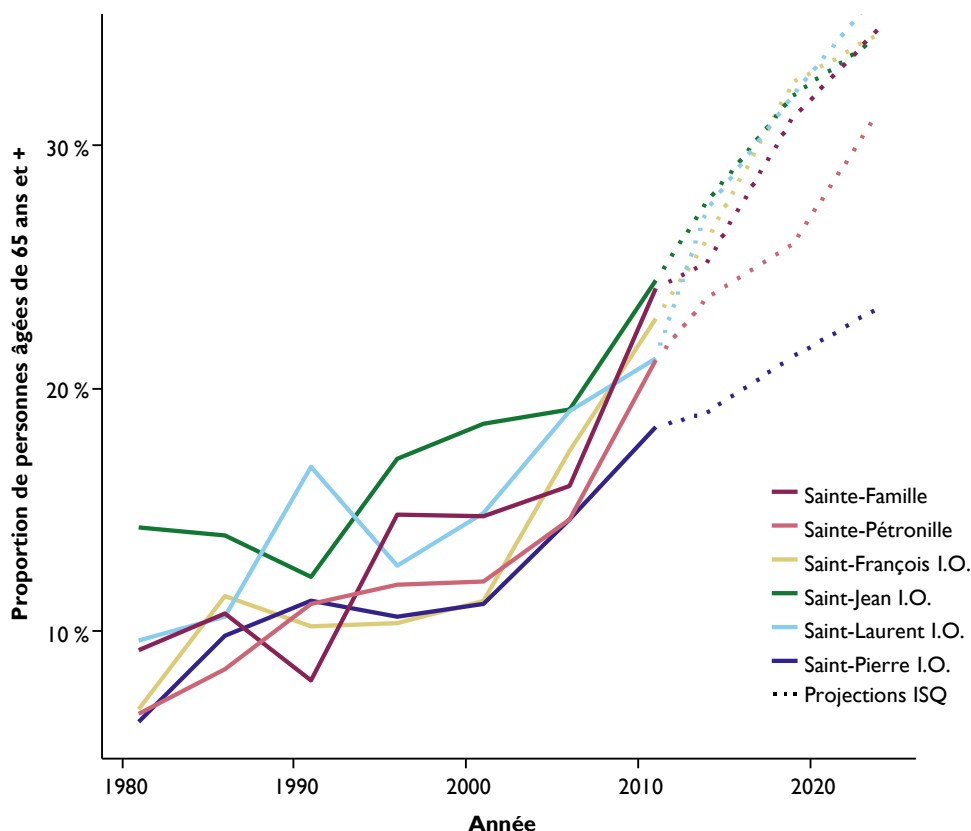
Afin de contribuer à la planification des années à venir, les Figures 6 et 7 présentent l'évolution de la proportion d'âinés en combinant les données de recensement depuis 2006 aux projections démographiques de l'Institut de la Statistique du Québec. La figure 6 montre l'évolution dans les MRC de la Capitale-Nationale entre 2006 et 2031 alors que la Figure 7 présente l'évolution pour les municipalités de la MRC de L'Île-d'Orléans de 1981 à 2024.

Figure 6.
Évolution de
la proportion
d'âinés, entre
2006 et 2031,
Capitale-
Nationale



Source : Statistique Canada (2011a), Recensement de 2011, produit no. 98-311-XCB2011026 et ISQ, Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031.

Figure 7.
Évolution de
la proportion
d'âinés,
entre
1981 et 2024,
par
municipalité,
MRC de L'Île-
d'Orléans



Source : Statistique Canada, Recensement 2011, produit no. 98-311-XCB2011026 et ISQ, Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031.

Dans la MRC, les projections prévoient une augmentation annuelle d'un peu moins de 1 %. L'augmentation du nombre de personnes de 65 ans et plus se traduit par une progression de leur représentation au sein de l'ensemble de la population, progressant de 8,5 % à 21,4 % entre 1981 et 2011. (Détails à l'Annexe 2) Ainsi, les données historiques et l'évolution prévue des trois indicateurs du vieillissement – âge médian, nombre et proportion de personnes âgées – montre clairement une tendance vers le vieillissement démographique dans la MRC.

Distribution des personnes de 65 ans et plus sur le territoire de la MRC

En 2011, c'est le long du littoral de Saint-Jean I.O. que se trouve la plus forte proportion d'aînés de la MRC de L'Île-d'Orléans (32,9 %), comme en témoigne les secteurs plus foncés sur la carte qui présente la proportion de personnes de 65 ans et plus par rapport à l'ensemble de la population (Figure 8). Cela contraste avec la plus faible proportion d'aînés dans certaines aires de diffusion du secteur de Sainte-Pétronille et de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans. À des fins de comparaison, une carte de la proportion de personnes de 65 ans et plus pour l'ensemble du territoire de la Capitale-Nationale est disponible à l'Annexe 3.

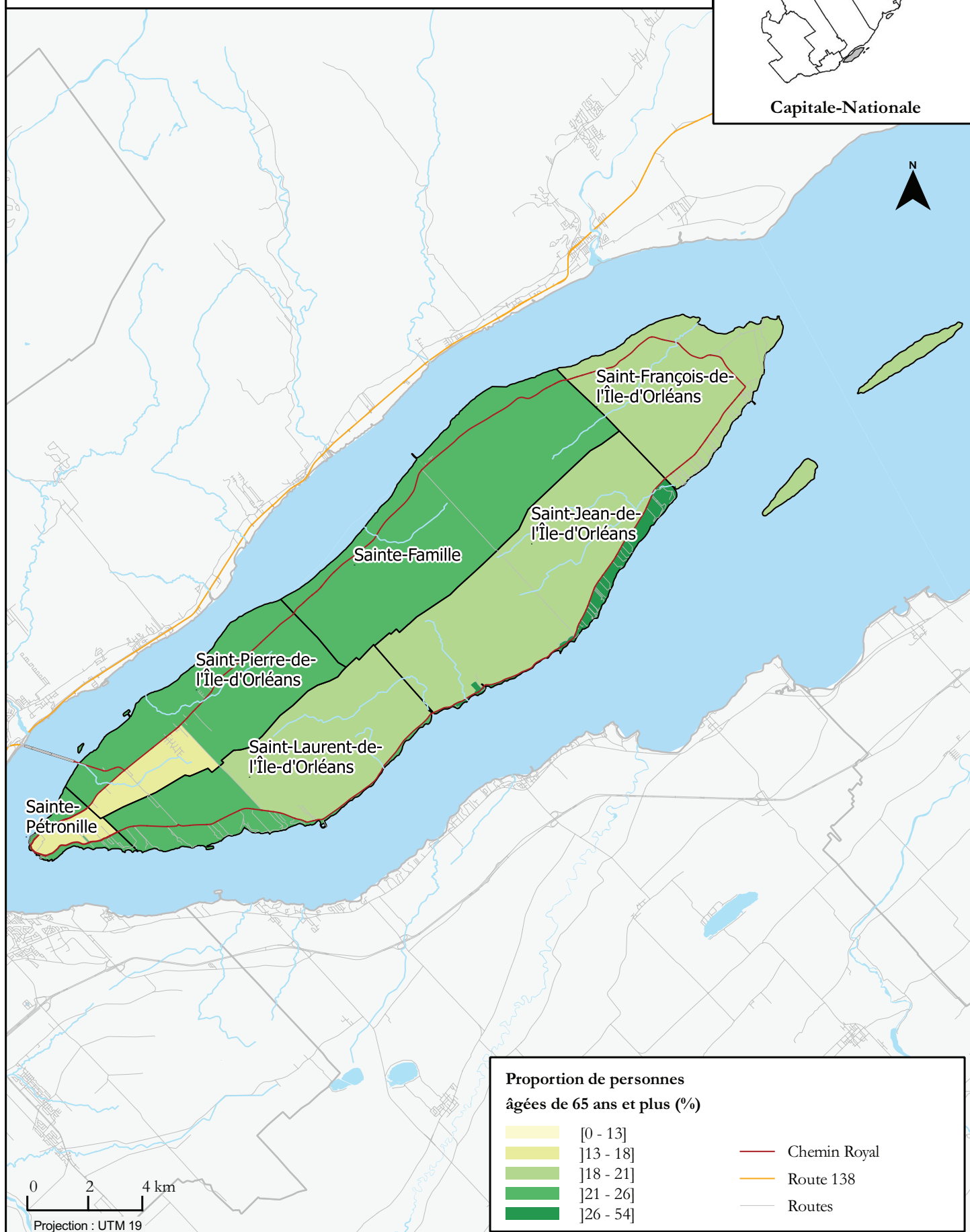
L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a produit, en 2009, des projections démographiques qui prévoient un accroissement important de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus d'ici à 2031, et ce, dans tous les territoires de la Capitale-Nationale (Figure 6). Cette croissance atteindra 29 % pour l'ensemble de la Capitale-Nationale sur cette période, une augmentation un peu plus forte que dans l'ensemble du Québec (26 %).

Toujours selon ces prévisions, en 2031, un habitant de l'Île d'Orléans sur trois sera âgé de 65 ans et plus. À ce moment-là, la population de la MRC de L'Île-d'Orléans serait composée à 34,5 % d'aînés. Cela ferait en sorte que la MRC compterait la troisième plus grande proportion de personnes âgées de la région de la Capitale-Nationale, après Charlevoix (40,6 %) et Charlevoix-Est (37,5 %). L'âge médian suivrait la même tendance et ferait un saut de 7 ans, passant de 46,7 à 53,7 ans dans la MRC.

Les hommes et les femmes

Dans le groupe des 65 ans et plus, les hommes sont légèrement plus nombreux que les femmes en 2011 (Tableau 6), ce qui constitue un phénomène particulier à l'Île. De façon générale, dans les autres secteurs géographiques, ce sont les femmes qui sont plus présentes cette catégorie d'âge. Seule Sainte-Famille présente une population âgée constituée d'un nombre égal d'hommes et de femmes.

Figure 8. Carte de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus, par aire de diffusion et par municipalité, MRC de L'Île-d'Orléans, 2011



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval,
en collaboration avec l'IVPSA, Décembre 2013

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

Tableau 6. Disrtribution des 65 ans et plus, selon le sexe, MRC de L'Île-d'Orléans, en 2011

Lieu	Total (65+)	Hommes				Femmes			
		65 à 74 ans	75 ans +	% H 65 ans et +	% H 75 ans et +	65 à 74 ans	75 ans +	% F 65 ans et +	% F 75 ans et +
MRC de L'Île-d'Orléans	1 425	510	235	52,3 %	47,0 %	415	265	47,7 %	53,0 %
Saint-François I.O.	130	50	20	53,8 %	44,4 %	35	25	46,2 %	55,6 %
Sainte-Famille	200	65	35	50,0 %	41,2 %	50	50	50,0 %	58,8 %
Saint-Jean I.O.	235	75	45	51,1 %	47,4 %	65	50	48,9 %	52,6 %
Saint-Laurent I.O.	340	110	65	51,5 %	48,1 %	95	70	48,5 %	51,9 %
Saint-Pierre I.O.	315	125	40	52,4 %	40,0 %	90	60	47,6 %	60,0 %
Sainte-Pétronille	215	85	30	53,5 %	50,0 %	70	30	46,5 %	50,0 %

Source: Statistique Canada, *Recensement de la population de 2011*, Produit no 98-311-XCB2011026 au catalogue de Statistique Canada. Les totaux ont été calculés en additionnant le nombre d'hommes et de femmes.

En ce qui a trait aux projections de répartition entre les hommes et les femmes de 2006 à 2031, le Tableau 7 montre que la population d'hommes âgés de 65 ans et plus augmentera plus rapidement que celle des femmes du même groupe d'âge, tant dans la Capitale-Nationale que dans les municipalités de la MRC de L'Île-d'Orléans.

Tableau 7. Projection de la population âgée, par sexe, Capitale-Nationale, 2006-2031

Lieu	Hommes de 65 ans et +			Femmes de 65 ans et +		
	2006	2031	Taux de croissance annuel moyen	2006	2031	Taux de croissance annuel moyen
MRC de Charlevoix	1 092	2 556	1,035	1 463	2 720	1,025
MRC de Charlevoix-Est	1 294	2 560	1,028	1 566	2 785	1,023
MRC de La Côte-de-Beaupré	1 641	4 354	1,040	1 889	4 283	1,033
MRC de La Jacques-Cartier	1 171	3 394	1,043	1 036	2 882	1,042
MRC de L'Île-d'Orléans	568	1 187	1,030	579	1 077	1,025
MRC de Portneuf	3 515	8 470	1,036	4 393	8 806	1,028
Québec (TÉ)	32 459	75 485	1,034	49 273	96 459	1,027

Source: ISQ, Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031.

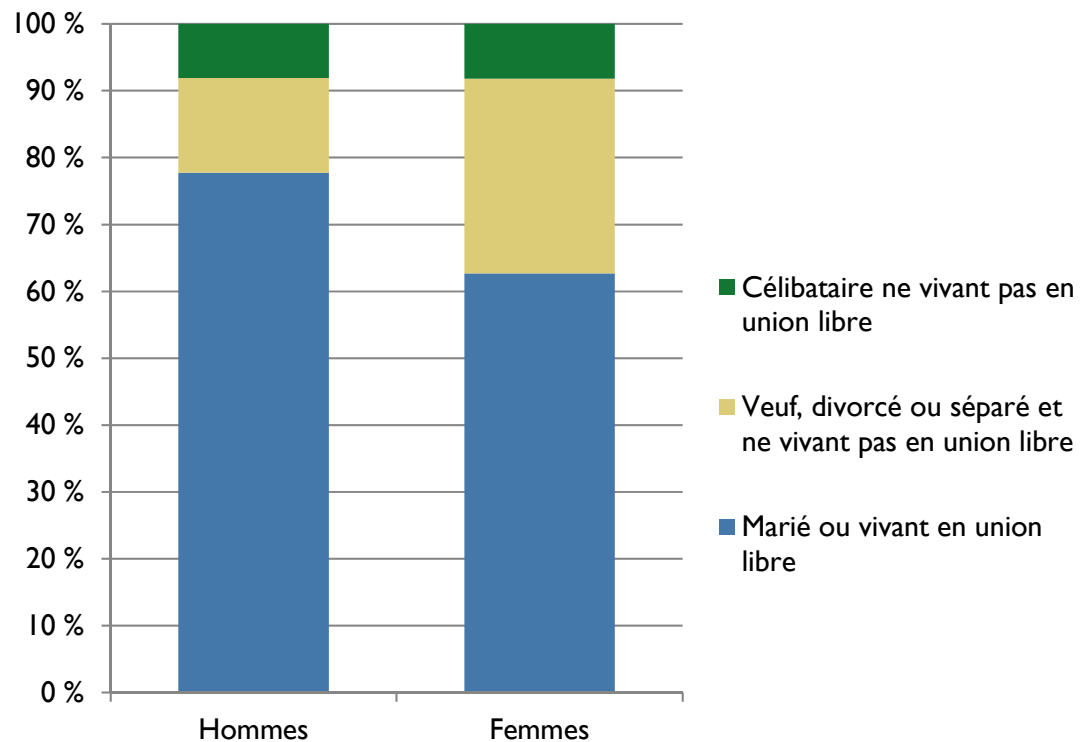
Pour l'interprétation de ce tableau, il est important de noter qu'un taux supérieur à 1 indique qu'il y a une croissance démographique, et on suppose que cette croissance sera exponentielle. Par exemple, dans la MRC de L'Île-d'Orléans, le taux de croissance des hommes se situe à de 1,030. Cela signifie que la population masculine augmentera de 3,0 % par année. Après un an, il y aura 3,0 % plus d'hommes. Après deux ans, il y aura 3,0 % plus d'hommes qu'après la première année, donc à peu près 6,0 % de plus par rapport à la population initiale.

Ainsi, la colonne présentant le taux de croissance annuel permet de voir que la croissance de la population masculine âgée de 65 ans et plus sera plus importante que celle de la population féminine du même groupe d'âge. On constate d'ailleurs que les hommes sont plus nombreux (1 187) que les femmes (1 077) dans ce groupe d'âge en 2031 dans la MRC de L'Île-d'Orléans, tout comme dans les MRC de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré.

L'état matrimonial des aînés

En 2011, la majorité des aînés de la MRC de L'Île-d'Orléans sont mariés ou vivent en union libre. Cela est tout particulièrement le cas des hommes, puisque plus des trois quarts d'entre eux vivent en couple (78 %) (Figure 9).

Figure 9.
État
matrimonial
des
personnes
de 65 ans et
plus, MRC
de L'Île-
d'Orléans.



Source : Statistique Canada, (2011a) Recensement de 2011.

Les personnes seules

L'état matrimonial ne lève que partiellement le voile sur la composition des ménages, puisque les personnes ne vivant pas en union libre ainsi que les personnes célibataires ne vivent pas nécessairement seuls. Les gens vivant seuls sont plus à risque de vivre de la défavorisation sociale.

En 2011, dans la MRC de L'Île-d'Orléans, près d'un aîné sur cinq (soit 270 des 1 335 personnes de 65 ans et plus) vivant en ménage privé vit seul (Tableau 8). Ces

personnes seules sont principalement des femmes (150), ce qui n'étonne pas si l'on considère qu'elles sont généralement plus nombreuses dans cette tranche d'âge. Toutefois, en regardant la proportion de personnes seules selon le sexe, il ressort que les femmes sont non seulement plus nombreuses, mais une proportion plus élevée de femmes que d'hommes vit seule.

Tableau 8. Nombre et proportion d'âinés vivant seuls en ménage privé, selon le sexe et le groupe d'âge, MRC de L'Île-d'Orléans, 2011

Lieu	Nombre d'hommes vivant seuls		Nombre de femmes vivant seules		Proportion* d'hommes vivant seuls (%)		Proportion* de femmes vivant seules (%)	
	65 à 74 ans	75 et +	65 à 74 ans	75 et +	65 à 74 ans	75 et +	65 à 74 ans	75 et +
MRC de L'Île-d'Orléans	70	50	70	80	14,0 %	23,3 %	17,5 %	37,2 %
Sainte-Famille	5	5	5	10	7,1 %	16,7 %	10,0 %	50,0 %
Sainte-Pétronille	5	5	5	15	17,6 %	33,3 %	14,3 %	40,0 %
Saint-François I.O.	15	10	15	20	11,1 %	33,3 %	14,3 %	50,0 %
Saint-Jean I.O.	5	15	10	25	20,0 %	25,0 %	23,1 %	44,4 %
Saint-Laurent I.O.	15	5	20	5	4,5 %	23,1 %	11,1 %	38,5 %
Saint-Pierre I.O.	15	10	10	10	12,0 %	14,3 %	22,2 %	16,7 %

* Les proportions de ce tableau sont calculées selon le modèle suivant : Nombre d'hommes de 65-74 ans vivant seuls / Nombre d'hommes de 65-74 ans.

Source : Statistique Canada. Recensement de 2011, produit no. 98-312-XCB2011031.

Le Tableau 8 présente, dans les colonnes de gauche, le nombre d'hommes et de femmes seuls pour chacune des municipalités de la MRC. Les deux colonnes de droite montrent la proportion d'hommes seuls par rapport à l'ensemble des hommes du même groupe d'âge et fait de même pour les femmes. Il est ainsi possible de voir que parmi les hommes âgés entre 65 et 74 ans de la MRC de L'Île-d'Orléans, 14,3 % vivent seuls, alors que cette proportion est de 17,5 % parmi les femmes du même groupe d'âge. La proportion de femmes vivant seules augmente à 37,2 % parmi celles qui sont âgées de 75 ans et plus, alors qu'en vieillissant, les hommes demeurent proportionnellement moins nombreux à vivre seuls, puisque 23,3 % d'entre eux sont dans cette situation.



Une attention particulière doit être portée à l'analyse du Tableau 8. Les données de Statistique Canada ont toutes été arrondies par l'organisme afin de préserver la confidentialité (voir Notes méthodologiques). Cette procédure signifie que les données ne présentent pas toujours le nombre exact de personnes dans chaque catégorie. Cette déformation peut avoir un impact particulièrement grand lorsqu'il est question de petits nombres, comme c'est le cas pour les municipalités de l'Île d'Orléans.

La moitié (50 %) des femmes âgées de 75 ans et plus de Sainte-Famille et de Saint-François I.O. vivent seules. Ce sont toutefois les municipalités de Sainte-Pétronille et de Saint-François I.O. qui regroupent aussi les plus fortes proportions d'hommes seuls (33,3 %). C'est à Sainte-Famille (7,1 %) et à Saint-Laurent I.O. (4,5 %) que les proportions d'hommes vivant seuls sont les moins élevées de la MRC pour le groupe des hommes de 65 à 74 ans.

POINT SAILLANTS – LA POPULATION

- La MRC de L'Île-d'Orléans se caractérise par son insularité, sa ruralité et l'augmentation temporaire de sa population pendant la saison estivale.
- La population de l'Île habite principalement le long du littoral, et la proportion de personnes âgées est plus importante dans le secteur de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans. C'est aussi dans ce secteur de l'Île que se trouve un des indices de défavorisation sociale et matérielle les plus forts de la MRC.
- Le phénomène du vieillissement de la population est vécu de façon plus prononcée dans la MRC de L'Île-d'Orléans que dans l'ensemble de la Capitale-Nationale et du Québec.
- Il y a davantage d'hommes que de femmes âgées de 65 ans et plus dans la MRC, ce qui représente un phénomène particulier dans la région de la Capitale-Nationale. Toutefois, la majorité des personnes âgées qui vivent seules sont des femmes.
- Le nombre d'hommes âgés de 65 ans et plus augmente plus rapidement que celui des femmes, et ce, à la grandeur du territoire de la Capitale-Nationale.
- Les projections concernant la population totale de la MRC de L'Île-d'Orléans montrent que celle-ci tend à demeurer stable, alors que le nombre et la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, de même que l'âge médian, sont en hausse.

2. LES HABITATIONS DES ÂÎNÉS

Les habitations où vivent les individus contribuent à la sécurité, à la santé et au sentiment de bien-être vécu par ces personnes. Il est donc important de comprendre dans quel type d'habitation les personnes âgées vivent, afin de pouvoir identifier la nature des défis que ces habitations peuvent représenter pour l'amélioration de ces conditions (sécurité, santé, bien-être).

Dans le but de comprendre les différents contextes d'habitation des personnes âgées, ce chapitre définit d'abord les concepts de ménages privés et de ménages collectifs. Il sera question de la distribution des ménages privés composés d'âînés selon le type de construction résidentielle. Un regard sera porté sur les habitations collectives pour âînés puis le document présentera des données spécifiques à la MRC de L'Île-d'Orléans concernant la disponibilité des habitations pour les personnes de 65 ans et plus, leur accessibilité économique et leur acceptabilité.

2.1 MÉNAGES PRIVÉS ET MÉNAGES COLLECTIFS

Dans ce projet, une attention particulière a été portée aux âînés vivant au sein de **ménages privés** (y compris ceux résidant dans une habitation collective), qui représentent au Québec, selon Statistique Canada, 90% des personnes de 65 ans et plus.

Ménage privé. Personne ou groupe de personnes occupant un même logement.

Ménage collectif. Personne ou groupe de personnes occupant un logement collectif et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada. (Statistique Canada, 2013)

En 2011, la Capitale-Nationale comptait 700 616 personnes, dont 682 120 vivaient dans des ménages privés. Dans le contexte de ce portrait, la réalité des âînés vivant en *ménage collectif*, comme ceux résidant en CHSLD, ne sera pas abordée, puisque qu'elle diffère grandement de celle des personnes vivant en ménage privé. Les CHSLD seront toutefois positionnés sur la carte des services de santé, services sociaux et des organismes de soutien à domicile (Figure 21).

Précisons d'abord qu'une personne fait partie d'un *ménage collectif* lorsqu'elle habite dans un *logement collectif*, c'est-à-dire un établissement commercial, institutionnel ou communautaire que le recenseur peut identifier comme tel. Cela comprend : les résidences pour personnes âgées, les pensions et maisons de chambres, les hôtels, motels et maisons de chambres pour touristes, les établissements de soins infirmiers, les hôpitaux, les résidences de personnel, les casernes (bases militaires), les campements de travailleurs, les prisons, les foyers collectifs, etc. (Statistique Canada, 2011)

Selon les données publiées par Statistique Canada, 128 680 personnes âgées de 65 ans et plus vivent en ménage collectif au Québec, c'est-à-dire qu'elles habitent dans un logement collectif, ce qui représente 10 % de ce groupe d'âge.

Tableau 9. Répartition des personnes de 65 ans et plus en ménage collectif selon le type de logement, le groupe d'âge et le sexe, ensemble du Québec, 2011

Type de logement	Total, 65 ans et +	Total de la population âgée de 65 ans et plus dans les logements collectifs			
		Hommes	Femmes	65-74 ans	75 et +
Établissements de soins de santé et établissements connexes	118 260	33 750	84 520	15 625	102 635
Hôpitaux généraux et spécialisés	1 750	675	1 075	360	1 390
Établissements de soins infirmiers, hôpitaux pour personnes souffrant de maladies chroniques et hôpitaux de soins de longue durée	57 205	16 140	41 070	6 830	50 375
Résidences pour personnes âgées (voir encadré)	55 880	15 495	40 385	6 675	49 205
Foyers collectifs ou établissements pour handicapés physiques et centres de traitement	1 325	490	835	465	860
Foyers collectifs ou institutions pour personnes ayant une déficience psychiatrique ou développementale	2 080	930	1 150	1 290	790
Établissements correctionnels et établissements pénitentiaires	175	155	10	140	35
Refuges	85	60	25	70	15
Foyers collectifs pour enfants et adolescents	10	5	0	10	0
Logements collectifs offrant des services	1 740	1 060	680	1 230	510
Maisons de chambres et pensions	480	345	135	340	140
Hôtels, motels et autres établissements offrant des services d'hébergement temporaire	695	375	310	435	260
Autres logements collectifs offrant des services	575	330	240	455	120
Établissements religieux	8 500	1 800	6 690	1 980	6 520
Colonies huttérites	0	0	0	0	0
Autres	105	55	45	75	30
Total	128 860	36 875	91 985	19 135	109 725

Source : Statistique Canada, Recensement 2011, Produit No. 98-313-XCB2011024.

La majorité des personnes vivant en ménage collectif (Tableau 9) habitent dans des établissements de soins de longue durée ou des résidences pour personnes âgées (voir encadré ci-dessous). De plus, 85 % de ces aînés sont âgés de 75 ans et plus.

Il est important de souligner que les « résidences pour personnes âgées », telles que définies par Statistique Canada, ne correspondent pas nécessairement aux « résidences privées pour aînés », telles que définies par la Loi sur la Santé et les services sociaux du Québec (v.f. *Les résidences privées pour aînés (RPA)*, section 2.3).

Statistique Canada définit les **résidences pour personnes âgées** comme étant des établissements qui offrent des services de soutien et de la supervision aux personnes âgées capables d'accomplir seules la plupart des activités quotidiennes ; et les **établissements de soins infirmiers** comme étant des établissements de soins de longue durée où des personnes âgées reçoivent des services de soins de santé allant de l'aide périodique à des soins infirmiers réguliers. (Surveillance permanente de l'état de santé, accès à des soins infirmiers 24 /24, 7/7). Les résidents ne sont pas autonomes pour la plupart des activités de la vie quotidienne. (Source : Statistique Canada, 2013 – Voir le **Lexique** pour définition plus détaillée.)

2.2 TYPES DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE DES MÉNAGES PRIVÉS D'AÎNÉS

Ce chapitre traite des types de construction résidentielle qu'habitent les ménages privés formés par des personnes âgées de 65 ans et plus. Afin de s'y retrouver, la Figure 10 présente la classification des constructions résidentielles des ménages privés, telles qu'illustrées par Statistique Canada. Cette classification sera utilisée tout au long de ce chapitre pour décrire les habitations des aînés.

Figure 10. Classification des types de construction, Statistique Canada, 2011

Maison individuelle non attenante	Appartement dans immeuble de 5 étages ou plus	
	 Divisions horizontales et verticales	
Autres logements		
Logement mobile	Maison jumelée	Maison en rangée
<i>Habitation mobile</i> 	 Division verticale	 Division verticale
<i>Autre logement mobile</i> 		
Appartement Duplex	Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages	Autre maison attenante
 Divisions horizontales	 Divisions horizontales et verticales	 Division verticale

Source : Statistique Canada (2011b). *Guide de référence pour type de construction résidentielle et logements collectifs, Recensement de 2011.*

Le vieillissement peut être associé à des changements dans l'état de santé et les capacités de la personne. La diminution de la mobilité, chez certaines personnes,

influence le type de construction et de logement dans lequel elles peuvent vivre. Avec le temps, certains types de logement deviennent de moins en moins appropriés, ce qui engendre la nécessité de modifier le logement ou de déménager.

Les maisons individuelles non attenantes offrent généralement un bon potentiel de requalification et d'adaptation. Par exemple, il est parfois possible de les adapter aux besoins changeants des propriétaires, en ajoutant des rampes d'accès. Toutefois, l'entretien de la maison et du terrain peut engendrer des contraintes parfois trop importantes pour garantir le maintien dans ce type d'habitation.

Quant aux immeubles de moins de 5 étages, ils recèlent leur part de difficulté, puisque nombre d'entre eux ne possèdent pas d'ascenseurs. Cet obstacle est aussi présent lorsqu'il est question d'accéder au deuxième étage des duplex. Les duplex et les jumelés peuvent être transformés en habitations intergénérationnelles. Ils peuvent donc offrir à un aidant la possibilité de s'installer dans un des deux logements, assurant ainsi la proximité de l'accompagnement. Dans les tableaux suivants, la catégorie logement mobile comprend les maisons mobiles et les autres logements mobiles.

Tableau 10. Répartition en pourcentage des personnes selon le type de construction résidentielle, population de 65 ans et plus en ménage privé, Capitale-Nationale, 2011

Lieu	Total (N)	Maison individuelle	Appartement immeuble de 5 étages ou +	Logement mobile	Jumelé	Maison en rangée	Duplex	Appartement immeuble moins de 5 étages	Autre maison
Ensemble du Québec	1 128 820	49,4 %	8,7 %	0,7 %	4,2 %	2,0 %	8,3 %	26,2 %	0,4 %
MRC de Charlevoix	2 810	74,8 %	0 %	1,1 %	4,7 %	0,4 %	9,1 %	9,3 %	0,7 %
MRC de Charlevoix-Est	3 125	69,3 %	0 %	0,5 %	4,0 %	0,2 %	10,1 %	15,6 %	0,3 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	3 760	69,7 %	0 %	3,9 %	5,1 %	0,4 %	10,5 %	10,2 %	0,3 %
MRC de La Jacques-Cartier	2 740	86,6 %	0 %	2,4 %	2,7 %	1,3	2,4 %	4,7 %	0 %
MRC de L'Île-d'Orléans	1 335	89,4 %	0,4 %	0 %	3,4 %	0 %	4,5 %	1,9 %	0,4 %
MRC de Portneuf	8 340	76,6 %	0,1 %	0,5 %	4,1 %	0,2 %	8,5 %	9,5 %	0,4 %
Québec (TÉ)	87 540	35,9 %	15,6 %	0,4 %	3,7 %	1,7 %	7,2 %	35,0 %	0,5 %

Source : Statistique Canada (2011a), *Recensement de 2011*, produit no. 98-313-XCB2011029, calculs de l'IVPSA.



Il est important de se rappeler que Statistique Canada arrondit les données à 0 ou à 5 afin de préserver la confidentialité. Cette procédure signifie que les données ne présentent pas toujours le nombre exact de personnes dans chaque catégorie. Cette

déformation peut avoir un impact particulièrement grand lorsqu'il est question de petits nombres.

Le Tableau 10 présente la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus en ménage privé qui résident dans les différents types de construction résidentielle dans la région de la Capitale-Nationale (03), c'est-à-dire dans les six MRC ainsi que dans le territoire équivalent de Québec (TÉ). Notons que dans la MRC de L'Île-d'Orléans, 89,4 % des personnes de 65 ans et plus habitent dans une maison individuelle. Ce pourcentage est nettement supérieur à celui de l'ensemble du Québec, où un aîné sur deux (49,4 %) vit dans une maison individuelle. D'autre part, 4,5 % des aînés de la MRC habitent dans un duplex et 3,4 % dans un jumelé.

Les données du Recensement de 2011 de Statistique Canada indiquent que 0,4 % de la population de la MRC de L'Île-d'Orléans logent dans un immeuble de cinq étages ou plus. Or, dans cette MRC, plusieurs municipalités limitent la hauteur de construction des immeubles. Par exemple, à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, aucune construction ne peut dépasser 12 mètres de hauteur (Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, 2005). Les données de cette section du présent chapitre devraient donc être interprétées avec grande prudence, surtout compte tenu du fait qu'avant de les publier, Statistique Canada arrondit les données à 0 ou à 5 afin de préserver la confidentialité. Cette procédure signifie que les données ne présentent pas toujours le nombre exact de personnes dans chaque catégorie. Cette déformation peut avoir un impact particulièrement grand lorsqu'il est question de petits nombres.

Le Tableau 11 présente la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus en ménage privé qui résident dans les différents types de construction résidentielle dans la région de la Capitale-Nationale (03), c'est-à-dire dans les six MRC ainsi que dans le territoire équivalent de Québec (TÉ). Le tableau 11, qui présente les données pour les municipalités de la MRC de L'Île-d'Orléans, montre qu'à Saint-François I.O., par exemple, tous (100 %) les aînés vivent dans des maisons individuelles; alors, qu'à Saint-Pierre I.O., cette proportion diminue à 75 %. Aussi, 10,7 % des personnes âgées de cette municipalité vivant en ménage privé habitent dans des duplex.

En ce qui a trait au type de construction dans la MRC de L'Île-d'Orléans, peu de différences existent entre les hommes et les femmes. Une proportion semblable d'hommes et de femmes habite dans une maison individuelle, soit 88,4 % des hommes et 88,7 % des femmes. La Figure 11 présente la répartition des personnes de 65 ans et plus selon le sexe et le type de construction résidentielle qu'elles occupent, et elle illustre qu'une faible proportion d'aînés habitent dans des immeubles de moins de 5 étages (femmes 4 %; hommes 2 %) ou dans un jumelé (femmes 3 %; hommes 4 %) (Tableaux complets à l'Annexe 4).

Tableau 11. Répartition (%) des personnes selon le type de construction résidentielle, population de 65 ans et plus, en ménage privé, MRC de L'Île-d'Orléans, 2011

Lieu	Total (N)	Maison individuelle	Appart. Immeuble de 5 étages ou +	Log. Mobile	Jumelé	Maison en rangée	Duplex	Appart. Immeuble moins de 5 étages	Autre maison
MRC de L'Île-d'Orléans	1 335	89,4 %	0,4 %	0 %	3,4 %	0 %	4,5 %	1,9 %	0,4 %
Sainte-Famille	175	88,2 %	0 %	0 %	2,9 %	0 %	8,8 %	0 %	0 %
Sainte-Pétronille	215	97,6 %	0 %	0 %	2,4 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Saint-François I.O.	115	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Saint-Jean I.O.	225	91,1 %	0 %	0 %	4,4 %	0 %	2,2 %	2,2 %	0 %
Saint-Laurent I.O.	330	92,4 %	* 1,5 %	0 %	3,0 %	0 %	3,0 %	0 %	0 %
Saint-Pierre I.O.	270	75,0 %	0 %	0 %	5,4 %	0 %	10,7 %	7,1 %	1,8 %

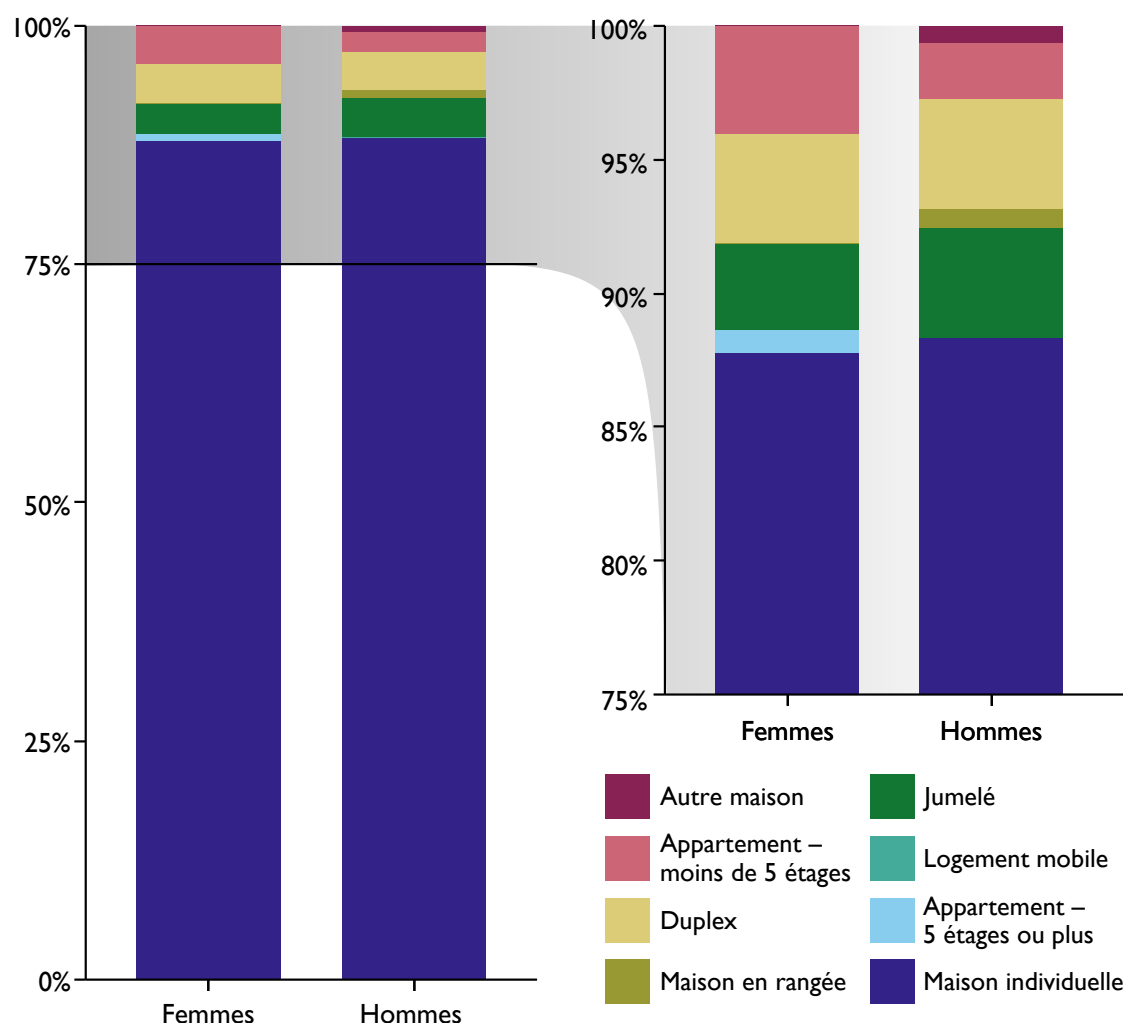
*  Il est à noter que qu'aucune construction dans cette municipalité ne fait 5 étages ou plus. Il s'agit des données telles que présentées par Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Recensement 2011 produit no. 98-313-XCB2011029 calculs de l'IVPSA (2013).

D'autre part, très peu d'hommes (0,7 %) habitent dans des maisons en rangée. Les données du Recensement de 2011 de Statistique Canada indiquent que 0,81 % des femmes logent dans un immeuble de cinq étages ou plus.

Afin de mieux saisir comment se répartissent les aînés dans les différents types de logements, la Figure 12 présente la variation de la proportion d'aînés habitant trois types de construction résidentielle, pour chaque tranche de cinq ans. Cette figure illustre bien que la maison individuelle demeure le type privilégié de construction résidentielle pour l'ensemble des aînés de la MRC de L'Île-d'Orléans: 90 % de ce segment de la population âgée de 65 ans et plus (1 180 personnes) vivent dans une maison individuelle non attenante. Il est intéressant de noter qu'en prenant de l'âge, les aînés des ménages privés sont de plus en plus susceptibles de vivre dans une maison individuelle.

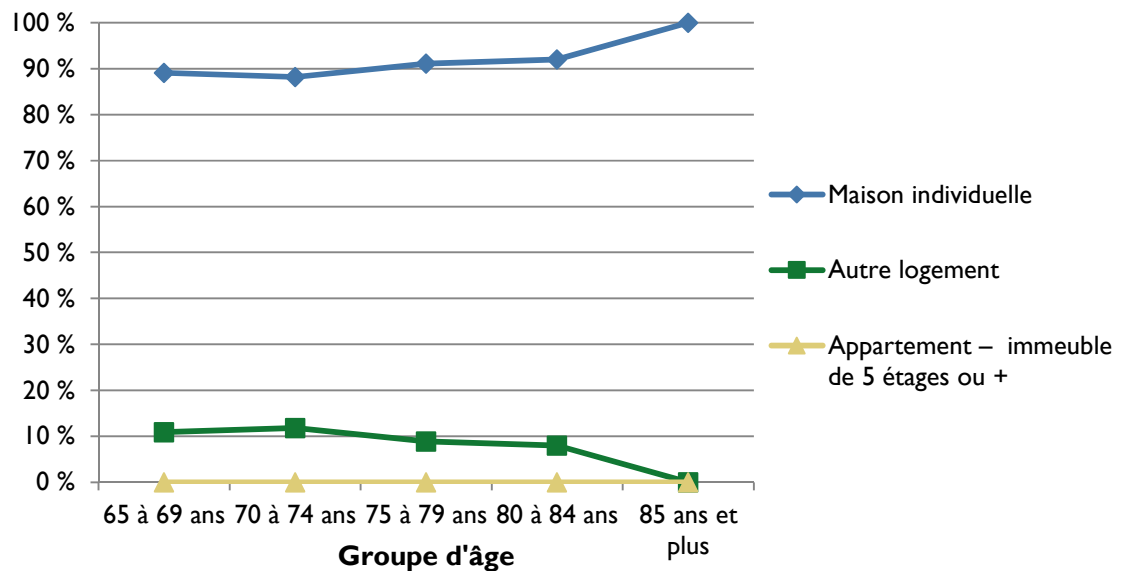
Figure 11. Types de construction résidentielle des personnes de 65 ans et plus, en ménage privé, selon le sexe, MRC de L'Île-d'Orléans



Source : Statistique Canada, *Recensement 2011*, produit no. 98-313-XCB2011029, calculs de l'IVPSA.

Ainsi, Statistique Canada indique que la totalité (100 %) des personnes de 85 ans et plus vit dans une maison individuelle, alors que 11 % des aînés plus jeunes (entre 65 à 69 ans) vivent dans un autre type de logement. L'Annexe 5 présente le détail de la répartition des types de construction résidentielle par groupe d'âge pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

Figure 12.
Proportion
d'âinés en
ménage
privé, par
construction
résidentielle,
par groupe
d'âge, MRC
de L'Île-
d'Orléans



Source : Statistique Canada, Recensement 2011, produit no. 98-313-XCB2011029 calculs de l'IVPSA.

Ainsi, un certain nombre d'âinés occupe d'autres types de logement, mais dans des proportions nettement moins importantes. Cent-trente (130) personnes âgées de 65 ans et plus habitent dans un autre type de logement. Parmi elles, 55 logent dans un duplex, et de ce nombre un peu moins de la moitié sont des femmes (l'Annexe 6 présente la distribution des personnes de 65 ans et plus par type de construction résidentielle et selon le sexe).

Autre logement: cette catégorie inclut les logements mobiles, maisons jumelées, maisons en rangées, appartements ou duplex, appartements dans un immeuble de moins de cinq étages et autres maisons individuelles attenantes.

Trois cent quatre-vingt-dix (390) personnes de 75 ans et plus demeurent dans des maisons individuelles alors que seulement 30 du même groupe d'âge habitent dans un autre logement, soit dans un duplex, un jumelé ou un immeuble de moins de 5 étages.

2.3 HABITATIONS COLLECTIVES POUR LES ÂINÉS, UN SURVOL

Dans le présent rapport, l'expression « habitations collectives » désigne un ensemble bien précis de logements qui comprennent : les habitations à loyer modique (HLM) gérées par les offices d'habitation (OH), qu'ils soient municipaux (OMH) ou régionaux; les organismes à but non lucratif (OBNL) d'habitation; les coopératives d'habitation; ainsi que les résidences privées pour âinés (RPA). Parmi ces habitations collectives, trois sont regroupées sous le nom de « logement social et communautaire » soit les HLM, les OBNL et les coopératives d'habitation. Ce chapitre traite de l'ensemble des habitations collectives.

Le logement social et communautaire : HLM, OBNL et coopératives d'habitation

Dans le secteur du logement social, une enquête menée en 2007 par le Réseau québécois des OSBL d'habitation auprès d'OSBL/OBNL d'habitation du Québec a dénombré un

L'expression **unité locative** est utilisée par diverses sources de données pour décrire l'unité qui sert de base pour la conclusion d'un contrat de location. Il peut s'agir d'un appartement, d'un logement, d'un studio ou d'une chambre.

total de 119 500 unités locatives de cette catégorie dans l'ensemble du Québec (Ducharme, 2007). Ces logements visent à répondre aux besoins en hébergement de personnes à revenus modestes qui pourraient avoir des difficultés à se loger sur le marché privé.

La Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) a constaté dans une enquête menée auprès des résidents de coopératives d'habitations, que le revenu moyen

des personnes de 65 ans et plus est passé de 17 096 \$ à 25 210 \$ entre 1995 et 2011.

Malgré la hausse, les ménages composés de personnes âgées vivent généralement avec des revenus moins élevés que ceux de la moyenne des résidents de coopératives, celle-ci se situant à 29 078 \$ en 2011. La CQCH notait que les données de 2011 montraient que le revenu moyen pour la région de la Capitale-Nationale avait dépassé celui de la région de Montréal (28 885 \$) et atteignait 31 056 \$ (CQCH, 2013).

Enfin, à la tendance au vieillissement s'ajoute la diminution de la taille des ménages.

Autrement dit, les ménages sont de plus en plus souvent composés de deux personnes ou moins. Cette tendance pourrait favoriser une inadéquation entre l'offre de logement social et la demande pour ce type de logement.

Puisque le nombre d'âînés augmente et qu'ils vivent dans des ménages composés de moins d'individus, cela pourrait nécessiter un plus

grand nombre de logements de plus petite taille (studio, logements à une chambre) pour répondre à leurs besoins. Selon les dernières données disponibles, il y avait 63 000 unités locatives offertes dans les HLM, 31 500 dans des OBNL d'habitation, et 25 000 unités dans des coopératives dans l'ensemble du Québec (Ducharme, 2007).

« Le **logement social et communautaire** correspond à une formule de propriété collective qui a une mission sociale et ne poursuit aucune finalité de profit. Ses gestionnaires sont les offices d'habitation, les organismes à but non lucratif (OBNL) et les coopératives d'habitation (COOP). » (MSSS-SHQ 2007)

HLM Selon le lexique de la SHQ, un HLM est un « logement subventionné par l'État et destiné aux ménages à faible revenu. » (SHQ, 2013b) Les HLM représentent 52,7 % des unités locatives offertes par le secteur du logement social. Les ménages qui vivent dans les HLM ont souvent (87 %) un revenu annuel total de moins de 20 000 \$ et ce revenu provient généralement de prestations gouvernementales (42,5 %) ou de pensions (31,2 %) (ROHQ, 2013).

AccèsLogis Québec est un programme d'aide financière qui encourage le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées. Il vise à favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires pour les ménages à revenu faible ou modeste, ou pour des clientèles ayant des besoins particuliers. (SHQ, 2013a)

Logement abordable Québec. Les habitations de ce programme sont destinées à une clientèle à revenu modéré; elles sont offertes en priorité aux locataires d'un HLM et aux ménages inscrits sur les listes d'attente pour un HLM. (OMHM, 2013) (Voir Lexique pour détails)

Notons qu'il existe deux catégories d'HLM, certains offrent des unités de logement destinées aux aînés et alors que d'autres sont de type familial. Les unités destinées aux aînés représentent 52,3 % du parc de logements en HLM. Toutes clientèles confondues, les personnes qui habitent ces logements y vivent majoritairement seules.

Il n'y a pas eu de construction de nouveaux HLM depuis 1994, lorsque le gouvernement fédéral s'est retiré du programme

(<http://flhlmq.com/livre/les-hlm-au->

[qu%C3%A9bec](http://flhlmq.com/livre/les-hlm-au-qu%C3%A9bec)). Les offices municipaux d'habitation développent du logement collectif grâce aux programmes *AccèsLogis* et *Logement abordable Québec* (Voir Lexique).

OBNL Les organismes à but non lucratif (OBNL) ou sans but lucratif (OSBL) sont des « regroupements de personnes bénévoles qui ont à cœur le développement du logement pour les personnes à revenu faible ou moyen. Il n'est pas nécessaire d'occuper un logement pour être membre de l'organisme. » (SHQ, 2013b) Près de la moitié (47 %) des OBNL ciblent une population âgée de 65 ans et plus (Ducharme, 2007) et offrent 16 213 logements en location. Tout comme la clientèle habitant dans les HLM, les résidents des OBNL sont nombreux (83%) à disposer d'un revenu annuel inférieur à 20 000 \$. Le résident moyen est une femme (63%), âgée, et disposant de faibles revenus (Ducharme, 2007). Cinquante-cinq pour cent (55 %) des résidents des OBNL ciblant les aînés sont âgés de 75 ans et plus.

Dans cette catégorie d'habitation, le tiers des OBNL offrent des services et des soins personnels, comme de l'aide domestique, des soins personnels ou des services infirmiers. Les deux tiers offrent du soutien communautaire.

Coopératives La coopérative d'habitation (COOP) est une « association légale formée dans le but d'offrir à ses membres les meilleures conditions possibles de logement au moindre coût. Les résidents des coopératives sont donc des membres qui ont une voix et un droit de vote dans les décisions touchant leur logement. » (SHQ, 2013b) En 2012, l'âge moyen des résidents de coopératives s'élève à 54 ans (Confédération québécoise des coopératives d'habitation [CQCH], 2013), alors qu'il n'était que de 47 ans en 1996 et de 52 ans en 2007. Au cours des 25 dernières années, la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus a doublé dans les coopératives, passant de 13 % à 28 % entre 1987 et 2012. La CQCH note d'ailleurs qu'en 2012, « près d'un répondant sur 10 (9,9 %) est âgé de 75 ans et plus. » (CQCH, 2013)

Alors que 45% des personnes habitant des coopératives sont des travailleurs salariés, les personnes retraitées représentent 33 % des locataires. Les projets coopératifs bénéficient généralement de l'apport financier des gouvernements (fédéral, provincial, municipal). Dans son enquête, la CQCH a remarqué que la majorité des répondants (58%) habitaient dans des coopératives financées par des programmes fédéraux. Toutefois, cela constitue une diminution importante par rapport à 2007, alors que la proportion était de 68%. « Cet écart s'explique en grande partie par l'apport récent de nouveaux logements financés dans le cadre des programmes *AccèsLogis Québec* (ALQ) (SHQ, 2013a) et *Logement abordable Québec* (LAQ) (Voir Lexique). Ainsi, la proportion des répondants provenant de coopératives financées par le programme ALQ a progressé de plus de 60 % (18 % en 2012 contre 11 % en 2007) par rapport à 2007. » (CQCH, 2013)

Les ménages coopératifs peuvent recourir à diverses sources de soutien financier. En 2012, « un peu moins du tiers des ménages coopératifs québécois bénéficie d'une aide au loyer. Depuis 1996, une baisse continue de la proportion des ménages subventionnés a été observée. » (CQCH, 2013) Le revenu moyen des ménages coopératifs a progressé en 2011, se situant à près de 30 000 \$, mais il demeure nettement en dessous de la moyenne québécoise; près du quart des ménages avaient un revenu en dessous de 15 000 \$.

« Près de 80 % des ménages coopératifs comptent deux personnes ou moins en 2012. » (CQCH, 2013) L'enquête de la CQCH (2013) révèle un accroissement important de la proportion de ménages composés d'une seule personne dans les coopératives d'habitation puisque celle-ci a grimpé de 23% à 47 %, entre 1987 et 2012. La CQCH rappelle, à des fins comparatives, que les personnes seules représentaient 32,2 % des ménages québécois en 2011. Ce phénomène est particulièrement important pour la population féminine, puisque 52 % des femmes vivent seules dans leur logement, alors que cette proportion est de 37 % pour les hommes (CQCH 2013).

Les résidences privées pour aînés (RPA)

Selon la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSS, L.R.Q., chapitre S-4.2), une résidence privée pour aînés est :

« Est une résidence privée pour aînés tout ou partie d'un immeuble d'habitation collective occupé ou destiné à être occupé principalement par des personnes âgées de 65 ans et plus et où sont offerts par l'exploitant de la résidence, outre la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes, définies par règlement: services de repas, services d'assistance personnelle, soins infirmiers, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de

loisirs. Le coût de ces services peut être inclus dans le loyer ou être payé suivant un autre mode. »

Ces résidences appartiennent à l'une ou l'autre des catégories suivantes :

- « 1° la catégorie des résidences privées pour aînés dont les services sont destinés à des *personnes âgées autonomes*, laquelle inclut toute résidence où sont offerts, en outre de la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes : services de repas, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de loisirs;
- « 2° la catégorie des résidences privées pour aînés dont les services sont destinés à des *personnes âgées semi-autonomes*, laquelle inclut toute résidence où sont offerts, en outre de la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes : services de repas, services d'assistance personnelle, soins infirmiers, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de loisirs; et parmi lesquels au moins un des services offerts appartient à la catégorie des services d'assistance personnelle ou à la catégorie des soins infirmiers. » (*Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q., chapitre S-4.2*)

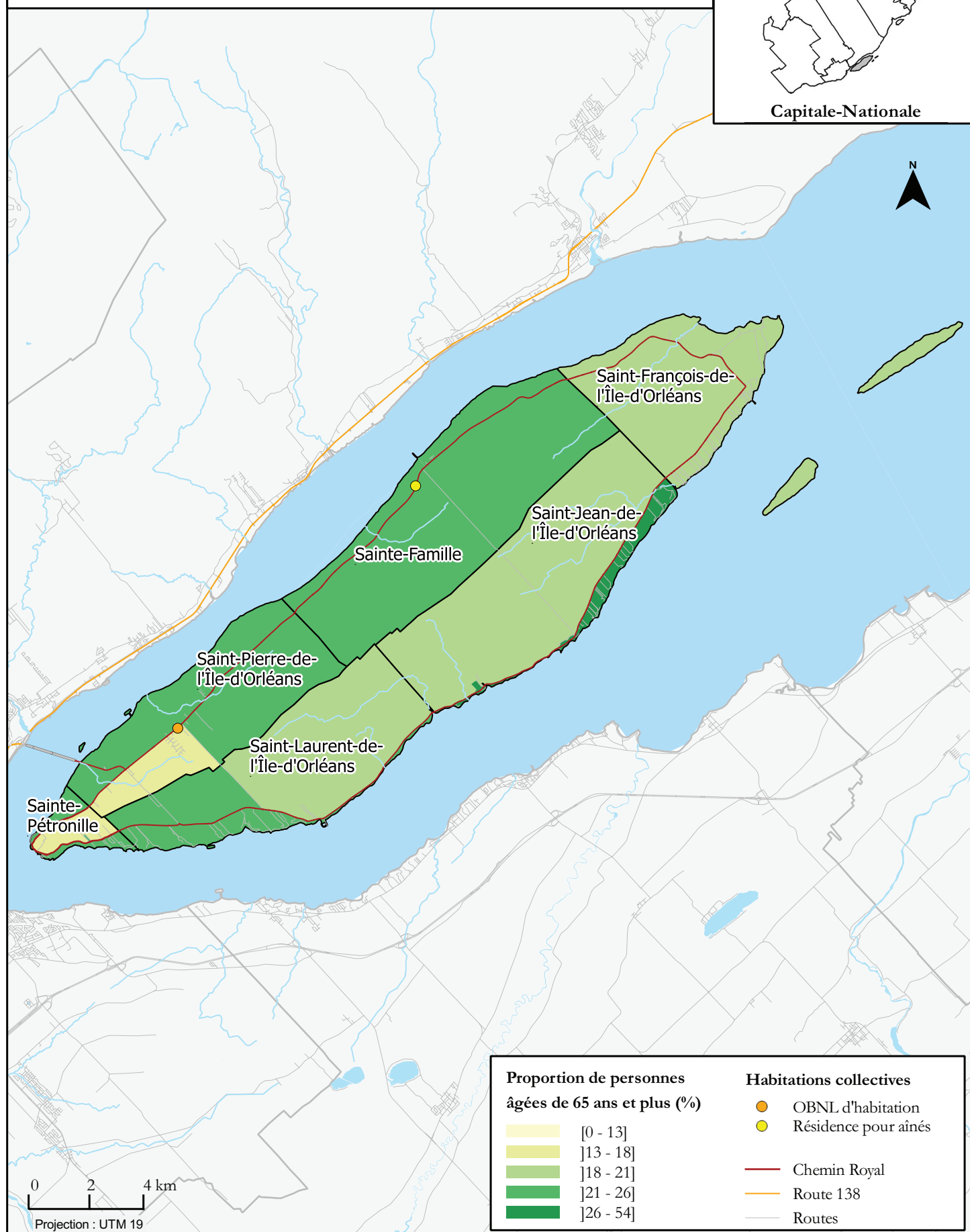
Le dénombrement des RPA pour l'ensemble de la région de la Capitale-Nationale est basé sur les données contenues dans le Registre des résidences privées pour aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS, 2013) en mai 2013 et mise à jour au cours de l'automne 2013.

Lorsqu'une résidence est « certifiée » c'est qu'elle est conforme au *Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité et les normes d'exploitation d'une résidence privée pour aînés* et a été reconnu comme tel par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Un registre des résidences privées pour aînés a été mis en ligne par le MSSS.

Les habitations collectives pour aînés dans la MRC de L'Île-d'Orléans

Dans la Capitale-Nationale, les habitations collectives privées et publiques destinées aux aînés sont majoritairement situées dans les limites de la Ville de Québec. La quasi-totalité des coopératives d'habitations est située en milieu urbain. Les résidences privées pour aînés (RPA) sont le type d'habitation collective le plus répandu représentant 47,1 % de l'offre de logement dans les habitations collectives pour aînés de la région de la Capitale-Nationale.

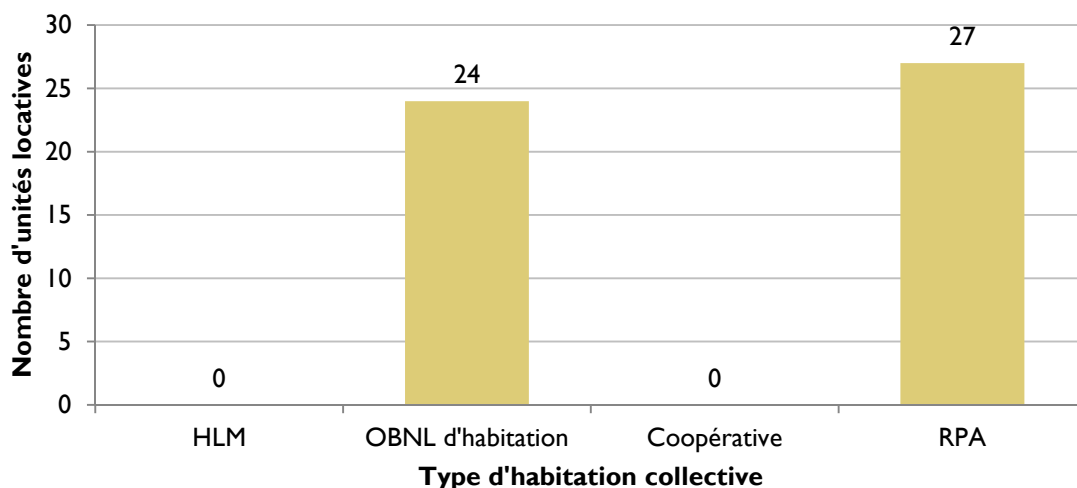
Figure 13. Carte de distribution des habitations collectives pour aînés, MRC de L'Île-d'Orléans



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval,
en collaboration avec l'IVPSA, Décembre 2013

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

Figure 14.
Nombre
d'unités
locatives en
habitations
collectives
pour aînés,
par type
d'habitation,
MRC de L'Île-
d'Orléans



Source : Données compilées par l'IVPSA (Décembre 2013).

Le Tableau 12 présente le nombre d'habitations collectives pour aînés par secteur géographique pour l'ensemble de la région de la Capitale-Nationale. Sur le territoire de l'Île d'Orléans, il y a deux habitations collectives pour aînés qui offrent un total de 51 unités locatives (positionnement sur la carte en Figure 13 et inventaire à l'Annexe 7). Les 27 unités locatives en résidence privée pour aînés (RPA) représentent 53 % de l'ensemble des unités disponibles; alors que les 24 autres unités sont offertes dans un OBNL, ce qui représente 47 % des unités (Figure 14). Il n'y a ni coopérative, ni HLM sur ce territoire.

Tableau 12. Nombre d'habitations collectives destinées aux aînés selon les types d'habitation, Capitale-Nationale

Lieu	RPA	HLM	OBNL	COOP	Total
Arr. Beauport	23	7	7	24	61
Arr. Charlesbourg	12	6	6	10	34
Arr. La Cité-Limoilou	21	27	43	105	196
Arr. La Haute-Saint-Charles	11	8	7	6	32
Arr. Les Rivières	17	4	11	29	61
Arr. Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	18	9	5	6	38
MRC de Charlevoix	3	1	4	0	8
MRC de Charlevoix-Est	4	3	4	1	12
MRC de La Côte-de-Beaupré	7	7	2	1	17
MRC de La Jacques-Cartier	3	2	4	1	10
MRC de L'Île-d'Orléans	1	0	1	0	2
MRC de Portneuf	21	15	6	4	46
Ville de L'Ancienne-Lorette	4	5	0	2	11
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	1	1	1	0	3
Wendake	–	1	–	–	1
TOTAL	146	96	101	189	532

Source : Données compilées par l'IVPSA (Décembre 2013).

Afin de bien comprendre l'ensemble du portrait de l'offre en unités locatives dans des habitations collectives pour aînés pour la région de la Capitale-Nationale, le Tableau 12 indique le nombre d'habitations collectives destinées aux aînés dans les habitations collectives de la Capitale-Nationale pour chacun des territoires, par type d'habitation, alors que le Tableau 13 présente le nombre total d'unités locatives pour ces mêmes secteurs. Il indique aussi le nombre et la proportion des différentes unités locatives pour chaque secteur. Les RPA, HLM et OBNL mentionnés dans ce tableau, sont toutes des habitations destinées aux aînés. L'ensemble des coopératives d'habitation ont été incluses, et ce, peu importe leur clientèle cible – personnes seules, âgées de 50 et plus, famille, etc. Considérant que les aînés peuvent loger dans l'une ou l'autre de ces habitations, la décision a été prise de ne pas se limiter aux coopératives ciblant cette clientèle. Les 51 unités locatives de la MRC de L'Île-d'Orléans représentent 0,2 % des 24 123 unités de la Capitale-Nationale.

Tableau 13. Unités locatives en habitations collectives destinées aux aînés selon les types d'habitation, nombre et pourcentage, Capitale-Nationale

Lieu	RPA		HLM		OBNL		COOP		Total	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Arr. Beauport	1 662	63,3%	355	13,5%	213	8,1%	394	15,0%	2 624	10,9%
Arr. Charlesbourg	1 574	67,4%	343	14,7%	192	8,2%	226	9,7%	2 335	9,7%
Arr. La Cité-Limoilou	1 862	23,8%	1 659	21,2%	2 215	28,3%	2 088	26,7%	7 824	32,5%
Arr. La Haute Saint-Charles	523	40,0%	288	22,0%	288	22,0%	208	15,9%	1 307	5,4%
Arr. Les Rivières	2 019	53,5%	236	6,3%	711	18,8%	809	21,4%	3 775	15,7%
Arr. Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge	1 976	62,3%	639	20,1%	390	12,3%	168	5,3%	3 173	13,2%
MRC de Charlevoix	24	23,1%	20	19,2%	60	57,7%	0	0,0%	104	0,4%
MRC de Charlevoix-Est	35	18,7%	76	40,6%	56	29,9%	20	10,7%	187	0,8%
MRC de La Côte-de-Beaupré	380	59,4%	138	21,6%	61	9,5%	61	9,5%	640	2,7%
MRC de La Jacques-Cartier	59	27,2%	63	29,0%	85	39,2%	10	4,6%	217	0,9%
MRC de L'Île-d'Orléans	27	52,9%	0	0,0%	24	47,1%	0	0,0%	51	0,2%
MRC de Portneuf	632	58,5%	238	22,0%	132	12,2%	79	7,3%	1 081	4,5%
Ville de L'Ancienne-Lorette	430	73,4%	120	20,5%	0	0,0%	36	6,1%	586	2,4%
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	143	81,7%	15	8,6%	17	9,7%	0	0,0%	175	0,7%
Wendake	0	–	28	100%	0	–	0	–	28	0,1%
TOTAL	11 346	47,1%	4 218	17,5%	4 444	18,4%	4 099	17,0%	24 107	100%

Source : Données compilées par l'IVPSA (Décembre 2013).

Sur le territoire de la Capitale-Nationale, c'est dans l'arrondissement La Cité-Limoilou que se trouve la plus forte concentration d'unités locatives dans des habitations collectives pour aînés, soit 7 824 unités, ou 32,5 % de l'offre régionale (24 107 unités). La Cité-Limoilou accueille ainsi 51 % des unités en coopératives, 50 % des unités en OBNL et 40 % des unités en HLM de la région. Ce sont les arrondissements Les Rivières et

Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge qui regroupent le plus d’unités en RPA de la région, chacune offrant environ 18 % des unités en habitation collective de la Capitale-Nationale.

Il faut noter que l’organisation des habitations collectives sur le territoire de Wendake diffère de ce qui prévaut dans les autres secteurs géographiques de la Capitale-Nationale. Un ensemble de 28 unités de type HLM sont offerts à Wendake (voir Tableaux 12 et 13). En plus de ces unités, la Résidence Marcel Sioui détient un permis du MSSSQ de 12 lits CHSLD privés non conventionnés. (Wendake, 2013) Elle n’a donc pu être incluse dans ce dénombrement. Pour plus de détails, consulter le document « *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés. Constats et perspectives : Wendake* ».

Les services dans les habitations collectives

De façon générale, au Québec, les RPA et certains OBNL offrent des services variés aux résidents. Les coûts de plusieurs de ces services ne sont pas inclus dans les frais du loyer mensuel de base, ils sont décrits dans une annexe au bail. D’autre part, les services d’une même catégorie (par ex. les repas) ne sont pas tous offerts de la même façon dans toutes les habitations collectives pour aînés du Québec. Les paragraphes qui suivent décrivent les différents types de services pouvant être offerts, et les différents niveaux de services pouvant exister dans les habitations collectives.

Certaines habitations collectives offrent des services de repas. Toutefois, selon l’habitation collective, cette offre signifie que les résidents ont accès à trois repas par jour ainsi qu’à des collations, alors que dans d’autres habitations collectives, cela signifie qu’ils peuvent accéder à un ou deux repas par jour. Certains services supplémentaires sont aussi parfois offerts, comme le service de plateaux de repas à la chambre ou le service aux tables. Il doit être mentionné que les résidences privées peuvent avoir recours à un éventail de services publics et communautaires offerts par les CLSC ou les organismes communautaires de leur région.

Lorsqu’une habitation collective offre des soins infirmiers, cela signifie qu’il y a un infirmier présent dans l’habitation qui peut, entre autres, effectuer la prise de tension artérielle ou soigner des plaies. Les services d’assistance personnelle comprennent généralement les services d’aide au bain, d’aide à l’hygiène et à l’habillage, les soins d’incontinence, ou l’aide à la mobilisation.

Les services d’aide domestique peuvent comprendre l’aide à la préparation des repas, l’entretien des vêtements, l’entretien ménager, ou l’entretien de la literie. Lorsque des services de loisirs sont offerts, c’est qu’il y a des activités ou des sorties organisées par l’habitation collective. Finalement, selon l’habitation collective, le service de sécurité peut comprendre la présence d’un gardien 24 heures sur 24 ou la présence d’un

système interne d'appel à l'aide (*LSSS, Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité et les normes d'exploitation d'une résidence privée pour aînés*). Les deux habitations collectives pour aînés de la MRC de L'Île-d'Orléans offrent des services de sécurité, mais une seule offre l'ensemble des services recensés, dont les repas (Tableau 14).

Tableau 14. Nombre d'habitations collectives pour aînés avec services, selon le type de services, MRC de L'Île-d'Orléans

Services	Nombre d'habitations collectives
Repas	1
Assistance personnelle	1
Soins infirmiers	1
Aide domestique	1
Loisirs	1
Sécurité	2
Total d'habitations collectives pour aînés avec services	2
Total d'habitations collectives pour aînés	2

Source : MSSS, *Registre des résidences privées pour aînés*, 2013.

D'une part, une résidence offre des logements standards 3½ et des 4½ pour des personnes autonomes retraitées. Elle met à la disposition de ses résidents plusieurs lieux communautaires et offre certains services à l'ensemble des résidents (salle de réception, jardin communautaire, présence d'une coiffeuse une fois par semaine, etc.). Une autre offre l'ensemble des services à ses résidents autonomes et semi-autonomes, qui vivent dans des studios et un 4½. Une infirmière est présente tous les jours de la semaine.

2.4 DISPONIBILITÉ DES HABITATIONS

Depuis l'an 2000, la région métropolitaine de recensement de Québec (RMR), à l'image du Québec et du Canada, est aux prises avec un faible taux d'inoccupation dans le marché locatif. À ce phénomène s'ajoute, dans la MRC de L'Île-d'Orléans, une particularité qui influence la disponibilité des habitations.

En effet, les coûts élevés des maisons – liés, entre autres, au statut de zone de villégiature à proximité de Québec et à l'aspect historique de la région – affectent la capacité d'accéder à la propriété. Du même souffle, ces coûts élevés peuvent inciter certains propriétaires de longue date à vendre leur maison afin de s'installer ailleurs. D'autres encore choisissent de demeurer propriétaires, mais louent leur maison à des

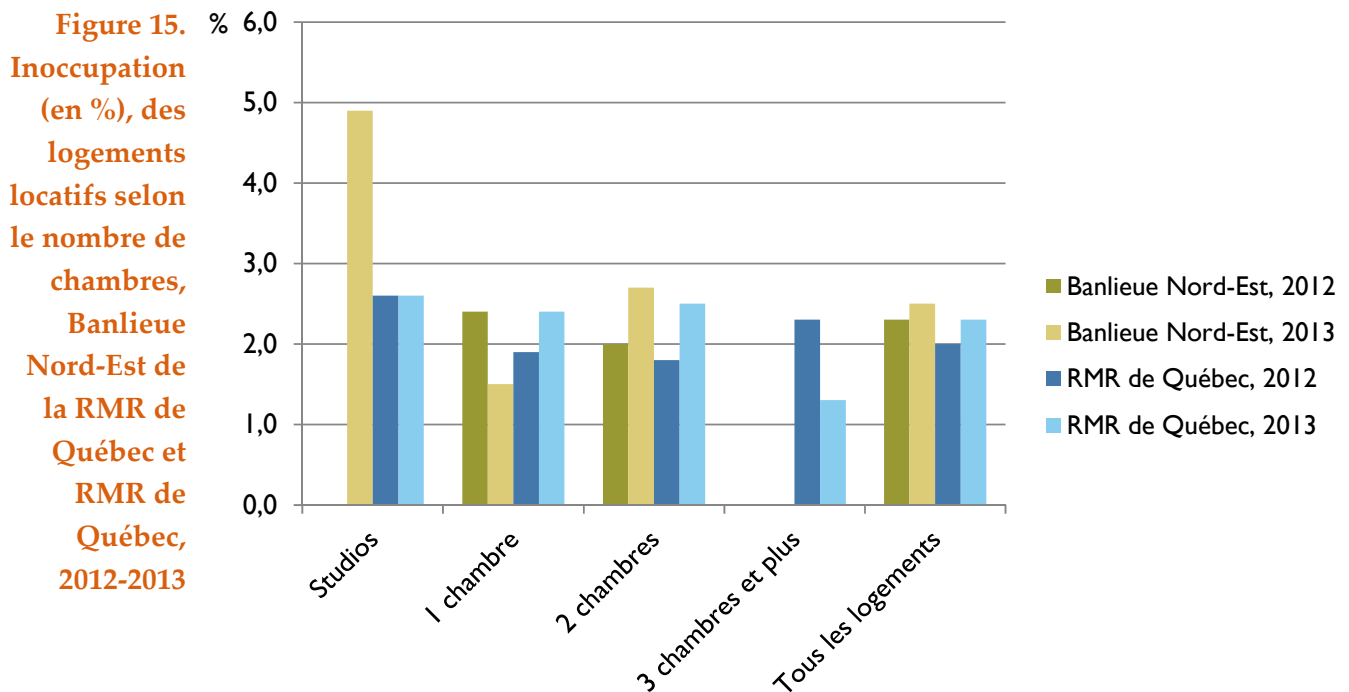
La **RMR** (région métropolitaine de recensement) de Québec comprend le TÉ de Québec, la MRC de L'Île-d'Orléans, la ville de Lévis et une partie de la MRC de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré.

La **Banlieue Nord-Est (zone 7)** comprend les zones définies par la SCHL : Beauport, Sainte-Brigitte-de-Laval, Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer et l'Île d'Orléans.

résidents temporaires, pendant qu'eux habitent à l'extérieur de l'Île (Informateur clé, 2014). Selon la SCHL (2011), le taux d'inoccupation dans le milieu locatif a tout de même connu une hausse au cours des quatre dernières années à l'échelle de la région métropolitaine de Québec.

Dans son rapport sur le marché locatif publié en 2012, la SCHL présente des données sur la RMR de Québec. Les zones définies par la SCHL ne correspondent pas exactement aux limites des arrondissements et des MRC de la région, il est tout de même possible d'établir certains parallèles entre les deux découpages géographiques de la région. La carte de la RMR de Québec, divisée selon les zones définies par la SCHL, est présentée à

l'Annexe 8. La MRC de L'Île-d'Orléans est intégrée à la zone *Banlieue nord-est de la RMR de Québec*. (SCHL, 2013 b)



Note : Pour des raisons de confidentialité ou de fiabilité statistique, certaines données ne sont pas fournies par la SCHL.

Source : SCHL (2013c), *Rapport sur le marché locatif, RMR Québec, octobre 2013*, « Taux d'inoccupation (%) des appartements d'initiative privée selon la zone et le nombre de chambres, RMR de Québec ». Dans ce document, la SCHL fait référence à la zone *Banlieue Nord-Est* comme étant *Beauport, Boischatel, Île d'Orléans et autres*.

Afin de comprendre la disponibilité des logements ayant le potentiel de répondre aux besoins des personnes âgées, il est important de connaître le contexte locatif dans son ensemble. Celui-ci peut parfois être en mesure de répondre aux besoins de la clientèle

âgée autonome. Dans le cas de la Banlieue nord-est de la RMR de Québec, le marché locatif général s'est légèrement ouvert entre 2012 et 2013, comme le montre la figure 15 (Données complètes à l'Annexe 9), certains types de logements devenant plus disponibles (par exemple les appartements avec deux chambres, voir détails à l'annexe 9).

Notons que la SCHL n'a pas publié de données en 2012 pour les logements de 3 chambres, ni pour les studios, dans la zone Banlieue nord-est de la RMR de Québec pour des raisons de confidentialité ou de fiabilité statistique. Le taux d'inoccupation pour l'ensemble des logements de la zone Banlieue nord-est était de 2,9 % en 2011, de 2,3 % en 2012 et se positionnait à 2,5 % en 2013. Ce sont les studios qui ont le plus fort taux d'inoccupation (4,9 % en 2013). Cela en fait le type de logement le plus disponible de la MRC. Les logements de 2 chambres affichaient des taux d'inoccupation de 2,0 % (2012) et de 2,7 % (2013, ce qui constitue une détente du marché pour ce type d'habitation).

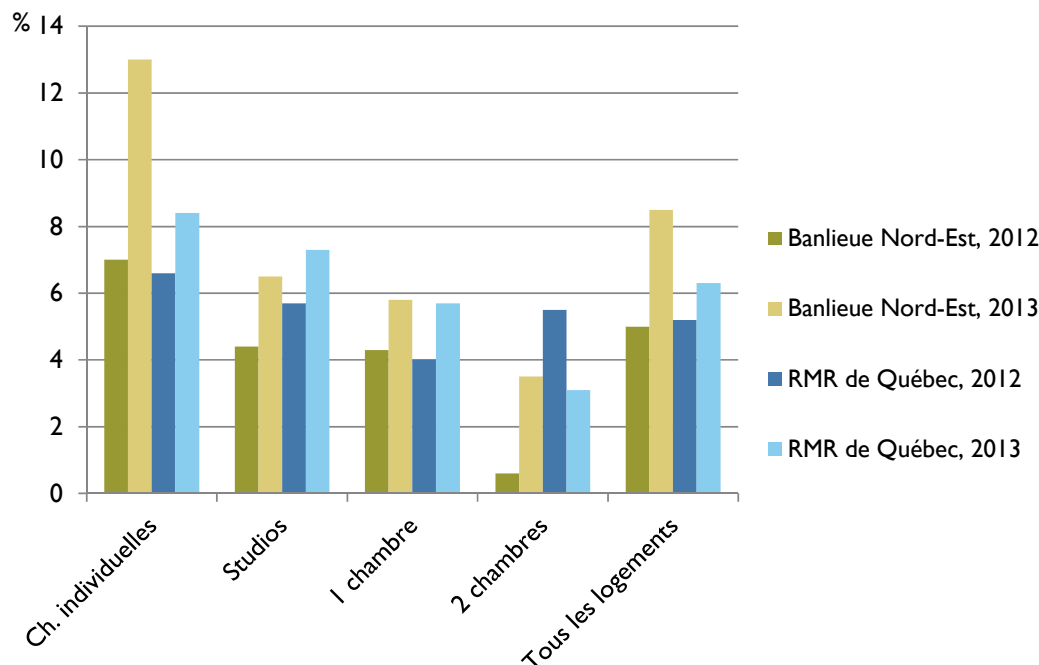
Des informateurs-clés ont indiqué que la municipalité de Saint-Pierre I.O. est celle qui offre le plus de logements locatifs. En 2013, pour tous les types de logements, les taux d'inoccupation se situent en deçà du niveau d'équilibre généralement reconnu de 3 % (IRIS, 2006). Ce seuil devrait normalement permettre à la fois aux propriétaires de louer rapidement et aux locataires de trouver rapidement un logement.

Taux d'inoccupation dans les RPA

En ce qui a trait aux résidences pour les personnes âgées, le taux d'inoccupation des places standards en résidences privées pour aînés (RPA) a légèrement augmenté au Québec en 2013, selon les données de la SCHL. La RMR de Québec présentait un taux d'inoccupation des places standards estimé à 6,3 % en 2013, ce qui représente une légère détente par rapport au taux de 2012 qui n'atteignait que 5,2 %.

Ainsi, les places en RPA étaient un peu plus disponibles en 2013 qu'en 2012. Le taux d'inoccupation a augmenté dans tous les types d'unités, sauf pour les unités locatives de deux chambres, dont le taux d'inoccupation est passé de 5,5 % à 3,1 %. La SCHL affirme que parmi les grands centres urbains de la province, c'est la RMR de Québec qui présente les conditions de marché les plus serrées. (SCHL, 2013b) Dans la banlieue nord-est de la RMR de Québec, le marché des RPA offrait une plus grande disponibilité de logements en 2013 qu'en 2012, comme le montre la Figure 16, tout particulièrement pour les chambres individuelles.

Figure 16.
Inoccupation
(%) des places
standards par
type d'unité
(RPA),
Banlieue
nord-est,
RMR de
Québec,
2012-2013



Note : Pour des raisons de confidentialité ou de fiabilité statistique, certaines données ne sont pas fournies par la SCHL.

Source : SCHL (2013b), *Rapport sur les résidences pour personnes âgées*, page 8.

Le temps d'attente pour accéder à un logement social est très variable selon le lieu, l'état du marché de location de même que la situation et l'âge de la personne. Les temps d'attente influencent nécessairement la disponibilité des habitations pour les personnes âgées. En 2011, le délai moyen d'attente pour avoir un logement dans un HLM, au niveau provincial, était d'environ 4 ans (ROHQ, 2012 : 1). Aucune donnée spécifique à la MRC de L'Île-d'Orléans n'est disponible à ce sujet.

2.5 ACCESSIBILITÉ ÉCONOMIQUE DES HABITATIONS

Les aînés n'ont pas tous les mêmes capacités économiques pour accéder à un logement adapté à leurs besoins. Afin d'améliorer l'accès à ces logements, plusieurs programmes gouvernementaux offrent un soutien financier aux personnes et aux ménages démunis. Par exemple, les programmes *AccèsLogis* et *Supplément au loyer* de la SHQ facilitent l'accès au logement à des personnes à faible revenu (Portail Québec, 2013).

Ces programmes ont été mentionnés par des informateurs clés de plusieurs secteurs de la Capitale-Nationale comme contribuant à l'accès au logement des personnes âgées. La SCHL considère le *coût du logement* comme le montant mensuel déboursé par les résidents pour occuper leur place et obtenir tous les services obligatoires. Des frais peuvent s'ajouter pour les services particuliers choisis par le locataire (comme l'accès à des services de câblodistribution). Un des indices du poids que ces coûts représentent pour le budget familial est le taux d'effort médian. Celui-ci indique la proportion du

« Le **taux d'effort** est la proportion du revenu brut du ménage consentie pour payer la totalité des coûts du logement comprenant le loyer de base et l'ensemble des autres frais. On considère généralement que les ménages sont confrontés à une situation financière difficile lorsque leur taux d'effort est égal ou supérieur à 30 %. » (Dagenais, 2006)

Le **taux d'effort médian** représente la proportion qui sépare la population en deux groupes égaux; la moitié débourse plus que la proportion médiane de leur revenu pour se loger, et l'autre moitié débourse un montant moindre que cette médiane. Cela signifie qu'au Québec, la moitié des personnes locataires âgées de 85 ans et plus utilisent plus de 34,9 % de leurs revenus pour se loger (Tableau 15).

revenu que le ménage consacre aux coûts du logement. Selon les dernières données publiées par la SHQ (2010), ce taux se situait à 12,4 % en 2006 pour les ménages privés de la MRC de L'Île-d'Orléans. Il s'établissait à 9,2 % pour les personnes âgées de 65 à 74 ans et à 10,6 % pour celles âgées de 75 à 84 ans. Aucun chiffre n'était disponible pour le groupe population âgée de 85 ans et plus.

Le taux d'effort augmente avec l'âge et les ménages locataires présentent un taux d'effort plus élevé que celui des ménages propriétaires. Les ménages locataires de la MRC âgées de 65 à 74 ans consacrent en effet 15,8 % de leurs revenus

pour leur logement. Ce taux atteint 30,9 % pour les ménages locataires âgées de 75 à 84 ans (SHQ, 2010). Le Tableau 15 présente avec plus de détails le taux d'effort médian des MRC de la Capitale-Nationale, pour les ménages propriétaires et les ménages locataires. Pour des raisons de confidentialité, certaines données ne sont pas fournies (nd) par Statistique Canada et par la SHQ.

Tableau 15. Taux d'effort médian (%) des ménages privés selon l'âge du principal soutien, et le mode d'occupation du logement, Capitale-Nationale, 2006

Lieu	Tous les ménages (+ de 15 ans)			65-74 ans			75-84 ans			85 ans et plus		
	T	P	L	T	P	L	T	P	L	T	P	L
Le Québec	17,4	14,1	23,7	17,3	12,3	26,9	20,0	13,6	29,8	26,1	15,8	34,9
Capitale-Nationale (région)	17,2	13,9	22,6	17,1	12,2	26,4	21,0	13,5	28,8	29,5	15,2	38,6
MRC de Charlevoix	14,7	13,8	19,1	11,4	10,6	20,5	17,6	17,0	17,4	24,0	24,8	23,8
MRC de Charlevoix-Est	14,6	12,7	20,0	11,9	12,4	26,0	17,0	13,5	30,2	17,7	nd	38,8
MRC de La Côte-de-Beaupré	14,0	13,6	18,9	13,2	11,5	26,0	14,7	13,1	27,9	18,2	19,1	14,4
MRC de La Jacques-Cartier	15,0	15,2	13,4	14,0	13,7	nd	12,5	12,5	10,1	7,9	7,1	nd
MRC de L'Île-d'Orléans	12,4	11,5	17,3	9,2	8,7	15,8	10,6	nd	30,9	nd	nd	nd
MRC de Portneuf	13,9	13,3	20,9	15,0	12,7	24,3	15,5	13,4	24,0	20,7	15,2	27,4
Québec (TÉ)	17,6	13,8	22,8	18,4	12,6	26,6	23,0	12,9	30,4	32,5	14,3	38,9

Notes : *Tous les ménages*: Ensemble des ménages privés (+ de 15 ans); *T* : Taux d'effort médian pour l'ensemble des ménages privés du groupe d'âge; *P* : Taux d'effort médian des ménages privés propriétaires; *L* : Taux d'effort médian des ménages privés locataires; *nd* : données non disponibles ou non indiquées pour raison de confidentialité.

Source : Statistique Canada, *Recensement 2006*, compilation spéciale pour le compte de la SHQ, tableau n. 21.

Coûts des places standards, RPA

Selon un récent rapport de la SCHL (2013b), le loyer mensuel moyen des places standards se situe à 1 520 \$ pour l'ensemble du Québec en 2013. La même année, dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec, le loyer moyen pour une

Une **place standard** est une place occupée par un résident qui reçoit un niveau standard de soins (moins d'une heure et demie de soins par jour) ou qui n'a pas à payer de frais supplémentaires pour recevoir des soins assidus. Une **chambre avec soins assidus** est une chambre offrant au moins une heure et demie de soins par jour. (SCHL, 2013b)

place standard s'élevait à 1 600 \$. Les coûts d'un logement avec une chambre s'élèvent à 1 558 \$, alors qu'ils atteignent 1 916 \$ pour un logement avec 2 chambres. Le secteur comprenant Sainte-Foy, Sillery, Cap-Rouge et Saint-Augustin affiche le loyer moyen le plus élevé (1 914 \$) alors que le secteur Ouest de la Rive-Sud présente le loyer le moins élevé (1 352 \$). Sur la Rive-Nord, c'est le secteur Québec – basse-ville qui présente les loyers les plus bas (1 376 \$). (SCHL, 2013b)

De façon générale, dans la zone de la RMR appelée Banlieue nord-est qui inclut la MRC de L'Île-d'Orléans, les loyers moyens sont généralement moins élevés que dans l'ensemble de la RMR de Québec. Par exemple, le coût d'une place standard dans un logement de type studio s'élève à 1 418 \$ dans la zone Banlieue nord-est, ce qui représente 212 \$ de moins que la moyenne de l'ensemble de la RMR de Québec. Cette différence en faveur de la région à laquelle appartient la MRC de L'Île-d'Orléans ne se transpose pas aux logements avec une chambre (1 616 \$ dans la zone Banlieue nord-est, par rapport à 1 558 \$ dans la RMR); la différence est négligeable (1 894 \$ par rapport à 1 916 \$) pour les logements avec 2 chambres. En résumé, il n'y a que dans les studios où il existe un coût nettement en dessous de la moyenne régionale.

Coûts des logements privés

Le Tableau 16 présente le coût médian des logements privés en 2006, tel que compilé par la Société d'habitation du Québec pour l'ensemble des ménages privés (15 ans et plus). Le coût médian que devait déboursier un propriétaire dans la MRC de L'Île-d'Orléans se situait à 476 \$ par mois, alors que les ménages locataires devaient déboursier un coût médian de 600 \$.

Le coût médian des propriétaires de l'Île était de 241 \$ de moins que le coût médian pour l'ensemble du Québec (717 \$). Toutefois, les ménages locataires de la région déboursaient en moyenne au-delà de 34 \$ de plus par mois que la moyenne québécoise (566 \$). En comparaison, l'écart entre les ménages propriétaires et les ménages locataires se situait à 169 \$ pour Québec (TÉ), un écart plus important que celui de la Capitale-Nationale (139 \$) ou du Québec (151 \$).

Tableau 16. Coût médian des logements privés selon le mode d'occupation (tous les ménages), Capitale-Nationale, 2006

Lieu	Propriétaires (\$ CA)	Locataires (\$ CA)	Écart entre propriétaires et locataires
Le Québec	717 \$	566 \$	151 \$
Capitale Nationale	700 \$	561 \$	139 \$
MRC de Charlevoix	451 \$	459 \$	-8 \$
MRC de Charlevoix-Est	466 \$	481 \$	-15 \$
MRC de La Côte-de-Beaupré	583 \$	467 \$	116 \$
MRC de La Jacques-Cartier	834 \$	551 \$	283 \$
MRC de L'Île-d'Orléans	476 \$	600 \$	-124 \$
MRC de Portneuf	500 \$	425 \$	75 \$
Québec (TÉ)	741 \$	572 \$	169 \$

Source : Statistique Canada, Recensement 2006, compilation spéciale pour la SHQ, tab. no. 15.

D'autre part, dans la MRC de L'Île-d'Orléans, l'écart entre le coût médian pour les ménages propriétaires et celui pour les ménages locataires s'élève à 124 \$, à la faveur des propriétaires. Cela représente un phénomène inverse par rapport à la Capitale-Nationale. À l'échelle de la région, cet écart favorise les ménages locataires par 139 \$. Ainsi, contrairement aux locataires de la Capitale-Nationale et du Québec, les ménages locataires de L'Île d'Orléans doivent déboursier un coût médian plus élevé que les ménages propriétaires.

Tableau 17. Ménages privés selon le mode d'occupation des logements, MRC de L'Île-d'Orléans, 2006

Années	Nombre total de ménages privés N	Propriétaires		Locataires	
		N	%	N	%
Le Québec	3 185 680	1 917 735	60,2 %	1 267 940	39,8 %
MRC de L'Île-d'Orléans	2 860	2 400	83,9 %	455	15,9 %
Sainte-Famille	325	275	84,6 %	50	15,4 %
Sainte-Pétronille	445	415	93,9 %	30	6,7 %
Saint-François I.O.	240	200	83,3 %	40	16,7 %
Saint-Jean I.O.	445	375	84,3 %	70	15,7 %
Saint-Laurent I.O.	670	595	88,8 %	75	11,2 %
Saint-Pierre I.O.	720	535	74,3 %	185	25,7 %

Sources : Statistique Canada, Recensement 2006, tableau normalisé no. 97-554-XCB2006023; calculs de la SHQ, Tableaux 03-_1 et Tableaux 03-_3 (Ménages privés selon le mode d'occupation du logement, 2001-2006 et 2001).

Tout comme les habitants de nombreuses régions rurales, la majorité de la population de l'Île d'Orléans est propriétaire de son logement. Le Tableau 17 montre que c'est à Sainte-Pétronille que le taux de propriété atteint son niveau le plus élevé, soit 93,3 %. À l'opposé, c'est Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans qui accueille le plus grand nombre (185) et la plus grande proportion (25,7 %) de locataires. Parmi les ménages locataires de la MRC, 21 % ont 65 ans et plus, ce qui représente 95 personnes.

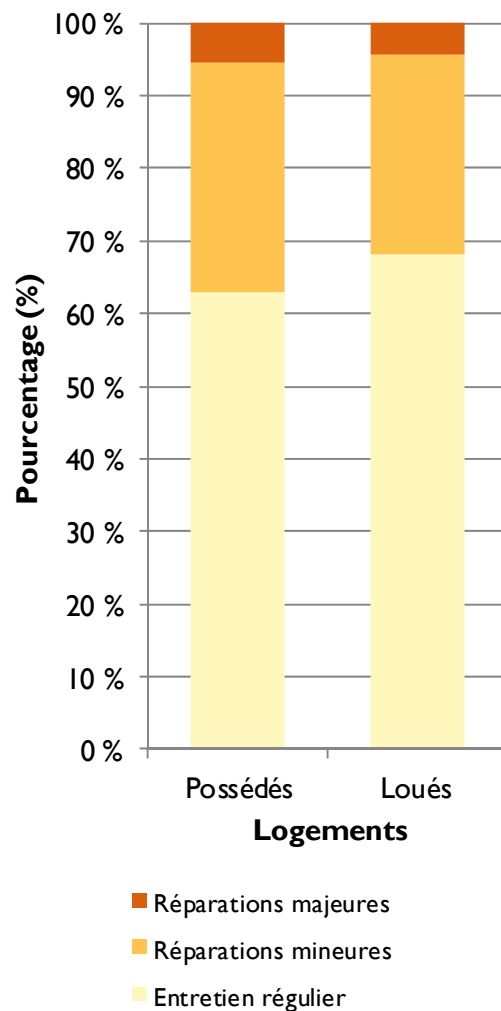
2.6 ACCEPTABILITÉ DES HABITATIONS

Une fois que l'accès économique aux logements a été exploré, il importe de se pencher sur l'acceptabilité des habitations. Un des concepts centraux pour définir l'acceptabilité d'un lieu est celui de *besoins impérieux*, tels que définis par la SCHL:

« On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille et abordabilité [sic]) et si 30 % de son revenu total avant impôt serait insuffisant pour payer le loyer médian des logements acceptables (répondant aux trois normes d'occupation) situés dans sa localité. » (SCHL, 2013a)

Selon cette définition, la SCHL considère qu'un logement : est de qualité convenable s'il ne nécessite pas de réparations majeures; est abordable si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt; et, est de taille convenable s'il comprend suffisamment de chambres pour répondre aux besoins du ménage.

Figure 17. Besoins de réparations estimés par les propriétaires et les locataires de la MRC de L'Île-d'Orléans



Source : SHQ (2009). Compilation spéciale pour la SHQ de données de Statistique Canada, Recensement 2006, effectuée en 2010, tableau n 36, calculs de la SHQ.

Selon les données de 2006 pour l'ensemble du Québec, la proportion de ménages en situation de besoins impérieux en matière de logement s'élevait à 11 % en milieu urbain et à 7 % en milieu rural (SHQ, 2009). Dans la RMR de Québec, cette proportion s'était élevée à 14 % en 1996, et avait diminué à 9 % en 2006 (Figure 17).

Afin d'évaluer si les logements sont de qualité convenable, la SHQ effectue des études rapportant les besoins de réparations des logements, tels qu'estimés par les locataires et les propriétaires. Selon les données les plus récentes disponibles sur le sujet, soit celles de 2006, 25 % des logements loués nécessiteraient des réparations mineures, alors que 8 % auraient besoin de réparations majeures dans la Capitale-Nationale. Dans la MRC de L'Île-d'Orléans, ce sont 28 % des logements loués qui auraient besoin de réparations mineures, alors que seulement 4 % d'entre eux auraient besoin de réparations majeures.

En ce qui concerne les logements des propriétaires de la MRC de L'Île-d'Orléans, 32 % d'entre eux évaluent que leurs propriétés auraient besoin de réparations mineures, alors que 5 % estiment qu'ils auraient besoin de réparations majeures. Le tableau à l'Annexe 10 présente des données plus détaillées sur les besoins en réparation.

POINTS SAILLANTS – LES HABITATIONS DES ÂÎNÉS

- Il y a davantage d'hommes que de femmes âgées de 65 ans et plus dans la MRC, ce qui représente un phénomène particulier. De façon générale, ce sont les femmes qui sont majoritaires dans ce groupe d'âge.
- 90 % des personnes âgées de 65 ans et plus font partie de ménages privés.
- Alors que la moitié (49,4 %) des personnes de 65 ans et plus du Québec vivent dans des maisons individuelles, dans le secteur de la MRC de L'Île-d'Orléans, cette proportion atteint 89,4 %. La majorité des municipalités de la MRC témoignent de ce phénomène.
- Dans la MRC de L'Île-d'Orléans, plus les personnes sont âgées, plus elles vivent dans des maisons individuelles, ce qui serait le cas de l'ensemble des personnes de 85 ans et plus dans la MRC.
- Il y a deux habitations collectives pour aînés sur le territoire de la MRC, un OBNL pour personnes autonomes et une RPA pour personnes autonomes et semi-autonomes. Elles offrent un total de 51 unités locatives.
- Dans la MRC de L'Île-d'Orléans, vu le contexte de lieu historique, de villégiature et la présence de résidents temporaires, le coût des maisons est élevé.

POINTS SAILLANTS – LES HABITATIONS DES AÎNÉS (SUITE)

- Les taux d'inoccupation des logements locatifs sont faibles dans la région de la Capitale-Nationale, et se situent à 2,3 % dans la zone Banlieue nord-est de la RMR de Québec, qui comprend la MRC de L'Île-d'Orléans.
- Trois programmes gouvernementaux de soutien financier contribuent à améliorer l'accès au logement pour les personnes âgées plus démunies économiquement (*AccèsLogis*, *Logement abordable* et *Supplément au loyer*).
- Le taux d'effort médian des ménages privés composés de personnes âgées de 65 ans et plus se situe à 12,4 % dans la MRC de L'Île-d'Orléans, un niveau inférieur à la région de la Capitale-Nationale (17,2 %) et du Québec dans son ensemble (17,4 %).
- Le taux d'effort médian des ménages privés tend à augmenter avec l'âge chez les aînés, atteignant même 30,9 % pour les locataires âgés de 75 à 84 ans.
- Alors que le coût des logements privés est généralement moins élevé pour les ménages locataires au Québec et dans la Capitale-Nationale, le phénomène est inversé dans la MRC de L'Île-d'Orléans, où les ménages locataires paient 124 \$ de plus par mois que les ménages propriétaires pour se loger.
- Le mode d'occupation des logements (locataires/propriétaires) est demeuré relativement stable au cours des dernières décennies.
- La proportion de logements nécessitant des réparations majeures est faible, tant pour les logements locatifs, que les propriétés privées.

3. L'ENVIRONNEMENT DE SERVICES

L'environnement de services fait référence aux ressources présentes dans le milieu où les aînés habitent. Quels sont les services auxquels ils peuvent accéder? Peuvent-ils accomplir leurs activités ou continuer à jouer leurs rôles sociaux? Existe-t-il des lieux publics auxquels ils peuvent accéder pour socialiser?

Ce chapitre traite de l'accessibilité géographique à différents services, lieux et commerces. Plus particulièrement, il est question de la présence d'espaces verts et d'équipements récréatifs; des espaces de participation sociale, communautaires et de loisirs offerts dans la région; de l'accès à des services de transport collectif; de la présence de services de santé et de services sociaux; de l'accès à des commerces alimentaires; ainsi qu'à la présence de centres commerciaux et autres services.

Les habitants de la MRC de L'Île-d'Orléans vivent dans un environnement où existent de multiples services. Toutefois, il importe de noter que nombre d'entre eux traversent le pont et se rendent sur la côte pour obtenir les services dont ils ont besoin, qu'il s'agisse d'achats de première nécessité (épicerie) ou de divertissement. Cet aspect de la vie sur l'Île, décrit par les informateurs clés rencontrés, doit être pris en considération.

3.1 ESPACES VERTS, PARCS ET ÉQUIPEMENTS

Les espaces et les parcs publics contribuent à créer un espace où il fait bon vivre. Leur accessibilité augmente la qualité de vie des personnes qui demeurent à proximité. Selon Stephen Vida de l'INSPQ (2011), la présence d'espaces verts est associée à plusieurs effets positifs sur la santé physique et mentale de la population. La carte de la Figure 18 présente l'emplacement des espaces verts parcs et équipements de la MRC de L'Île-d'Orléans tels que dénombrés par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pour tracer le portrait des différents territoires québécois. Cette instance est devenue le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) au mois d'avril 2014. Dans le cadre de ce projet, la dénomination MAMROT a été maintenue.



Il doit être noté qu'il existe certains espaces verts d'initiative privée qui sont fréquentés par la population. Ces espaces peuvent ne pas avoir été inclus dans la source de données consultée. Dans le contexte de ce projet, et dans le but de faciliter la comparaison entre les différents secteurs géographiques à l'étude, les espaces verts, parcs et équipements ont été regroupés en utilisant les définitions contenues par les Codes d'utilisation des biens-fonds (CUBF) (MAMROT, 2013), et qui sont utilisées par le MAMROT. Les données proviennent de l'INSPQ, plus particulièrement de leur indicateur de l'accessibilité aux services. Bien que plusieurs municipalités recensent un plus grand nombre de parcs et espace verts que ceux identifiés dans ces données, il

n'existe pas de banque de données uniforme présentant tous les parcs et espaces verts de la région. D'autre part, il doit être mentionné que la base de données du MAMROT ne contient que les parcs de juridiction municipale.

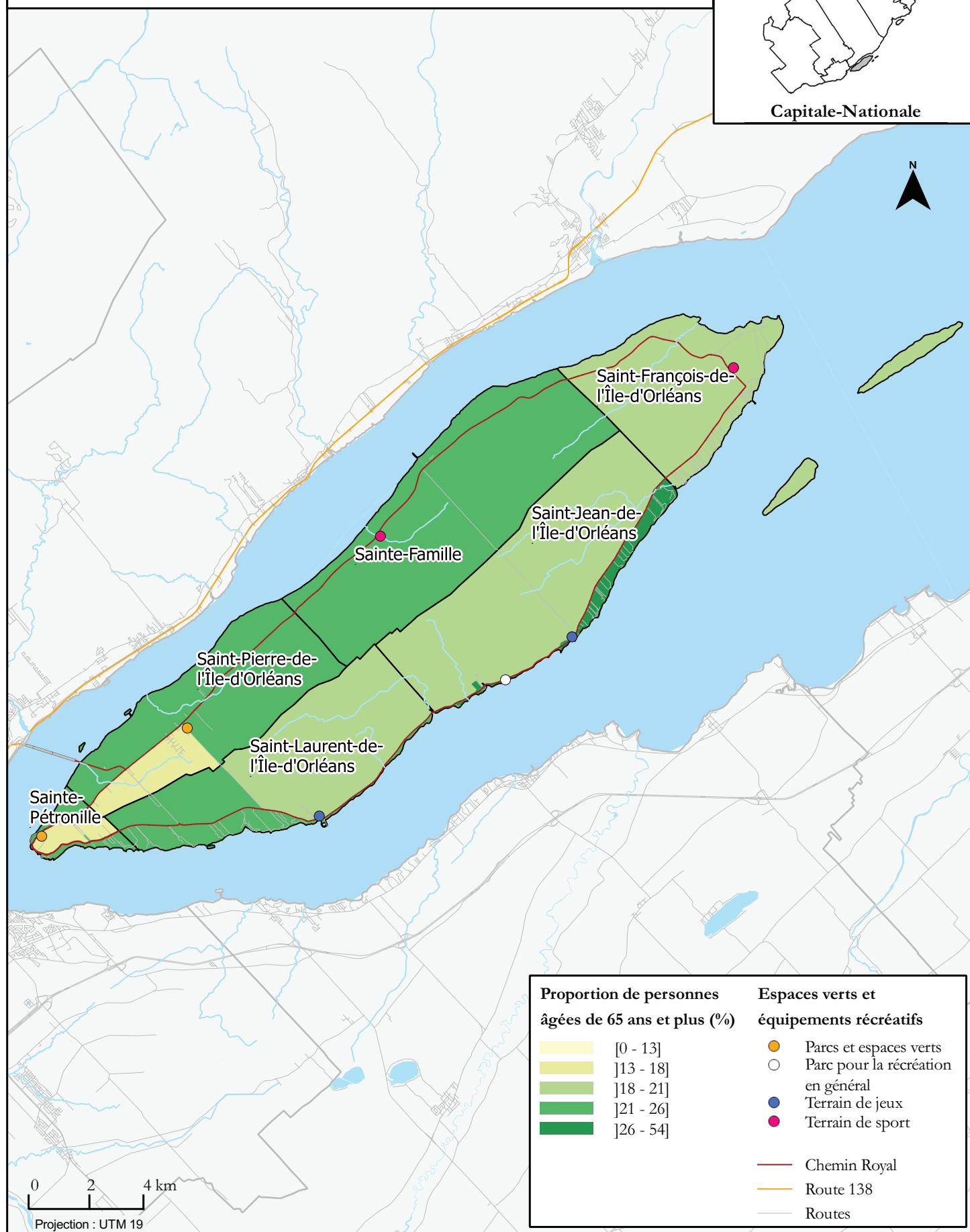
Ainsi, les **parcs, espaces verts et équipements** décrits dans ce document comprennent les lieux aménagés tels que des **Équipements récréatifs** dont les *terrains de jeux*. Ces derniers peuvent « comprendre les activités suivantes sans être restreint à l'une d'elles : pique-nique, plage, piste de bicyclettes, sport, camping et autres activités récréatives. Le *Terrain de sport* comprend « un terrain de jeux, des pistes pour les compétitions et les sports; il peut y avoir des gradins; il est codifié séparément lorsqu'il est indépendant d'une autre activité. » Ainsi, les espaces verts sont nommés « terrains de sport » lorsqu'ils sont consacrés à l'activité sportive et qu'ils ne sont pas utilisés pour des activités récréatives ou de loisirs d'une autre nature. Le *Parc à caractère récréatif et ornemental* s'inscrit dans la catégorie **Espaces verts**. Ce type de parc est « aménagé pour les loisirs en raison de la beauté du site; on peut y trouver des plages, des jeux pour enfants, des monuments et des statues. » Le *Parc pour la récréation en général* « peut comprendre les activités suivantes sans être restreint à l'une d'elles : pique-nique, plage, piste de bicyclettes, sport, camping et autres activités récréatives. » (MAMROT, 2013)

Selon les données de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ, 2012) et basé sur ses définitions, la MRC offre à ses résidents quelques parcs et espaces, voir la carte de l'Île à la Figure 18. Le territoire de la MRC de L'Île-d'Orléans est marqué par une forte présence de zones agricoles et de zones à faible densité de population. Des informations recueillies auprès d'informateurs clés indiquent toutefois qu'à ces lieux s'ajoutent un certains nombres de parcs et espaces verts.

Chaque municipalité possède des espaces de loisirs et terrains de jeux avec patinoires extérieures, et organise des activités de loisirs. Un informateur clé a d'ailleurs fourni la liste suivante d'espaces verts et de parcs, pour chacune des municipalités : Saint-Laurent (Parc Maritime, Parc du fief, terrain de jeux, parc école, quai aménagé); Saint-Jean (Jardin du Manoir Mauvide-Genest, quai aménagé, terrain de jeux, sentier de marche); Saint-François (Parc de la Tour du Nordet, quai aménagé, sentier de marche); Sainte-Famille (Parc des Ancêtres, Parc des Bisons, terrain de jeux, parc école); Saint-Pierre (terrain de jeux, parc école, jardin du flâneur, sentiers pédestre aménagé de l'Espace Félix-Leclerc); et Sainte-Pétronille (quai aménagé, terrain de jeux, sentier de marche). Un autre informateur soulignait l'importance de certains de ces lieux, plus particulièrement du Parc des Ancêtres et de celui des Bisons, pour les aînés de la MRC.

La distance entre les différentes municipalités ferait en sorte que les habitants ont principalement tendance à participer aux activités qui se déroulent dans leur municipalité, même si les installations sont mises à la disposition de l'ensemble de la population de l'Île. Plusieurs municipalités ont des terrains de sport (tennis, soccer,

Figure 18. Carte des espaces verts, parcs et équipements, MRC de L'Île-d'Orléans



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval,
en collaboration avec l'IVPSA, Décembre 2013

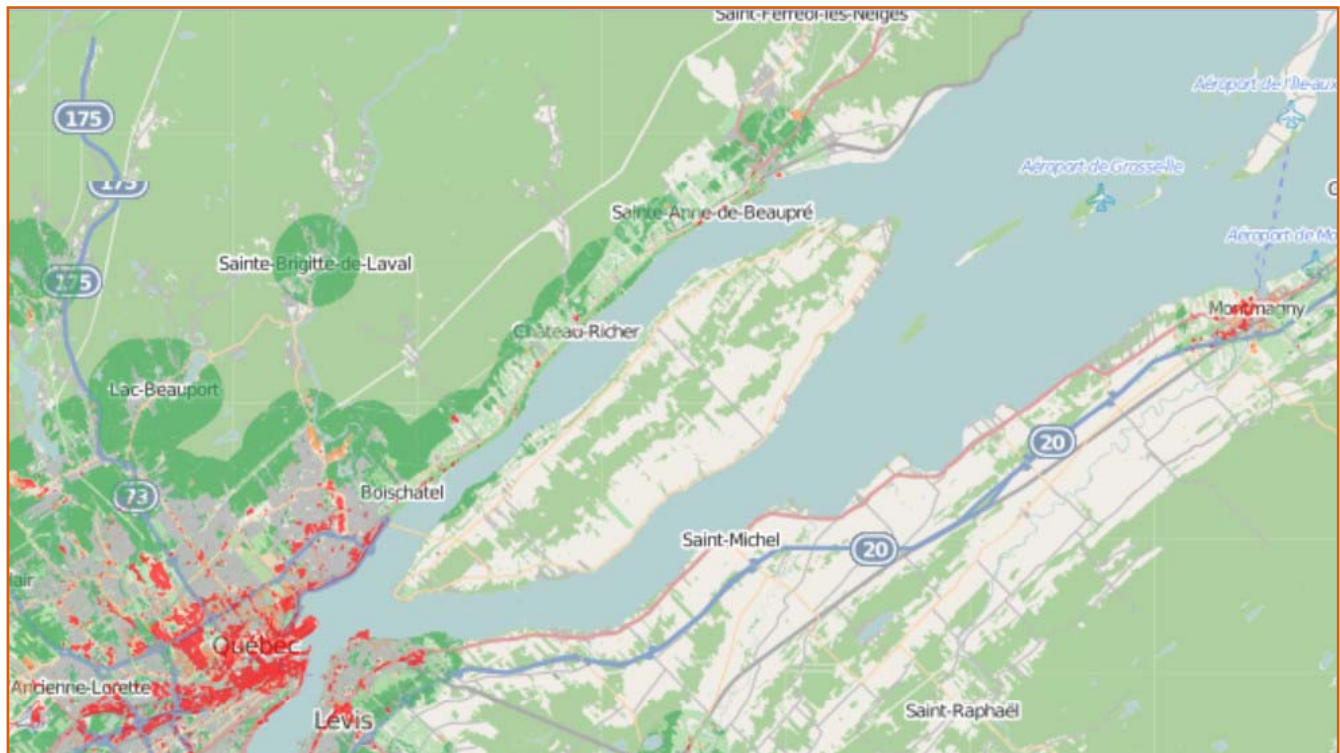
Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

basketball, baseball). Dans certains secteurs, les habitants ont accès à un sentier pédestre et il y a deux terrains de golf. Selon un recensement effectué par l'Institut national de santé publique, l'Île offre à ses résidents sept espaces verts et parcs. La programmation des loisirs s'effectue principalement par chacune des municipalités. Il y a un sentier pédestre privé, mais qui est d'usage public à Sainte-Pétronille.

Îlots de chaleur

En tant que région rurale et profitant de l'apport des vents du large grâce à son insularité, la MRC de L'Île-d'Orléans profite d'un environnement frais pendant les mois d'été. Les résidents – qui « traversent souvent le pont » – doivent toutefois négocier avec les îlots de chaleur dès qu'ils se rendent à Québec, comme l'illustre bien la Figure 19.

Figure 19. Carte des îlots de chaleur, MRC de L'Île-d'Orléans, 2011



Légende : ■ Plus frais; ■ Frais; ■ Chaud; ■ Très Chaud

Source : Institut national de santé publique du Québec (2014). *Îlots de chaleur/fraîcheur urbains et température de surface*. Consulté en ligne le 17 janvier 2014 à <http://www.donnees.gouv.qc.ca/?node=/donnees-details&id=2f4294b5-8489-4630-96a1-84da590f02ee> et à <http://geoegl.msp.gouv.qc.ca/golocmsp/?id=temperature>

« Quand il fait chaud, il fait plus chaud dans les villes que dans les campagnes environnantes. L'expression *îlots de chaleur urbains* désigne cette différence de

température. » (INSPQ, 2001) L'Institut national de santé publique du Québec indique que la « température dans les villes peut atteindre jusqu'à 12 °C de plus que dans les régions aux alentours. » (INSPQ, 2001) Ces zones plus chaudes affectent tout particulièrement les personnes âgées, puisqu'elles sont « prédisposées à des troubles liés à la chaleur, notamment en raison des changements physiologiques associés au vieillissement. » (Giguère, 2009)

En contribuant à la création de « smog », à la diminution de la qualité de l'air à l'intérieur des habitations, en augmentant les risques de malaises plus ou moins graves, ce phénomène contribue à complexifier la réalité des personnes âgées vivant dans ces secteurs. Et l'impact de ces îlots de chaleur s'amplifie lorsque la distance à parcourir pour accéder à des zones fraîches est grande.

3.2 ESPACES DE PARTICIPATION SOCIALE, COMMUNAUTAIRES ET DE LOISIRS

La capacité des personnes « d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer », et donc de participer socialement, constitue le cœur de la

Dans ce document, la **participation sociale** comprend : des interactions sociales se déroulant en contexte individuel et en contexte de groupe; des activités ou démarches collectives; des activités bénévoles ou de l'aide informelle; et des engagements citoyens ou militants. Autrement dit, lorsqu'une personne participe socialement, elle interagit ou effectue des activités avec d'autres.

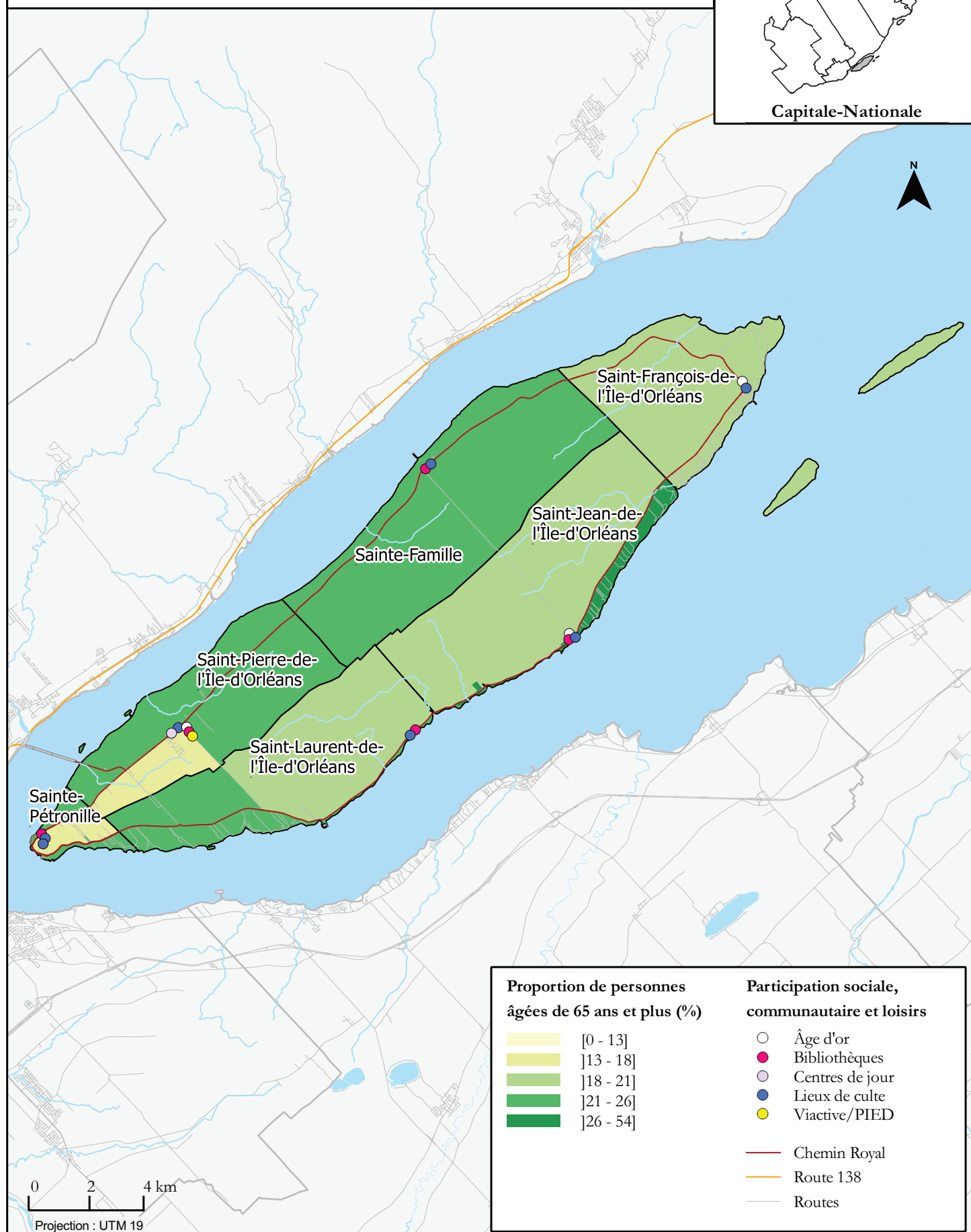
définition de la « santé » selon la Loi sur la santé et les services sociaux (LSSS, L.R.Q., chapitre S-4.2, voir le Lexique pour plus de détails).

Afin de mieux saisir les possibilités de participation sociale offertes aux personnes âgées de la MRC de L'Île-d'Orléans, les paragraphes suivants tracent le portrait d'espaces de participation sociale, des organismes et des lieux de rassemblement recensés (Tableau 18). La catégorie *Âge d'or* dans ce tableau comprend les regroupements d'aînés présents sur le territoire, qu'ils soient ou pas affiliés à la FADOQ. Les lieux de culte et

les bibliothèques du réseau des bibliothèques de la Capitale-Nationale sont quelques-uns des lieux où se déroulent les activités sociales organisées par la collectivité.

Les programmes PIED et VIACTIVE visent à améliorer la santé physique et sociale des aînés. « Le programme PIED (Programme Intégré d'Équilibre Dynamique), animé par un professionnel de la santé est offert gratuitement aux gens de 65 ans et plus qui sont préoccupés par les chutes ou par leur équilibre, » alors que le programme VIACTIVE, créé par Kino-Québec en 1988, s'adresse aux personnes de 50 ans et plus afin de « faire bouger les aînés gratuitement de façon sécuritaire tout en s'amusant. » (FADOQ, 2014)

Figure 20. Carte des lieux de participation sociale et de loisirs, MRC de L'Île-d'Orléans



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval,
en collaboration avec l'IVPSA, Décembre 2013

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

Les centres communautaires recensés dans le cadre de ce projet correspondent aux centres de loisirs ayant comme mission « de favoriser le développement holistique de la personne, de soutenir la famille et d’encourager l’implication des citoyens dans leur communauté locale, et ce, au moyen du loisir communautaire, de l’action communautaire et de l’éducation populaire. » (Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs [FQCCL], 2010)

Ainsi, certains lieux agissant en tant que centres communautaires, mais n’étant pas membres de la fédération québécoise, ne figurent pas dans l’inventaire présenté ici. Les bases de données permettant leur recensement n’étaient pas disponibles pour les besoins de ce projet. Cela ne signifie toutefois pas que ces centres ne représentent pas des lieux importants de participation sociale pour la population.

Alors qu’aucun centre communautaire ne répond à la définition de la FQCCL, il existe tout de même quatre centres communautaires dans la MRC, situés dans les municipalités de Saint-François I.O., Saint-Jean I.O., Sainte-Pétronille et Saint-Pierre I.O. Le centre de jour Alphonse-Bonenfant a pignon sur rue à Saint-Pierre I.O. Il y a aussi cinq bibliothèques auxquelles s’ajoutent trois clubs de lecture.

Tableau 18. Inventaire des espaces de participation et de loisirs, MRC de L’Île-d’Orléans

Lieux de participation	Quantité
Âge d’Or (clubs affiliés ou non à la FADOQ)	4
Bibliothèques	5
Centres de jour	1
Lieux de culte	7
Viactive/ PIED	1

Source : Compilation effectuée par l’IVPSA, 2013.

Dans la région de la Capitale-Nationale, il existe aussi un certain nombre d’associations qui constituent autant d’espaces de participation sociale. Par exemple, l’Association féminine d’éducation et d’action sociale (AFEAS), les cercles de fermières, le club Lions, les Chevaliers de Colomb, les Kiwanis, les clubs Optimiste, les Filles d’Isabelle, de même que les clubs de l’âge d’or actifs dans les différentes municipalités représentent tous des lieux d’interaction et de participation sociale. Le Tableau 19 présente les clubs sociaux de la MRC de L’Île-d’Orléans. Notons que les membres des Chevaliers de Colomb de l’Île sont affiliés au club Montmorency.

Dans le cadre de ce projet, la participation des aînés dans ces associations et lieux n’a pu être documentée. Par contre, identifier ceux qui sont offerts sur le territoire peut servir de piste de réflexion ou de levier pour l’action à l’échelle locale. La carte des lieux de participation sociale et des lieux de culte est présentée à la Figure 20.

En plus des lieux recensés dans ce chapitre, il serait pertinent de mentionner que la MRC de L'Île-d'Orléans a effectué, dans le cadre d'une démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA) une recension des services et infrastructures de loisirs présents sur son territoire (MRC, non publié). Ce dénombrement indique que la MRC possède, entre autres : 2 chalets des loisirs; 1 circuit d'entraînement pour adultes (Saint-Laurent); un centre d'entraînement sportif; 12 km de pistes de ski de fond; 2 terrains de golf; 4 sentiers de marche; et 4 quais aménagés. L'OBNL d'habitation La Villa des Bosquets possède un comité des loisirs et il existe un comité de loisirs inter-municipal réunissant Sainte-Famille, Saint-Jean I.O., Saint-Laurent I.O. et Saint-Pierre I.O. De plus, la MRC accueille aussi deux salles de spectacles, cinq centres d'interprétation, cinq chorales, une ligue de quilles (Saint-Jean I.O.), deux écoles de yoga, etc.

Tableau 19. Inventaire des clubs sociaux, MRC de L'Île-d'Orléans

Lieu	AFEAS	Fermières	Lions	Chevaliers de Colomb	Kiwanis	Optimistes	Filles d'Isabelle
Sainte-Famille							
Sainte-Pétronille							
Saint-François I.O.							
Saint-Jean I.O.		x					
Saint-Laurent I.O.		x					
Saint-Pierre I.O.						x	

Source : Compilation effectuée par l'IVPSA, 2013.

3.3 TRANSPORT COLLECTIF

Le transport collectif (autobus, taxi, taxi-bus) permet aux aînés l'accès aux espaces de participation sociale et augmente leur niveau d'autonomie, tout comme le fait le transport adapté pour les personnes à mobilité réduite. Il importe donc de documenter la présence de ces services dans les différents secteurs géographiques de la région de la Capitale-Nationale.

Les déplacements dans la MRC de L'Île-d'Orléans se font en très grande partie par le transport privé (voiture, bicyclette, marche). Il existe toutefois quelques services de transport collectif. PLUMobile offre un service de transport collectif pour des trajets entre la Côte-de-Beaupré, l'Île d'Orléans et le centre-ville de Québec. Les départs et retours sont généralement planifiés selon des horaires de travail (deux ou trois déplacements vers Québec, le matin, et le même nombre de Québec vers l'Île d'Orléans, en après-midi). Il existe aussi un service permettant aux personnes âgées de participer aux activités du centre de jour.

Le service de transport adapté pour les personnes à mobilité réduite est également offert. Les personnes désirant utiliser ce service doivent répondre aux deux critères de la politique d'admission du ministère des Transports du Québec, c'est-à-dire: être une personne handicapée (c.-à-d. avoir une déficience significative et persistante et être limitée dans l'accomplissement des activités normales); et, avoir, sur le plan de la mobilité, des limitations justifiant l'utilisation du service de transport adapté (PLUMobile, 2013). Depuis janvier 2013, PLUMobile offre un parcours de transport collectif (1A), disponible sur réservation. Ce parcours est effectué par taxi et dessert les six municipalités de l'Île.

3.4 SERVICES DE SOINS DE SANTÉ, SERVICES SOCIAUX ET ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE SOUTIEN À DOMICILE

L'Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011, publiée en octobre 2013, indique que « la proportion de personnes déclarant au moins un problème de santé de longue durée est plus élevée chez les femmes que chez les hommes et elle croît d'un groupe d'âge à l'autre, pour atteindre 87 % chez les aînés de 75 ans et plus. » (ISQ, 2013a, p. 14) Cette donnée contribue à la nécessité d'évaluer l'accès des personnes âgées aux différents services de santé et de services sociaux. Cet accès est grandement facilité par la proximité avec le lieu de résidence.

La carte présentée à la Figure 21 montre la répartition des services de santé et services sociaux dans la MRC. Ces services ont été regroupés en cinq catégories. (Tableau 20) Les services de première ligne sont ceux qui représentent le point de contact de la population avec le réseau de la santé. Ils comprennent les services de santé offerts en GMF, UMF, CLSC (voir *Liste des sigles*, page v et le *Lexique*, sous la rubrique « établissements de santé »), clinique hors GMF, clinique sans rendez-vous et clinique médicale, de même que les deux centres de réadaptation de la région. Dans la Capitale-Nationale, cela comprend aussi une maison des naissances, puisque celle-ci a été classée dans cette catégorie dans la base de données intitulée « MSSS - Référentiel des établissements » qui a été fournie par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. Cela exclut les soins spécialisés (par ex. cardiologie) et de longue durée (ex. hôpital, CHSLD). Les services généralement classés dans la catégorie « Autres » sont les cliniques spécialisées (par exemple d'ophtalmologie) et autres cliniques (par exemple physiothérapie, podologie, ergothérapie, etc.). Il doit être noté que la mise à jour des données comprises dans le « Référentiel des établissements » a été faite le 28 août 2012. Ainsi, certains services ayant vu le jour depuis pourraient ne pas être inclus dans le dénombrement présenté. De plus, les centres de réadaptation, compte tenu de leur faible nombre dans la région et afin de ne pas multiplier les catégories pour la représentation graphique, ont aussi été inclus dans cette catégorie.

Afin de simplifier la représentation cartographique, certaines installations et services de soins de santé situés à la même adresse civique ont été regroupés. L’affichage de certains types d’installations a été priorisé par rapport à d’autres. Sont affichés en priorité les centres hospitaliers, puis les services de première ligne, les CHSLD, les pharmacies et les cliniques autres. Lorsqu’un centre hospitalier a aussi une mission CHSLD, il est illustré sur la carte comme centre hospitalier. Les CHSLD ont été positionnés sur la carte des services de santé, afin de montrer leur proximité entre les lieux de vie de la population en général. Un CHSLD peut être considéré comme une ressource pour une personne vieillissante qui désire demeurer près de sa famille.

Tableau 20. Inventaire des services de soins de santé et d’organismes communautaires de soutien à domicile, MRC de L’Île-d’Orléans

Service	Nombre	Service	Nombre
Centre hospitalier	0	Pharmacie	1
CHSLD	1	Organismes de soutien à domicile	1
Première ligne	2	Autres	0
Points de services CLSC	1		

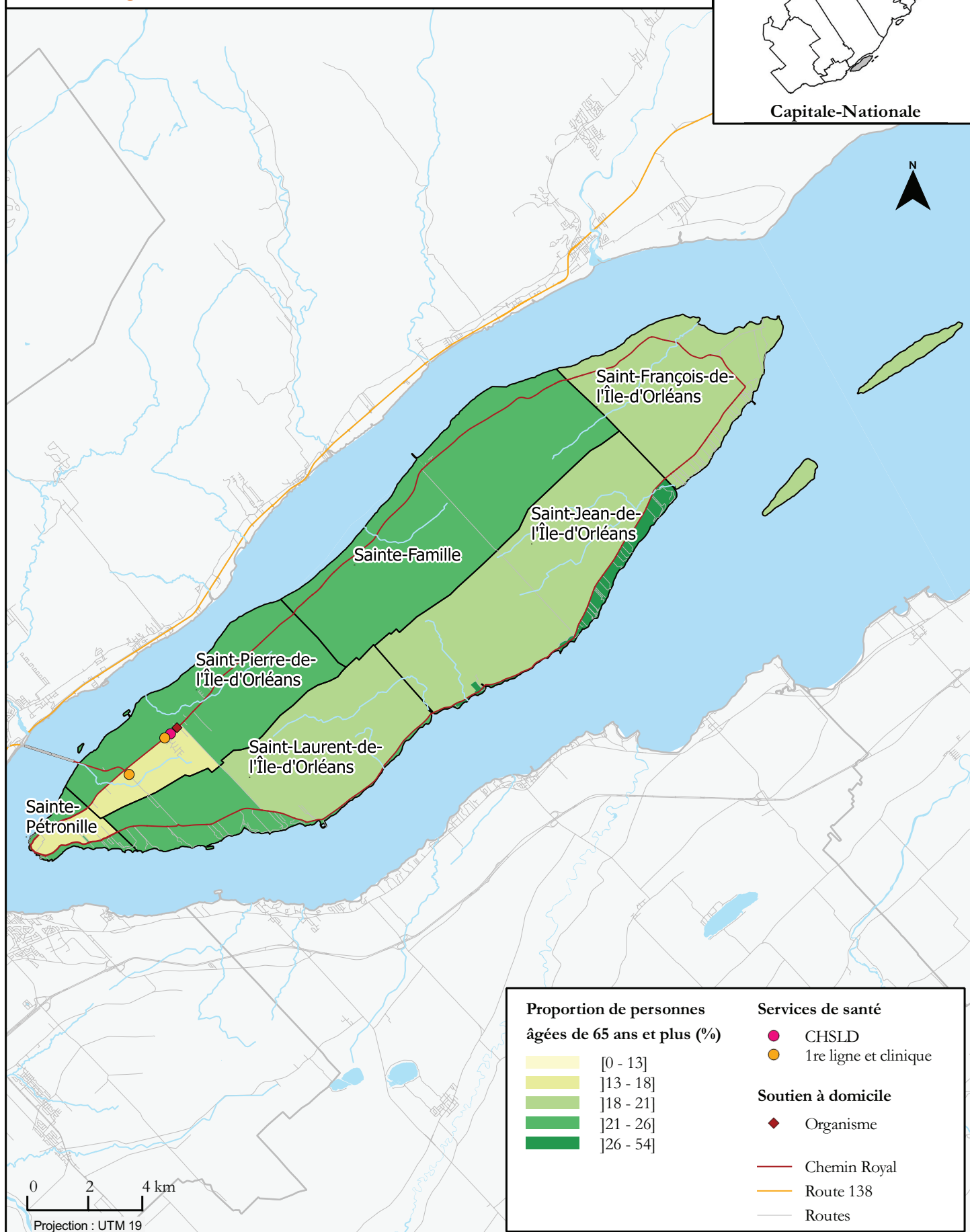
Source : Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, (2012) *MSSS - Référentiel des établissements – Ressources actives – Fichier des installations*. Dernière mise à jour : 2012-08-29; Centre d’information et de référence [CIR] de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches-211, (2013); et, compilation effectuée par l’IVPSA (2013).

Selon les données recueillies, les résidents de la MRC de L’Île-d’Orléans ont accès à plusieurs services de santé et de services sociaux. Il y a un centre médical, un point de service de CLSC ainsi qu’une pharmacie à Saint-Pierre I.O. et un CHSLD à Saint-Jean I.O.

À ces services de santé s’ajoutent ceux offerts par l’Association Bénévole de l’Île d’Orléans (ABIO) et par sa quarantaine de bénévoles. Installée sur l’Île depuis 25 ans (en 2014), l’ABIO offre des services de soutien à domicile et d’entraide. Ces services comprennent, entre autres, le transport-accompagnement, la popote roulante, l’accompagnement-répit, l’accompagnement en fin de vie et les visites d’amitié. La liste des services potentiellement offerts par ce type d’organisme est présentée dans le lexique. (Accès-Santé, 2014) De façon générale, la clientèle est formée de personnes qui ont été dirigées par le CLSC. La Société Saint-Vincent-de-Paul offre aussi une aide ponctuelle à des personnes à faible revenu à Saint-Jean I.O. et Saint-Laurent I.O.

Le service le plus demandé est celui de transport-accompagnement, qui représente les deux tiers (66 %) des activités menées par l’ABIO. Les gens qui utilisent ce service le font généralement pour des raisons de santé (62 %) ou pour effectuer des courses (12 %). Le service de popote roulante a livré un peu plus de 1 400 repas entre avril 2012

Figure 21. Carte des services de santé, services sociaux et des organismes de soutien à domicile, MRC de L'Île-d'Orléans



et mars 2013. Les repas sont livrés à domicile au coût de 6 \$. De plus, l'organisme suggère que les utilisateurs du transport-accompagnement lui fassent un don, selon leurs moyens. Il n'y a toutefois pas de frais obligatoires. Les demandes de gardiennage-répit, qui étaient plutôt rares, sont en augmentation.

L'ABIO constate que le nombre de personnes qu'il dessert a connu une forte hausse entre 2012 et 2013, principalement dans les municipalités de Sainte-Famille, de Saint-Pierre I.O. et de Saint-François I.O. (ABIO, 2013). La population qu'il dessert est majoritairement composée de personnes qui sont aux prises avec une maladie (ex. cancer) (38 %) ou qui vivent une perte d'autonomie (13 %), qui sont seules (13 %), qui ont des problèmes de santé mentale (13 %), ou des aidants ayant besoin de répit (11 %).

L'organisme *Services à domicile Orléans* – aussi appelé « la Coop » – est une coopérative de solidarité à but non lucratif qui offre des services d'aide à domicile sur le territoire de Beauport, de l'Île d'Orléans, de Sainte-Brigitte-de-Laval et de la Côte-de-Beaupré. Ces services comprennent des services d'entretien, de bains, et de l'aide aux activités de la vie quotidienne (AVQ) et domestique (AVD).

3.5 COMMERCE ALIMENTAIRES

L'autonomie des personnes dépend aussi de l'accès à des services alimentaires de qualité. Cette section jette un regard sur l'offre de services alimentaires sur le territoire de la MRC de L'Île-D'Orléans. L'inventaire présenté au Tableau 21 ainsi que dans la

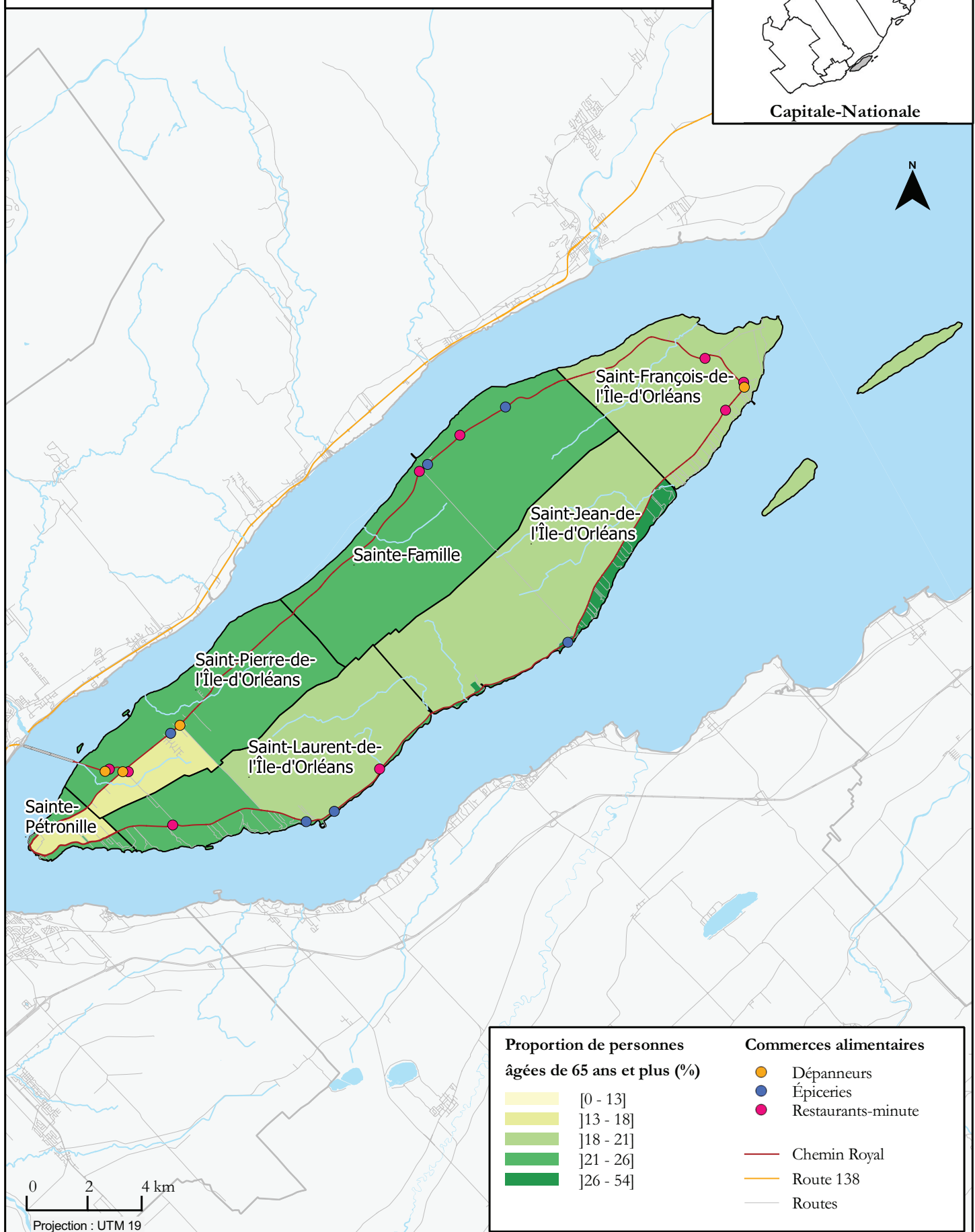
« L'accès physique aux aliments fait référence à la disponibilité, à proximité du milieu de vie d'une personne et de sa famille, à une alimentation saine, nutritive et en quantité suffisante. Ce qui signifie que toute la population doit pouvoir se procurer des aliments près de chez elle ou être capable de s'y rendre par un transport privé ou public. » (Lepage et Morrow, 2008)

carte de la figure 22 sont basés sur les données préliminaires d'une enquête sur l'environnement alimentaire présentement mené par la Direction de la Santé Publique (DSP) de la Capitale-Nationale pour évaluer l'accès aux services alimentaires. Cet accès contribue à la sécurité alimentaire des personnes. Il est possible que les données présentées concernant l'accès physique aux aliments soient incomplètes, étant donné l'évolution rapide de ce secteur d'activités. Elles donnent cependant une bonne idée de l'offre

alimentaire dans ce secteur géographique.

Pendant la belle saison, différents kiosques et entreprises agricoles sur le territoire de l'Île d'Orléans y offrent leurs produits frais. Dix points de services d'alimentation générale – 4 dépanneurs et 6 épicerie – s'ajoutent à ces commerces, et desservent les habitants de l'Île tout au long de l'année. Certains supermarchés assurent un service de livraison sur l'Île, et quelques restaurants de la Côte-de-Beaupré le font aussi, lorsque la

**Figure 22. Carte des commerces alimentaires,
MRC de L'Île-d'Orléans**



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval,
en collaboration avec l'IVPSA, Décembre 2013

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

commande est suffisamment élevée (par ex. repas pour 4 personnes), quoiqu'aucune donnée sur ce type de services n'ait été récoltée. Selon des informateurs clés, certaines municipalités de la MRC seraient trop éloignées du pont pour bénéficier de ces services. La boulangerie et le laitier font des tournées de livraison à domicile sur l'Île. Neuf restaurants minute sont aussi présents sur le territoire, dont trois à Saint-François I.O., et deux à Sainte-Famille, Saint-Pierre I.O. et Saint-Laurent I.O.

Tableau 21. Inventaire des commerces alimentaires, MRC de L'Île-d'Orléans

Type de détaillant	Nombre
Dépanneurs	4
Épiceries	6
Restaurants minute	9

Source : Dépanneurs et épiceries : Lepage, Céline et Philippe Guay (à paraître). *Inégalités d'accès géographique aux aliments sains et nutritifs dans les zones de défavorisation de la région de la Capitale-Nationale : le point sur les déserts alimentaires*, D.R.S.P., Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Québec; et pour Restaurants minute : INSPQ (2009), *Indicateur de l'accessibilité aux services, mesure de distance, accessibilité aux restaurants-minute*, tiré des permis de vente du MAPAQ.

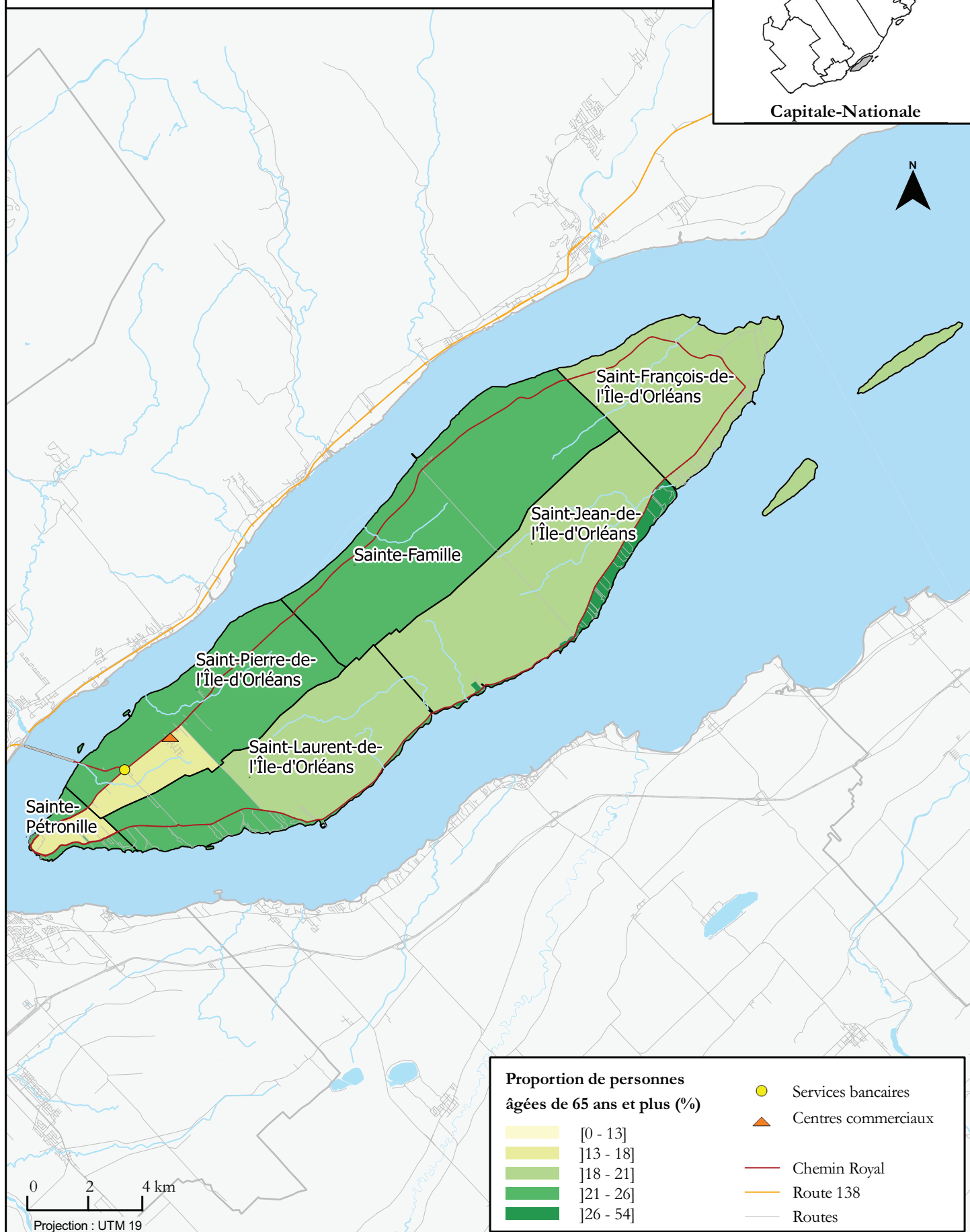
Les données recueillies dans le cadre d'une démarche MADA entreprise par la MRC de L'Île-d'Orléans diffèrent des résultats préliminaires de l'INSPQ. En effet, selon ces données compilées en juillet 2014, il y aurait, sur l'Île : 2 boulangeries; 2 boucheries; 3 magasins d'alimentation; 3 dépanneurs; 1 fromagerie et 2 chocolateries.

D'autre part, des informateurs clés de la MRC de L'Île-d'Orléans ont mentionné que l'augmentation et le déclin de la population au rythme des saisons (travailleurs saisonniers, vacanciers, résidents temporaires) influent sur l'offre de services alimentaires. Certains commerces d'alimentation ont déjà fermé leurs portes au cours des dernières années, et d'autres, encore en service, envisagent la fermeture en raison du peu d'achalandage pendant les mois d'hiver. L'épicerie située à Saint-François, à la pointe de l'Île, a fermé ses portes il y a quelques années parce que les maisons qui l'entourent ne sont pas habitées pendant l'hiver, ce sont des chalets (Informateurs clés, 2013). Certains résidents se déplacent vers le sud l'hiver, alors que d'autres possèdent des condos à Québec où ils vivent pendant la froidure.

3.6 AUTRES SERVICES

Quelques commerces ont pignon sur rue et desservent les résidents de la MRC de L'Île-d'Orléans. De façon générale, lorsque les habitants de l'Île doivent faire des courses, ils les font « l'autre bord ». Et cette journée-là, « on fait toutes nos commissions. » (Informateur clé, 2013)

**Figure 23. Carte des centres commerciaux
et services bancaires, MRC de L'Île-d'Orléans**



Les catégories de centres commerciaux présentés dans le Tableau 22 correspondent à celles du service de l'évaluation de la ville de Québec. Dans la MRC de L'Île-d'Orléans (Figure 23), il y a un centre commercial de voisinage, qui est situé dans la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans sur la route Prévost. Il offre 40 places de stationnement et regroupe une dizaine de commerces, CLSC, pharmacie, dentiste, dépanneur, boucherie, garage, traiteur. Une caisse populaire a pignon sur rue dans cette municipalité, sur le chemin Royal et un guichet automatique est en service à Saint-Laurent I.O.

Tableau 22. Inventaire des centres commerciaux et des services bancaires de la MRC de L'Île-d'Orléans

Type de centre commercial	Centre commercial supra-régional 200 magasins et plus	Centre commercial régional 100 à 199 magasins	Centre commercial local 45 à 99 magasins	Centre commercial de quartier 15 à 44 magasins	Centre commercial de voisinage 14 magasins ou moins	Services bancaires
MRC de L'Île-d'Orléans	0	0	0	0	1	1

Source : Compilation effectuée par l'IVPSA, 2013.

POINTS SAILLANTS – L'ENVIRONNEMENT DE SERVICES

- Les habitants de la MRC de L'Île-d'Orléans, espace rural, profitent d'un paysage qui attire de nombreux visiteurs. Chaque municipalité offre au moins un espace vert aménagé, que ce soit un parc récréatif ou un terrain de jeux/sport.
- Il y a cinq bibliothèques, sept lieux de culte et quatre clubs d'âge d'or (dont deux affiliés à la FADOQ). Deux cercles de fermières et un club Optimistes complètent le portrait. Pour la participation aux Chevaliers de Colomb, les insulaires se joignent à leurs voisins de la Côte-de-Beaupré.
- Le service de transport PLUMobile permet des déplacements vers la Côte-de-Beaupré, l'Île d'Orléans et le centre-ville de Québec, selon des horaires fixes, et offre aussi un service de transport collectif sur réservation.
- L'offre de services de santé se concentre principalement à Saint-Pierre I.O., où se trouvent un centre médical et une pharmacie. Un CHSLD est en service à Saint-Jean I.O.

4. CONSTATS ET PISTES DE RÉFLEXION

La prémisse sur laquelle s'appuie cette étude est que l'habitat ne se limite pas au domicile des aînés. Il englobe l'environnement physique et de services dans lequel ils évoluent. L'habitat est également constitué de la possibilité qui est offerte aux aînés d'accéder à leur milieu de vie et de participer socialement. La lecture des données sur la population, sur l'habitation et sur l'environnement de services qui ont été rassemblées dans ce portrait a permis d'élaborer certains constats, enjeux et pistes de réflexion.

Ce chapitre les présente et y ajoute des éléments d'information ou d'analyse issus des rencontres sectorielles. Ces rencontres ont réuni des personnes intéressées par la question de l'habitat des aînés dans chacun des secteurs géographiques étudiés. Le contenu des rapports produits et les constats qui en découlent pourront contribuer à enrichir les réflexions et les discussions que poursuivront les acteurs souhaitant agir sur l'habitat afin d'améliorer les conditions de vie des aînés dans leur milieu.

4.1 LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION : AGIR EN TENANT COMPTE DE LA DIVERSITÉ (ÂGES, SEXES, STATUTS SOCIO-ÉCONOMIQUES, CULTURES)

La MRC de L'Île-d'Orléans se caractérise par son insularité, sa ruralité et l'augmentation temporaire de sa population pendant la saison estivale.

- La population de l'île d'Orléans réside principalement le long du littoral.
- La proportion de personnes âgées de 65 ans et plus est plus importante dans le secteur de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans. C'est aussi dans ce secteur de l'île que se trouve un des indices de défavorisation sociale et matérielle les plus forts de la MRC.
- La population totale de la MRC de L'Île-d'Orléans est stable, alors que le nombre absolu de personnes âgées de 65 ans et plus ainsi que leur proportion par rapport à l'ensemble sont en hausse.
- Il y a davantage d'hommes que de femmes âgées de 65 ans et plus dans la MRC. À ce sujet, plusieurs raisons ont été évoquées par les informateurs clés : notamment, la présence d'un plus grand nombre de veufs, des femmes quittent l'île lorsqu'elles deviennent veuves parce que les exigences de l'île (entretien, hiver, isolement) deviennent trop importantes, plus de décès « jeunes » (septuagénaires).
- Selon un participant à la rencontre sectorielle, les données risquent de se modifier très vite, car ceux ou celles qui vont acheter des maisons sont des retraités ou des pré-retraités, résidents annuels ou saisonniers.

- Parmi les hommes âgés entre 65 et 74 ans de la MRC de L'Île-d'Orléans, 14 % vivent seuls, alors que cette proportion est de 17,5 % parmi les femmes du même groupe d'âge. La proportion des personnes vivant seules augmente à 37,2 % chez les femmes âgées de 75 ans et plus, alors qu'elle est de 23,3% chez les hommes de ce groupe d'âge.

Outre ces constats, un informateur clé faisait remarquer que la zone de la MRC où la proportion de personnes âgées est la plus élevée est aussi celle où le taux de défavorisation est le plus important. Toutefois, il est aussi mentionné que la défavorisation doit être analysée avec prudence à l'île d'Orléans, car il se peut que le niveau de revenu ne reflète pas la capacité d'accès aux ressources des personnes (troc, entraide, denrées cultivées, autosuffisance alimentaire, etc.).

4.2 VIEILLIR ET SE LOGER :

L'ACCÈS AU LOGEMENT, UNE RÉALITÉ À GÉOMÉTRIE VARIABLE

- Alors que la moitié (49,4 %) des personnes de 65 ans et plus du Québec vivent dans des maisons individuelles, dans le secteur de la MRC de L'Île-d'Orléans, cette proportion atteint 89,4 %.
- Il y a aussi deux habitations collectives sur le territoire de la MRC, un OBNL pour personnes autonomes et une RPA pour personnes autonomes et semi-autonomes.
- Compte-tenu du contexte de lieu historique, de villégiature et la présence de résidents temporaires, le coût des maisons est élevé. Selon un informateur clé, les coûts de construction semblent exorbitants pour des jeunes qui voudraient s'y établir ou y rester.
- Selon un autre informateur clé, les jeunes quittent aussi pour se rapprocher de leur lieu de travail. Cet exode des jeunes aurait alors un effet sur le départ des aînés qui veulent se rapprocher de leur famille. Ce phénomène d'exode d'une partie de la population âgée s'expliquerait aussi par l'isolement (l'ennui), la peur de ne pas être assez près de certains services de santé et par les difficultés inhérentes à la vie sur l'île (nécessité de conduire, d'entretenir la maison, de faire face aux hivers ardens, etc.).
- Les données montrent aussi que dans la MRC, le taux d'effort au logement augmente avec l'âge. Ainsi, il est de 15,8% pour les locataires de 65 à 74 ans et atteint 30,9 % pour les locataires âgés de 75 à 84 ans.
- Alors que le coût des logements est généralement moins élevé pour les ménages locataires que pour les ménages propriétaires au Québec et dans la Capitale-Nationale, le phénomène est inversé dans la MRC de L'Île-d'Orléans, où

les ménages locataires paient 124 \$ par mois de plus que les ménages propriétaires.

- Le taux d'inoccupation des logements locatifs est faible dans la région de la Capitale-Nationale, et se situe à 2,3 % dans la zone Banlieue nord-est de la RMR de Québec, qui comprend la MRC de L'Île-d'Orléans.
- Un informateur clé mentionne que la combinaison d'un faible marché locatif et d'un marché immobilier coûteux signifie qu'une personne désirant changer de logement doit faire face à un marché restreint.

Ces constats ont suscité certaines réflexions lors de la rencontre sectorielle :

- Une maison individuelle peut offrir de bonnes possibilités d'aménagement pour une personne en perte d'autonomie, tout comme un duplex ou un jumelé offre aussi des possibilités pour qu'un aidant habite à proximité.
- Il existerait aussi certains éléments qui freinent la possibilité de transformer les maisons individuelles en maisons intergénérationnelles, telles que des restrictions liées à la préservation des sites patrimoniaux.
- On mentionne aussi l'importance d'adopter une politique familiale qui tient compte de la réalité des aînés.

4.3 VIEILLIR ET SE DÉPLACER : DES OBSTACLES À FRANCHIR

Le service de transport PLUMobile permet des déplacements vers la Côte-de-Beaupré, l'Île d'Orléans et le centre-ville de Québec, selon des horaires fixes et offre aussi un service de transport collectif sur réservation bien que, selon un des participants à une rencontre sectorielle, il ne semble pas être très connu ni utilisé par les résidents.

4.4 LA PRÉSENCE ET LA PROXIMITÉ DES SERVICES QUI RÉPONDENT AUX DIVERS BESOINS DES AÎNÉS

- Dans la MRC, l'offre de services de santé se concentre principalement à Saint-Pierre où se trouvent un centre médical et une pharmacie. Il y a aussi un CHSLD à Saint-Jean.
- Plusieurs services d'alimentation sont présents sur l'île mais de nombreux résidents « traversent le pont » à l'année pour s'approvisionner dans les supermarchés de Québec et de la Côte-de-Beaupré.
- Comme pour l'alimentation, les achats de biens et services se font principalement dans les commerces des villes et MRC avoisinantes.

- Les habitants de la MRC de L'Île-d'Orléans, espace rural, profitent d'un paysage qui attire de nombreux visiteurs. Selon les informateurs clés, il y a au moins un espace vert aménagé dans chaque municipalité (que ce soit un parc récréatif ou un terrain de jeux/sport).

Malgré la présence de services, des informateurs clé et des participants à la rencontre sectorielle estiment que la MRC aura à faire face à des défis importants pour répondre aux besoins des aînés en matière de soutien à domicile. Elle devra faire face à une hausse de la demande. Certaines questions sont alors soulevées :

- Des mesures pourraient-elles « alléger » les contraintes associées à la réalité de l'Île-d'Orléans (ex : site patrimonial, coût des maisons, amélioration de l'accès aux services médicaux)?
- Comment améliorer la coordination des services entre les villages?
- Comment mieux faire connaître les services existants ? Comment revoir les critères d'admission au centre de jour?

4.5 PLACE À LA PARTICIPATION SOCIALE

- Il existe plusieurs lieux où peuvent s'exprimer diverses formes de participation sociale. En effet, on dénombre cinq bibliothèques, sept lieux de culte, trois clubs d'âge d'or (dont deux affiliés à la FADOQ), deux cercles de fermières ainsi qu'un club Optimistes. Pour la participation aux Chevaliers de Colomb, les insulaires se joignent à leurs voisins de la Côte-de-Beaupré.

CONCLUSION

Les entretiens avec les informateurs clés de même que les rencontres tenues dans le secteur de la **MRC de L'Île-d'Orléans** avec les différents acteurs sollicités ont permis d'affiner, de bonifier et de corriger les informations préalablement recueillies par l'équipe de recherche.

Ainsi, après avoir illustré la situation des aînés sur le territoire en matière de population, d'habitat et d'environnement de services, l'équipe a été en mesure d'effectuer certaines constatations. Grâce ce cheminement, l'état de situation présenté dans le présent document a le mérite d'être le plus juste possible en regard aux limitations méthodologiques, temporelles et matérielles du projet.

L'objectif ultime du projet *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés* est de permettre aux aînés de demeurer et de participer dans leur milieu de vie aussi longtemps qu'ils le désirent. Ainsi, en plus du présent document, quatorze autres portraits sectoriels ont été réalisés. Mis en comparaison, ils ont permis l'élaboration d'une synthèse régionale faisant état de la situation de l'habitat des aînés à la grandeur de la région de la Capitale-Nationale. Ces documents constituent de précieux outils d'analyse et de réflexion. Il n'appartient plus qu'aux acteurs locaux et régionaux de les mettre à profit.

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.	VARIATION DE LA POPULATION TOTALE, CAPITALE-NATIONALE, 2006-2011	4
TABLEAU 2.	NOMBRE ET PROPORTION DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, CAPITALE-NATIONALE, 2011	9
TABLEAU 3.	PROPORTION (%) PAR GROUPE D'ÂGE, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS, 2011	10
TABLEAU 4.	NOMBRE ET PROPORTION DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS, 2011	11
TABLEAU 5.	ÉVOLUTION DE L'ÂGE MÉDIAN ET DE LA PROPORTION DE PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, CAPITALE-NATIONALE, 2006-2031	11
TABLEAU 6.	DISTRIBUTION DES 65 ANS ET PLUS, SELON LE SEXE, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS, EN 2011	15
TABLEAU 7.	PROJECTION DE LA POPULATION ÂGÉE, PAR SEXE, CAPITALE-NATIONALE, 2006-2031	15
TABLEAU 8.	NOMBRE ET PROPORTION D'AÎNÉS VIVANT SEULS EN MÉNAGE PRIVÉ, SELON LE SEXE ET LE GROUPE D'ÂGE, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS, 2011	17
TABLEAU 9.	RÉPARTITION DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS EN MÉNAGE COLLECTIF SELON LE TYPE DE LOGEMENT, LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE, ENSEMBLE DU QUÉBEC, 2011	20
TABLEAU 10.	RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES PERSONNES SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, POPULATION DE 65 ANS ET PLUS EN MÉNAGE PRIVÉ, CAPITALE-NATIONALE, 2011	22
TABLEAU 11.	RÉPARTITION (%) DES PERSONNES SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, POPULATION DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS, 2011	24
TABLEAU 12.	NOMBRE D'HABITATIONS COLLECTIVES DESTINÉES AUX AÎNÉS SELON LES TYPES D'HABITATION, CAPITALE-NATIONALE, 2011	32
TABLEAU 13.	UNITÉS LOCATIVES EN HABITATIONS COLLECTIVES DESTINÉES AUX AÎNÉS SELON LES TYPES D'HABITATION, NOMBRE ET POURCENTAGE, CAPITALE-NATIONALE, 2011	33
TABLEAU 14.	NOMBRE D'HABITATIONS COLLECTIVES POUR AÎNÉS AVEC SERVICES, SELON LE TYPE DE SERVICES, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS.....	35
TABLEAU 15.	TAUX D'EFFORT MÉDIAN (%) DES MÉNAGES PRIVÉS SELON L'ÂGE DU PRINCIPAL SOUTIEN, ET LE MODE D'OCCUPATION DU LOGEMENT, CAPITALE-NATIONALE, 2006	39
TABLEAU 16.	COÛT MÉDIAN DES LOGEMENTS PRIVÉS SELON LE MODE D'OCCUPATION (TOUS LES MÉNAGES), CAPITALE-NATIONALE, 2006.....	41
TABLEAU 17.	MÉNAGES PRIVÉS SELON LE MODE D'OCCUPATION DES LOGEMENTS, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS, 2006	41
TABLEAU 18.	INVENTAIRE DES ESPACES DE PARTICIPATION ET DE LOISIRS, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS	51
TABLEAU 19.	INVENTAIRE DES CLUBS SOCIAUX, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS	52

TABLEAU 20.	INVENTAIRE DES SERVICES DE SOINS DE SANTÉ ET D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE SOUTIEN À DOMICILE, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS	54
TABLEAU 21.	INVENTAIRE DES COMMERCEs ALIMENTAIRES, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS	58
TABLEAU 22.	INVENTAIRE DES CENTRES COMMERCIAUX ET DES SERVICES BANCAIRES DE LA MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS.....	60
TABLEAU A.	ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS, 1981 ET 2011	89
TABLEAU B.	PROJECTION DE LA POPULATION TOTALE, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS, 2009 À 2024.....	89
TABLEAU C.	POPULATION EN NOMBRE ABSOLU, PAR GROUPE D'ÂGE, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS, 2011	90
TABLEAU D.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION D'AÎNÉS ET DE L'ÂGE MÉDIAN DE LA POPULATION, ENTRE 2006 ET 2031, CAPITALE-NATIONALE.....	90
TABLEAU E-1.	PROPORTION DE FEMMES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS	92
TABLEAU E-2.	PROPORTION DE FEMMES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS (SUITE).....	93
TABLEAU F-1.	NOMBRE DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, PAR GROUPE D'ÂGE, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS	94
TABLEAU F-2.	NOMBRE DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, PAR GROUPE D'ÂGE, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS (SUITE).....	94
TABLEAU G-1.	DISTRIBUTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION ET SELON LE SEXE, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS	95
TABLEAU G-2.	DISTRIBUTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION ET SELON LE SEXE, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS (SUITE)	96
TABLEAU H.	INVENTAIRE DES HABITATIONS COLLECTIVES ET RÉSIDENCES PRIVÉES POUR AÎNÉS, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS	97
TABLEAU I.	TAUX D'INOCCUPATION DES LOGEMENTS LOCATIFS, RMR DE QUÉBEC, BEAUPORT, 2012-2013.....	99
TABLEAU J.	TAUX D'INOCCUPATION DES PLACES STANDARDS (RPA), RMR DE QUÉBEC, 2012-2013	100
TABLEAU K.	LOGEMENTS PRIVÉS POSSÉDÉS ET LOUÉS SELON LES BESOINS DE RÉPARATIONS ESTIMÉS PAR LES LOCATAIRES, CAPITALE-NATIONALE, 2006	101

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1.	SCHÉMA CONCEPTUEL ET OPÉRATIONNEL	XI
FIGURE 2.	CARTE DE LOCALISATION DE LA MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS DANS LA CAPITALE-NATIONALE.....	2
FIGURE 3.	ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, 1981-2024, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS	5
FIGURE 4.	CARTE DE LA DENSITÉ DE LA POPULATION, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS.....	6
FIGURE 5.	CARTE DE L'INDICE DE DÉFAVORISATION SOCIALE ET MATÉRIELLE, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS, 2006.....	8
FIGURE 6.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION D'AÎNÉS, ENTRE 2006 ET 2031, CAPITALE-NATIONALE.....	12
FIGURE 7.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION D'AÎNÉS, ENTRE 1981 ET 2024, PAR MUNICIPALITÉ, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS.....	12
FIGURE 8.	CARTE DE LA PROPORTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, PAR AIRE DE DIFFUSION ET PAR MUNICIPALITÉ, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS, 2011	14
FIGURE 9.	ÉTAT MATRIMONIAL DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS.	16
FIGURE 10.	CLASSIFICATION DES TYPES DE CONSTRUCTION, STATISTIQUE CANADA, 2011	21
FIGURE 11.	TYPES DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, SELON LE SEXE, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS	25
FIGURE 12.	PROPORTION D'AÎNÉS EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, PAR GROUPE D'ÂGE, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS.....	26
FIGURE 13.	CARTE DE DISTRIBUTION DES HABITATIONS COLLECTIVES POUR AÎNÉS, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS.....	31
FIGURE 14.	NOMBRE D'UNITÉS LOCATIVES EN HABITATIONS COLLECTIVES POUR AÎNÉS, PAR TYPE D'HABITATION, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS.....	32
FIGURE 15.	INOCCUPATION (EN %), DES LOGEMENTS LOCATIFS SELON LE NOMBRE DE CHAMBRES, BANLIEUE NORD-EST DE LA RMR DE QUÉBEC ET RMR DE QUÉBEC, 2012-2013.....	36
FIGURE 16.	INOCCUPATION (%) DES PLACES STANDARDS PAR TYPE D'UNITÉ (RPA), BANLIEUE NORD-EST, RMR DE QUÉBEC, 2012-2013	38
FIGURE 17.	BESOINS DE RÉPARATIONS ESTIMÉS PAR LES PROPRIÉTAIRES ET LES LOCATAIRES DE LA MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS	42
FIGURE 18.	CARTE DES ESPACES VERTS, PARCS ET ÉQUIPEMENTS, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS	47
FIGURE 19.	CARTE DES ÎLOTS DE CHALEUR, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS, 2011	48

FIGURE 20.	CARTE DES LIEUX DE PARTICIPATION SOCIALE ET DE LOISIRS, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS.....	50
FIGURE 21.	CARTE DES SERVICES DE SANTÉ, SERVICES SOCIAUX ET DES ORGANISMES DE SOUTIEN À DOMICILE, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS.....	55
FIGURE 22.	CARTE DES COMMERCEs ALIMENTAIRES, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS.....	57
FIGURE 23.	CARTE DES CENTRES COMMERCIAUX ET SERVICES BANCAIRES, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS	59
FIGURE 24.	CARTE DE LA PROPORTION DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (03).....	91
FIGURE 25.	CARTE DE LA RMR DE QUÉBEC, SELON LES ZONES DÉFINIES PAR LA SCHL.....	98

LEXIQUE DES TERMES ET EXPRESSIONS

Certains mots et expressions utilisés ont une signification particulière dans un contexte d'analyse démographique, géographique, architecturale ou de description des habitats. Ce lexique présente la définition de mots et d'expressions le plus souvent utilisés.

Acceptabilité. L'acceptabilité d'une habitation a été définie dans le cadre de ce projet comme le **besoin de réparation ou le besoin impérieux en matière de logement**. La SCHL (2013a) définit un *besoin impérieux*, celui d'un ménage dont l'habitation déroge à au moins une des normes établies d'*acceptabilité*, soit la qualité, la taille ou l'accessibilité économique (*affordability*). Un logement est considéré de *qualité convenable* si ses occupants jugent qu'il ne nécessite pas de réparations majeures. Un logement est de *taille convenable* s'il compte suffisamment de chambres pour répondre aux besoins du ménage, compte tenu de sa taille et de sa composition. Finalement, un logement est considéré *comme abordable* si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt. D'autre part, un ménage est considéré en situation de *besoins impérieux* en matière de logement si 30 % de son revenu total avant impôt ne suffisent pas à payer le loyer médian des logements, situés dans sa localité, considérés acceptables selon les caractéristiques ci-haut définies.

AccèsLogis Québec (ALQ). AccèsLogis est un programme d'aide financière qui encourage le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées. Il vise à favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires pour les ménages à revenu faible ou modeste, ou encore pour des clientèles qui ont des besoins particuliers en habitation. (SHQ, 2013b) (Voir <http://flhlmq.com/livre/acc%C3%A8s-logis-et-logement-abordable>)

Accessibilité économique. L'*accessibilité économique* correspond à la concordance entre le prix des services et la capacité de payer des consommateurs.

Accessibilité géographique. L'*accessibilité géographique* est représentée par la distance que doivent franchir les individus pour se déplacer jusqu'au lieu de service ou de l'installation. L'accessibilité est fonction du nombre et de la localisation dudit service.

Aire de diffusion. Petite région composée d'un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants et regroupant de 400 à 700 personnes. L'ensemble du Canada est divisé en aires de diffusion. « Une aire de diffusion (AD) est une petite unité géographique relativement stable formée d'un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Les AD couvrent tout le territoire canadien. » (Statistique Canada, 2013)

Chambre avec soins assidus. Voir Place standard

Coopérative d'habitation. Constituée en vertu de la *Loi sur les Coopératives (L.R.Q., chapitre C-67.2)*, une coopérative d'habitation a pour objectif principal de faciliter l'accès à la propriété ou l'usage d'une maison ou d'un logement à ses membres. Elle est considérée comme une coopérative de consommateurs parce qu'elle permet à un ménage de répondre à un besoin de nature personnelle, comme la location d'un logement ou l'achat d'une maison ou d'une unité de

logement en copropriété (*Loi sur les coopératives, L.R.Q., chapitre C-67.2, art. 220*). La Coopérative d'habitation et l'OBNL d'habitation sont de proches parentes.

Défavorisation matérielle (Indice de). Trois indicateurs ont été utilisés par le CSSS pour déterminer le niveau de défavorisation matérielle : la proportion de personnes sans certificat ou diplôme d'études secondaires (% de la population sans DES); le rapport emploi-population (% de la population en emploi); et le revenu moyen des personnes (revenu moyen personnel \$).

Défavorisation sociale (Indice de). Trois indicateurs ont été utilisés par le CSSS pour déterminer le niveau de défavorisation sociale: la proportion de personnes vivant seules (% personnes vivant seules); la proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves (% personnes s-d-v); et, la proportion de familles monoparentales (% de familles monoparentales).

Densité de population. La densité de population représente le nombre d'habitants par kilomètre carré pour la population de tous les âges. Sur les cartes de densité, plus la couleur est foncée, plus il y a de personnes dans ce secteur du territoire. L'unité géographique utilisée pour créer la carte de densité est l'*aire de diffusion*.

Dépanneurs. Il n'existe pas de définition officielle du terme dépanneur au Québec. « Selon une classification canadienne, c'est un petit commerce de proximité qui vend une gamme limitée de produits courants : lait, pain, jus, boissons sucrées, aliments à grignoter, boissons alcoolisées, produits du tabac, journaux, revues et billets de loterie. Certains vendent aussi un choix limité de conserves, de produits laitiers et de produits de nettoyage. » (Portail Veille Action, 2013)

Disponibilité. La disponibilité est un pré requis à l'accessibilité en ce qu'une ressource ne peut être accessible si elle n'existe pas sur un territoire donné. Elle réfère également à l'inoccupation d'une ressource ou encore à l'état d'un bien qui peut être utilisé.

Épiceries. Dans le contexte de cette étude, les établissements classés dans la catégorie « épiceries » comprennent à la fois des épiciers-détaillants, des épicerie fines et des détaillants de fruits et légumes.

Établissements de santé. « La mission circonscrit le champ d'action sociosanitaire d'un établissement ou d'une installation. Un établissement peut avoir plus d'une mission. Ces missions, définies dans la loi, sont au nombre de cinq.» (MSSS, 2014)

1. « Le Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) qui a pour mission d'offrir, de façon permanente ou temporaire, un milieu de vie substitut, des services d'hébergement, d'assistance, de soutien et de surveillance, ainsi que des services de réadaptation, psychosociaux, infirmiers, pharmaceutiques et médicaux aux adultes qui, en raison de leur perte d'autonomie fonctionnelle ou psychosociale, ne peuvent plus demeurer dans leur milieu de vie naturel malgré le support de leur entourage;
2. « Le Centre local de services communautaires (CLSC) a pour mission d'offrir, en première ligne, à la population du territoire qu'ils desservent, des services de santé et des services sociaux courants, de nature préventive ou curative, de réadaptation ou de réinsertion. Cette catégorie regroupe les CLSC eux-mêmes, les points de services de CLSC et les centres de santé (CLSC assumant une mission additionnelle);

3. « Le *Centre de réadaptation (CR)* a pour mission d'offrir des services d'adaptation, ainsi que de réadaptation et d'intégration sociale, à des personnes qui, en raison de leurs déficiences physiques ou intellectuelles, de leur difficultés d'ordre comportemental, psychosocial ou familial, ou à cause de leur alcoolisme ou autre toxicomanie, requièrent de tels services, de même que des services d'accompagnement et de support à leur entourage;
4. « Le *Centre hospitalier*, quant à lui, a pour mission d'offrir des services diagnostiques et des soins médicaux généraux et spécialisés, dans les secteurs de la santé physique (CHSGS) ou de la santé mentale (soins psychiatriques: CHPSY). » (MSSS, 2014)

Établissements de soins infirmiers (Statistique Canada) « Les établissements de soins infirmiers sont des établissements de soins de longue durée où des personnes âgées reçoivent des services de soins de santé allant de l'aide périodique à des soins infirmiers réguliers. Ces établissements offrent une surveillance permanente de l'état de santé et l'accès à des soins infirmiers 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les résidents ne sont pas autonomes pour la plupart des activités de la vie quotidienne. » (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*, 2013)

HLM (Habitation à loyer modique). Les HLM sont les unités d'habitation des offices d'habitation. Ce sont des logements publics gérés par les municipalités.

Îlot de diffusion. Territoire équivalant à un pâté de maisons dont les côtés sont délimités par des rues formant des intersections. Ces territoires couvrent l'ensemble du Canada.

Informateur clé. Personne qui a participé à une discussion de groupe afin de valider et de bonifier les données contenues dans la première ébauche de ce document.

Logement abordable Québec (LAQ). « Les habitations du programme Logement abordable Québec (LAQ) sont destinées à une clientèle à revenu modéré [sic]; ces logements sont offerts en priorité aux locataires de HLM et aux ménages inscrits sur les listes d'attente pour un HLM. Ces logements abordables peuvent compter de une à quatre chambres à coucher et sont offerts à un coût inférieur à celui du marché. » (OMHM, 2013) (Voir <http://flhlmq.com/livre/acc%C3%A8s-logis-et-logement-abordable>)

Logement collectif. Établissement commercial, institutionnel ou communautaire que le recenseur peut identifier comme tel grâce à une enseigne ou en s'adressant à la personne qui en a la charge, à un résident, à un voisin, etc. Sont inclus dans cette catégorie les pensions et maisons de chambres, les hôtels, motels et maisons de chambres pour touristes, les établissements de soins infirmiers, les hôpitaux, les résidences de personnel, les casernes (bases militaires), les campements de travailleurs, les prisons, les foyers collectifs, etc. Il peut s'agir d'un logement occupé par des résidents habituels, ou uniquement par des résidents étrangers, ou par des personnes présentes temporairement. (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

Logement privé. Un ensemble distinct de pièces d'habitation conçues ou transformées qu'occupent ou pourraient occuper une personne ou un groupe de personnes. De plus, un logement privé doit être doté d'une source de chauffage ou d'énergie et doit fournir un espace clos permettant de s'abriter des intempéries, comme en atteste la présence de murs d'enceinte et d'un toit ainsi que de portes et fenêtres offrant une protection contre le vent, la pluie et la neige.

Logement social. Logement dont le loyer est subventionné afin de permettre à des personnes à faible revenu d'accéder à un logement adéquat.

Logements privés occupés par des résidents habituels : « Un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée donnant directement sur l'extérieur ou sur un corridor un hall un vestibule ou un escalier commun menant à l'extérieur occupé de façon permanente par une personne ou un groupe de personnes. » (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

Loi sur les services de santé et les services sociaux : « Objet de la loi et droits des usagers » :
Le régime de services de santé et de services sociaux institué par la présente loi a pour but le maintien et l'amélioration de la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie. » (*Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q. chapitre S-4.2*)

Loyer médian. Le loyer médian est établi à partir des données du rapport statistiques sur le marché locatif publié en octobre de chaque année par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Il correspond au coût de loyer qui sépare les logements de façon telle que 50 % des logements coûtent moins cher et 50 % coûtent plus, selon la taille du logement.

Ménage. Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un même logement et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada. Il peut se composer d'un groupe familial (famille de recensement) avec ou sans autres personnes, de deux familles ou plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne seule. Les membres d'un ménage qui sont temporairement absents le 10 mai 2011 (par exemple, qui résident temporairement ailleurs) sont considérés comme faisant partie de leur ménage habituel. Chaque personne est membre d'un seul et unique ménage. À moins d'indications contraires, toutes les données contenues dans les rapports sur les ménages se rapportent aux ménages privés seulement.

Ménage privé. Personne ou groupe de personnes occupant un même logement. (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

Ménage collectif. Personne ou groupe de personnes occupant un logement collectif et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada. Seulement les données sur les ménages collectifs qui comptent des résidents habituels sont présentées. (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

Office municipal d'habitation (OH ou OMH). Organisme public chargé de la politique municipale d'habitation, de construction et de location de logement social, de restauration de logements, de location ou de vente ainsi que la mise en place des équipements jugés nécessaires.

Organisme à but non lucratif (OBNL) d'habitation. Constitué en vertu de la partie 3 de la *Loi sur les Compagnies (L.R.Q., chapitre C-38)*, un OBNL d'habitation a pour vocation d'offrir des unités résidentielles soit à des ménages à faibles revenus ou modestes, soit à des personnes ayant des besoins particuliers en habitation. Ces organismes peuvent aussi être appelés organismes sans but lucratif (OSBL) d'habitation.

Organisme de soutien à domicile. Organisme généralement à but non lucratif (OBNL) offrant un ou plusieurs des services suivants : accompagnement en fin de vie, adaptation de domicile, aide aux courses, conseils et aide à la recherche d'un milieu de vie adapté, entretien et réparation, entretien ménager, évaluation des besoins, livraison de repas chaud (popote roulante), préparation de repas à domicile, prévention des chutes, réadaptation physique, répit-gardiennage, services médicaux, soins de santé et hygiène, soins en fin de vie, soins infirmiers, téléphone d'amitié, téléphone de sécurité, télésurveillance, transport adapté, transport et accompagnement, visite d'amitié. (Accès-Santé, 2014)

Parcs, espaces verts et équipements. Les parcs, espaces verts et équipements décrits dans ce document comprennent les lieux aménagés définis dans les Codes d'utilisation du bien-fonds (CUBF) :

Équipements récréatifs. *Terrain de jeux* : Ce terrain a été conçu pour le jeu et la récréation et est codifié séparément seulement lorsqu'on y trouve une activité indépendante d'une autre; *Terrain de sport* : Ce terrain comprend un terrain de jeux, des pistes pour les compétitions et les sports; il peut y avoir des gradins; il est codifié séparément lorsqu'il est indépendant d'une autre activité.

Espaces verts : *Parc à caractère récréatif et ornemental* : Ce parc est aménagé pour les loisirs en raison de la beauté du site; on peut y trouver des plages, des jeux pour enfants, des monuments et des statues; *Parc pour la récréation en général* : Ce parc peut comprendre les activités suivantes sans être restreint à l'une d'elles : pique-nique, plage, piste de bicyclettes, sport, camping et autres activités récréatives. (MAMROT, 2013)

Place standard. Une **place standard** est une place occupée par un résident qui reçoit un niveau standard de soins (moins d'une heure et demie de soins par jour) ou qui n'a pas à payer de frais supplémentaires pour recevoir des soins assidus. Par opposition, une **chambre avec soins assidus** est une chambre offrant au moins une heure et demie de soins par jour. (SCHL, 2013b)

Résidence privée pour aînés (RPA). « Est une résidence privée pour aînés tout ou partie d'un immeuble d'habitation collective occupé ou destiné à être occupé principalement par des personnes âgées de 65 ans et plus et où sont offerts par l'exploitant de la résidence, outre la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes, définies par règlement: services de repas, services d'assistance personnelle, soins infirmiers, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de loisirs. Le coût de ces services peut être inclus dans le loyer ou être payé suivant un autre mode. » (Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q., chapitre S-4.2)

Résidences pour personnes âgées (Statistique Canada). « Établissements qui offrent des services de soutien (comme la préparation des repas, le ménage, la gestion des médicaments, l'aide au bain) et de la supervision aux personnes âgées capables d'accomplir seules la plupart des activités quotidiennes. » (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

Restaurants minute. « Restaurant bon marché où l'on se fait servir très rapidement des aliments que l'on peut consommer sur place ou emporter. » (Office québécois de la langue française, *Grand dictionnaire terminologique*)

Secteur de recensement. Les *secteurs de recensement* (SR) sont des petites régions géographiques relativement stables qui comptent habituellement de 2 500 à 8 000 habitants. « Ils sont créés à l'intérieur de régions métropolitaines de recensement (RMR) et d'agglomérations de recensement (AR) dont le noyau comptait 50 000 habitants ou plus lors du recensement précédent. » (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*, 2013)

Supplément au loyer. Le programme de Supplément au loyer permet à des ménages et à des personnes à faible revenu d'habiter des logements du marché locatif privé ou appartenant à des coopératives d'habitation et à des organismes à but non lucratif (OBNL), tout en payant un loyer semblable à celui payé dans un logement de type Habitation à loyer modique (HLM). Le supplément au loyer sert à combler la différence entre le loyer convenu avec le propriétaire et la contribution du ménage (25 % de son revenu). (Portail Québec, 2013)

Taux d'effort des ménages. Part du revenu du ménage servant à défrayer le coût du logement.

Taux d'inoccupation. Pourcentage de tous les logements (appartements et maisons de location) inoccupés ou à louer. Un logement est considéré comme inoccupé s'il est inhabité et immédiatement disponible pour la location.

Taux de propriété. Pourcentage des logements privés qui sont occupés par leur propriétaire.

Territoire équivalent (TÉ). Les territoires équivalents aux MRC sont des regroupements géographiques qui ont été établis à des fins statistiques pour assurer une couverture territoriale complète du Québec là où il n'y a pas de MRC (Commission de toponymie du Québec, 2012). Le TÉ de Québec regroupe les villes de Québec, L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures, ainsi que la municipalité de paroisse de Notre-Dame-des-Anges. Wendake est compris dans le territoire équivalent de Québec, par contre les données de recensement pour ce territoire ne sont pas incluses.

Types de construction résidentielle. Statistique Canada définit plusieurs types de construction résidentielle : maisons individuelles non attenantes, maisons jumelées, maisons en rangée, appartements ou plain pied dans un duplex, appartements dans un immeuble de cinq étages ou plus, appartements dans un immeuble de moins de cinq étages, autres maisons individuelles attenantes, habitations mobiles, autres logements mobiles.

Appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus. Un logement dans une tour d'habitation qui a cinq étages ou plus.

Types de construction résidentielle (suite)

Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages. Un logement joint à d'autres logements ou à d'autres locaux commerciaux ou non résidentiels, dans un immeuble de moins de cinq étages.

Appartement ou plain pied dans un duplex. Un de deux logements superposés qui peut être ou ne pas être attaché aux autres logements ou immeubles.

Autre logement. Cette catégorie est le résultat de l'addition de plusieurs types de construction, elle inclut les logements mobiles, maisons jumelées, maisons en rangées,

appartements ou duplex, appartements dans un immeuble de moins de cinq étages et autres maisons individuelles attenantes.

Autre maison individuelle attenante. Logement individuel qui est joint à une autre construction et qui ne se classe dans aucune des autres catégories, comme un logement individuel réuni à une construction non résidentielle (p. ex., un magasin ou une église) ou occasionnellement à une autre construction résidentielle (p. ex., un immeuble d'appartements). À ne pas confondre avec autre logement qui est l'addition de plusieurs types de construction.

Logement mobile. Comprend les maisons mobiles et les autres logements mobiles tels que les bateaux maison et les wagons de chemin de fer.

Maison en rangée. Un logement dans une rangée d'au moins trois logements réunis côte à côte (ou parfois réunis par un des côtés d'un logement et l'arrière d'un autre logement), comme une maison en bande ou une maison-jardin, mais sans aucun autre logement au-dessus ou en dessous. Des maisons en bande jointes à une tour d'habitation sont également considérées comme des maisons en rangée.

Maison individuelle non attenante. Logement non joint à autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Un logement individuel non joint à aucun autre logement ou construction. Une maison individuelle non attenante est entourée d'espaces libres et n'a aucun logement au-dessus ou en dessous. Une habitation mobile installée en permanence sur des fondations est considérée comme une maison individuelle non attenante.

Maison jumelée. Un de deux logements réunis côte à côte (ou de l'arrière à l'arrière) par un mur commun, mais non joint à aucun autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Un logement jumelé n'a aucun logement au-dessus ou en dessous et les deux unités réunies sont entourées d'espaces libres.

Unité locative. L'expression « unité locative » est utilisée par diverses sources de données pour décrire l'unité qui sert de base pour la conclusion d'un contrat de location. Il peut s'agir d'un appartement, d'un logement, d'un studio ou d'une chambre. Les données incluses dans ce document ne considèrent pas les lieux non habités (garage, lieux de commerces, etc.).

Notes méthodologiques

La préparation de ce document a nécessité la participation d'un grand nombre de personnes et la compilation de nombreuses informations provenant de différentes sources. Ce chapitre apporte certaines précisions méthodologiques.

Processus de la recherche

Le projet *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés : constats et perspectives* vise à : 1. documenter la situation de l'habitat et des milieux de vie des aînés de la région de la Capitale-Nationale; 2. mobiliser les acteurs sociaux concernés par cette question afin de favoriser le soutien à domicile des aînés et leur participation à leur milieu. Pour ce faire, un groupe de partenaires (voir Présentation du projet, page viii) s'est engagé dans un processus participatif de recherche visant à développer une meilleure connaissance qui soit appliquée aux diversités régionales. Des représentants des partenaires ont participé au processus de recherche.

Une collecte des données a été réalisée portant sur les dimensions à l'étude dans diverses sources afin de documenter la situation de la région de la Capitale-Nationale (région sociosanitaire 03). La région a été partagée en 15 secteurs géographiques : les 6 MRC, les 6 arrondissements de la ville de Québec, la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, la ville de L'Ancienne-Lorette et Wendake. Un cahier a été réalisé présentant les informations recueillies pour chacun des 15 secteurs.

Chaque cahier a ensuite été présenté à des informateurs clés (68 personnes) de chacun des territoires afin de le compléter et de s'assurer de la justesse du portrait tracé. Chaque cahier a ensuite été révisé pour tenir compte des commentaires des informateurs clés puis présenté lors de rencontres sectorielles permettant d'une part d'élaborer les constats et les pistes de réflexion pour chacun des secteurs géographiques et, d'autre part, de diffuser les résultats à un groupe de personnes impliquées dans les questions d'habitation des aînés. Les personnes présentes aux rencontres sectorielles provenaient d'une variété de secteurs d'activités : municipal, habitation, CSSS, organismes communautaires, FADOQ, etc. Au total, 223 personnes ont été rencontrées.

La tenue d'un forum régional, au mois d'octobre 2014, permet finalement la diffusion des résultats à l'ensemble des acteurs de la région et la mobilisation d'acteurs sociaux et de décideurs intéressés par la question.

Identification et traitement des données

En consultation avec des spécialistes des divers domaines recensés (habitation, géographie, statistique, etc.), plusieurs bases de données ont été consultées pour

recueillir les informations de démographie et d'habitation les plus récentes disponibles au moment de la cueillette, faite entre août 2012 et janvier 2014.

Voici quelques précisions concernant certaines sources de données consultées :

- Plusieurs évaluations contenues dans les données fournies par la Société canadienne d'hypothèques et de logements (SCHL) se basent sur le recensement de 2006. Dans le cas des besoins de réparation ou besoins impérieux, il s'agissait des données de 2006. Dans tous les cas, les données les plus récentes au moment de la préparation de ce document ont été utilisées.
- Dans les publications utilisées par cette étude et issues de la SCHL, un centre rural est un centre de moins de 10 000 habitants.

Les données rendues disponibles par Statistique Canada pour les différents recensements doivent faire l'objet de trois précisions.

1. Tout d'abord, les changements découlant de la décision de Statistique Canada d'abolir le questionnaire long lors du recensement de 2011 ont obligé l'équipe de recherche à utiliser, pour certains tableaux, les données de 2006. En effet, comme le soulignait l'Institut de la Statistique du Québec « le caractère volontaire de l'ENM [Enquête nationale auprès des ménages] a généré une variabilité beaucoup plus grande des taux de réponse. Cela a provoqué une réduction significative de la fiabilité des données pour les niveaux géographiques fins ou encore concernant de plus petits groupes de population. » (ISQ, 2010)
2. D'autre part, « afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, les chiffres indiqués dans les tableaux ont fait l'objet d'un arrondissement aléatoire qui supprime toute possibilité d'associer des données statistiques à une personne facilement reconnaissable. Selon cette méthode, tous les chiffres, y compris les totaux et les marges, sont arrondis de façon aléatoire (vers le haut ou vers le bas) jusqu'à un multiple de "5" et, dans certains cas, de "10". » (Statistique Canada, 2011a)

Ces calculs effectués par Statistique Canada font en sorte qu'il peut y avoir des différences entre une source de données et une autre. Ainsi, le nombre de personnes habitant dans un type de construction en particulier peut être inscrit 2 305 dans une source, 2 310 dans une seconde et 2 300 dans une troisième.

Puisque plusieurs sources de données ont été consultées pour l'élaboration des différents tableaux compris dans ce cahier, il est donc possible qu'il y ait discordance. Dans le cadre de ce projet, le choix des données a été fait en fonction de leur représentativité et de leur disponibilité pour l'ensemble des différents secteurs géographiques analysés. Aussi, la priorité a été donnée au respect de la

source consultée, afin d'assurer la comparabilité entre les différents secteurs de la Capitale-Nationale.

3. Il faut aussi noter que dans certains produits de données, Statistique Canada présente des totaux qui diffèrent légèrement de la somme des parties en raison des arrondissements effectués. Lorsque possible, dans tous les cas où un calcul de proportion est présenté, le dénominateur a été calculé à partir des données les plus fines, c'est-à-dire les données pour l'unité géographique la plus petite.
4. Finalement, dans leur *Guide de référence pour type de construction résidentielle et logements collectifs, Recensement de 2011* (Statistique Canada, 2011), l'organisme indique, concernant leur traitement des **Logements collectifs**, que « le traitement différent dans la façon dont les immeubles individuels d'un logement collectif sont comptés (c.-à-d. dénombrés séparément comme des logements collectifs distincts ou comme un seul logement collectif) entraîne des tendances qui pourraient donner de fausses impressions de croissance ou de diminution dans une catégorie. Les chiffres des logements collectifs pour certaines catégories pourraient refléter le dénombrement d'immeubles individuels. [...] Il est important que les utilisateurs soient avisés que les types de logements collectifs du recensement ne correspondent pas toujours aux classifications utilisées dans les données administratives ou dans les autres sources. Dans le recensement, certains logements collectifs sont classés en fonction des types et des niveaux de services offerts, plutôt que par leur nom ou leur statut officiel d'un point de vue des entreprises. En outre, les données du recensement ne sont pas recueillies pour les résidents étrangers et/ou les personnes présentes temporairement vivant dans les logements collectifs, alors que ces résidents peuvent être inclus dans les sources de données administratives. » (Statistique Canada 2011, p. 10-11)

Précision sur les expressions et données utilisées

Les **superficies** sont données en « terre ferme », c'est-à-dire qu'elles n'incluent pas les plans d'eau intérieurs (rivières, lacs, etc.).

Dans la section sur le **coût moyen des loyers** pour les places standards, les données concernant les unités subventionnées ou hors marché, les unités de soins de relève et les unités où des frais supplémentaires sont exigés pour des soins assidus (soins durant une heure et demie ou plus) ne sont pas incluses dans les calculs.

En ce qui a trait au **taux d'inoccupation**, « Les places hors marché avec soins assidus sont exclues du calcul du loyer moyen, mais incluses dans le calcul du taux d'inoccupation. » (SHQ, 2013b)

Dans les figures et tableaux présentant des **perspectives démographiques**, le projet a utilisé les données du « scénario A » de l'Institut de la statistique du Québec. Ce scénario regroupe « les hypothèses les plus plausibles à l'examen des tendances récentes, et un scénario d'analyse, le Z - Migration interne zéro, qui présente ce que serait l'évolution des MRC en l'absence de migration interne au Québec. » (ISQ, 2013)

Dans le chapitre sur les services de santé et les services communautaires, les différents services disponibles ont été divisés en cinq catégories, dont celle de « première ligne ». Cette catégorie comprend les services de santé offerts en GMF, UMF, CLSC, clinique hors GMF, clinique sans rendez-vous et clinique médicale. Cela comprend aussi une maison des naissances, puisque celle-ci a été classée dans cette catégorie dans la base de données intitulée « MSSS - Référentiel des établissements » qui a été fournie par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. Cela exclut les soins spécialisés (par ex. cardiologie) et de longue durée (ex. hôpital, CHSLD). Les services généralement classés dans la catégorie « Autres » sont les cliniques spécialisées (par exemple d'ophtalmologie) et autres cliniques (par exemple physiothérapie, podologie, ergothérapie, etc.). Il doit être noté que la mise à jour des données comprises dans le « Référentiel des établissements » a été faite le 28 août 2012. Ainsi, certains services ayant vu le jour depuis pourraient ne pas être inclus dans le dénombrement présenté. Il doit être mentionné que les centres de réadaptation, compte tenu de leur faible nombre dans la région et afin de ne pas multiplier les catégories pour la représentation graphique, ont été inclus dans cette catégorie.

Présentation des données

L'ordre alphabétique (des MRC et des municipalités) respecte les règles de classement de la Commission de toponymie du Québec (2013), c'est-à-dire selon l'ordre alphabétique obtenu s'il n'y avait pas de trait d'union ou d'apostrophe. Cette règle est accessible en ligne à <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/normes-procedures/regles-ecriture/nom-commencant-saint-sainte-saintes-saints.html>.

Précision territoriale concernant Wendake.

Le territoire de Wendake est inclus dans le territoire équivalent (TÉ) de Québec, mais les données concernant la population de Wendake sont absentes des compilations effectuées par Statistique Canada. Les données sur cette région géographique incluses dans ce document ont été fournies par le conseil de la Nation huronne-wendat.

Cartographie

Dans le cadre de ce projet, les cartes ont été préparées en utilisant les données des aires de diffusions (AD) regroupées en municipalité/ arrondissements (régions). Les

frontières de chaque secteur géographique sont basées sur les subdivisions de recensement (SDR) de Statistique Canada, telles qu'elles étaient définies en 2011.

La proportion de personnes âgées de ces AD a été calculée et a servi de trame de fond pour l'ensemble des cartes de distribution de services. Au départ, il a fallu choisir un mode de représentation de cette information. Plusieurs options s'offraient à nous.

La première option était celle d'obtenir une classification générale pour l'ensemble de la région, ce qui aurait permis d'identifier rapidement les secteurs plus âgés. Ce mode de fonctionnement rend toutefois les comparaisons intra-secteurs difficiles à réaliser.

La deuxième option était d'établir une classification secteur par secteur. Les comparaisons intra-secteurs auraient alors été facilitées, mais cela se serait fait au détriment des comparaisons globales et inter-secteurs.

Dans le but de répondre aux questions de recherche, une solution de compromis a été choisie. Une classification globale a d'abord été établie pour la carte de l'ensemble de la région. Par la suite, chaque secteur a été classé selon une analyse visuelle de la distribution de la proportion des aînés dans les aires de diffusion du secteur. Trois ensembles de secteurs géographiques ont ainsi été obtenus. Bien que relativement arbitraires, ces rassemblements permettent d'établir certaines comparaisons intra-secteurs et inter-secteurs selon le type de milieu (urbain/rural) représenté par les cartes.

Concernant les arrondissements de la Ville de Québec, certaines données provenant de Statistique Canada (les types de construction et les personnes seules de 65 ans et plus, par exemple) ont été calculées à partir des données fournies pour chacune des aires de diffusion (AD). Étant donné que les limites des AD ne correspondent pas aux limites des arrondissements, nous avons attribué chacune des aires à l'arrondissement auquel appartenait leur centroïde, c'est-à-dire le point représentant le centre géométrique de l'aire de diffusion. Par la suite, les données des AD de chacun des arrondissements ont été compilées.

Pour des fins de représentations cartographiques, les limites des quartiers et des arrondissements de la Ville de Québec qui sont en contact avec les limites des municipalités qui les entourent ont été légèrement modifiées afin de suivre les limites des subdivisions de recensement (SDR) de Statistique Canada. Ces modifications mineures n'affectent en rien la répartition des aires de diffusion (AD) entre les quartiers ou les arrondissements.

Corrélation entre les frontières

Il doit être mentionné que le territoire couvert, la Capitale-Nationale, est divisé différemment par les différentes instances consultées lors de la cueillette de données. Ainsi, les frontières de territoire des CLSC, des CSSS, des municipalités ou des

arrondissements présentent parfois des différences. Dans certains cas, le territoire d'une instance se termine deux rues plus à l'ouest que le territoire d'une autre instance (par exemple, le territoire d'un CLSC et de l'arrondissement de la ville de Québec). Cela implique qu'il est possible qu'un service de santé, par exemple, ait été associé à un arrondissement, alors qu'il est sous la responsabilité du territoire de CLSC de l'arrondissement voisin.

Accessibilité physique

Bien qu'étant conscients de l'importance que revêt l'accessibilité physique, nous n'avons pas été en mesure de l'ajouter aux dimensions de l'accès (voir Schéma conceptuel et opérationnel). Cette forme d'accessibilité représente la possibilité qu'ont les individus ayant une incapacité physique d'accéder à un lieu (magasin, trottoir, maison).

Dans le cadre de cette étude, la recension des lieux physiquement accessibles n'a pas été intégrée au processus de recherche. Il s'agit d'une démarche complexe que nous n'avons pas pu nous permettre compte tenu de tous les autres aspects à couvrir. Toutefois, dans un rapport publié en 2013, l'ISQ précise que : « plus de la moitié des personnes âgées de 65 ans et plus ont une incapacité. Cette proportion augmente avec l'âge; passé le cap des 85 ans, cette condition touche la grande majorité des aînés, soit plus de huit personnes sur dix. Les proportions d'aînés ayant une incapacité modérée ou une incapacité grave augmentent d'un groupe d'âge à l'autre, pour atteindre à l'âge de 85 ans et plus 27 % et 32 %, respectivement. Au-delà de 85 ans, c'est donc près de six personnes sur dix qui ont une incapacité modérée ou grave. » (ISQ, 2013 : 47) On comprend donc que la présence de rampes d'accès ou de signaux sonores, par exemple, constitue des éléments importants de l'accessibilité d'un lieu. La ville de Québec a également mis en place un plan d'action 2012-2015 pour l'accessibilité universelle.

Habitations collectives

Quatre types d'habitations collectives ont été recensés dans le cadre de ce projet. L'équipe de recherche a fait appel aux sources disponibles les plus fiables pour établir le dénombrement, qui a par la suite été validé auprès d'informateurs clés. La source principale du dénombrement des résidences privées a été le site du Registre des résidences privées pour aînés (wpp01.msss.gouv.qc.ca/appl/K10/K10accueil.asp), qui a été consulté de 2012 à 2013. La dernière validation a été compilée en décembre 2013.

Dans la classification de ces habitations, il est à noter qu'au Québec, il y a des OBNL de même que des coopératives qui ont reçu une certification du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et qui sont donc considérés par le MSSS comme des résidences privées pour aînés (RPA). Dans ce document, ces habitations collectives ont été classées dans leur catégorie d'origine, tant pour préparer les données

cartographiques que pour l'élaboration des tableaux. Dans la région de la Capitale-Nationale, aucune coopérative ne se trouve dans cette situation.

Le dénombrement des habitations collectives comprend l'ensemble des coopératives d'habitation, et ce peu importe leur clientèle cible – personnes seules, âgées de 50 et plus, famille, etc. En effet, afin de présenter le portrait le plus complet de la situation de l'habitation dans la région pour les aînés et considérant que ces personnes peuvent loger dans l'une ou l'autre de ces habitations, la décision a été prise de ne pas se limiter aux coopératives ciblant les aînés.

BIBLIOGRAPHIE

- Institut national de santé publique du Québec [INSPQ] (2012 – *non publié*). Liste des parcs et espaces verts basée sur l'évaluation foncière de 2007 effectuée par le MAMROT et transmise à l'IVPSA par l'INSPQ en 2012, non publié.
- Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (2013). *Portail du réseau*. Consulté à <http://www.rrsss03.gouv.qc.ca/RS-Etablissements.html#CLSC-CHSLD/> et à http://www.rrsss03.gouv.qc.ca/RS-Cliniques_med.html#6
- Accès-Santé (2014). *Soutien à domicile*. Portail du réseau de la santé et des services sociaux de la région de la Capitale-Nationale. 2014. Consulté le 26 mai 2014 à [http://santecapitalenationale.gouv.qc.ca/acces-sante/trouver-un-service/ressource-par-services/?tx_strepertoireressources_pi2\[category\]=20](http://santecapitalenationale.gouv.qc.ca/acces-sante/trouver-un-service/ressource-par-services/?tx_strepertoireressources_pi2[category]=20)
- Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (2012). *Portail du réseau*. Consulté à <http://www.rrsss03.gouv.qc.ca/RS-Etablissements.html#CLSC-CHSLD/> et à http://www.rrsss03.gouv.qc.ca/RS-Cliniques_med.html#6
- Association bénévole de l'Île d'Orléans (ABIO) (2013). *Rapport d'activité 2012-2013*. 1^{er} juin 2013. Dir. C. Beaulé.
- Centre d'information et de référence [CIR] de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches – 211 (2013). « Soutien à domicile pour aînés ».
- Centre de santé et des services sociaux de Portneuf [CSSS de Portneuf] (2011). *Portrait de défavorisation matérielle et sociale du territoire du CSSS de Portneuf*. Consulté à <http://csssdeportneuf.qc.ca/download/631.pdf>.
- Centre de santé et des services sociaux de Québec-Nord [CSSS-QN] (2012). *Portrait de défavorisation du territoire du Centre de santé et des services sociaux de Québec-Nord*, juin 2012, données de 2006.
- CLD de l'Île d'Orléans (2011). *Histoire de l'Île d'Orléans*, consulté le 20 juin 2013 à <http://tourisme.iledorleans.com/lile-dorleans/histoire-de-lile-dorleans/>
- Commission de toponymie du Québec (2012). Consulté le 12 juillet 2013 à <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/toponymie-municipale/municipalites-regionales-compte-mrc/te.aspx> et <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/normes-procedures/regles-ecriture/nom-commencant-saint-sainte-saintes-saints.html>.
- Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) (2012). « Mode d'occupation des logements dans les municipalités du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec de 1981 à 2006 », compilé par la CMQ. Source : Statistique Canada, *Profils du recensement, 1981 à 2006*, compilation CO-0997, selon le découpage géographique au 1^{er} janvier 2006.
- Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) (2013). *Enquête sur le profil socioéconomique des résidents de coopératives d'habitation – 2012*, Confédération québécoise des coopératives d'habitation.

- Dagenais, H. (2006). *Les ménages d'une seule personne et le logement au Québec*. Société d'habitation du Québec, Québec. 106 p.
- Ducharme, M.-N. (2007). *Enquête auprès des OSBL d'habitation*, Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH).
- Dutil, Y. (2009). Le logement et les ménages âgés de 65 ans et plus dans les régions administratives du Québec, *Le Bulletin d'information de la Société d'habitations du Québec*, 3(2).
- Giguère, M. (2009) *Mesures de lutte aux îlots de chaleur urbains*. Institut national de santé publique du Québec. 77 p.
- Institut de la statistique du Québec (2013a). Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011. « Méthodologie et description de la population visée. Volume I ». Consulté le 21 février 2014 à www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/services/incapacites/limitations-maladies-chroniques-metho.pdf.
- Institut de la statistique du Québec (2013b). Le Recensement de la population 2016 : le questionnaire long doit redevenir obligatoire, 10 décembre 2013, *Communiqués de presse*. Consulté le 21 février 2014 à <http://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communiquer/communiquer-presse-2013/decembre/dec1310.htm>.
- Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2009). *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031*.
- Institut de recherche et d'informations socio-économiques [IRIS] (2006) *Note socio-économique : La pénurie de logement*. 4 p.
- Institut national de santé publique du Québec [INSPQ] (2001). *Îlots de chaleur*. Consulté en ligne le 11 février 2014, [<http://www.monclimatmasante.qc.ca/public/%C3%AElots-de-chaleur.aspx>]
- Institut national de santé publique du Québec [INSPQ] (2009). *Indicateur de l'accessibilité aux services, mesure de distance, accessibilité au restaurants-minute*, tiré des permis de vente du MAPAQ, 2009. <http://www.inspq.qc.ca/environnement-bati/distance-restaurants-minute>
- Institut national de santé publique du Québec [INSPQ] (2012 – non publié). Liste des parcs et espaces verts basée sur l'évaluation foncière de 2007 effectuée par le MAMROT et transmise à l'IVPSA par l'INSPQ en 2012, non publié.
- Institut national de santé publique du Québec [INSPQ] (2014a). *Îlots de chaleur/fraicheur urbains et température de surface*. Consulté en ligne le 17 janvier 2014 à <http://www.donnees.gouv.qc.ca/?node=/donnees-details&id=2f4294b5-8489-4630-96a1-84da590f02ee>
- Lepage, Céline et Céline Morrow (2008). *Évaluation d'implantation et de pertinence du plan d'action en sécurité alimentaire pour la région de la Capitale-Nationale 2004-2007*. Direction de la santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. Consulté le 9 avril 2014 à http://www.dspq.qc.ca/publications/Rapport_evaluation_pertinence_plan_SA.pdf.

Lepage, Céline et Philippe Guay (à paraître). *Inégalités d'accès géographique aux aliments sains et nutritifs dans les zones de défavorisation de la région de la Capitale-Nationale : le point sur les déserts alimentaires*, Direction régionale de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Québec.

Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38). Consulté en ligne le 23 août 2013.

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_38/C38.html

Loi sur les coopératives (L.R.Q., chapitre C-67.2). Consulté en ligne le 23 août 2013.

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_67_2/C67_2.html

Loi sur les services de santé et les services sociaux [LSSS] (L.R.Q., chapitre S-4.2). Consulté le 24 février 2014 à

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S_4_2/S4_2.html.

Loi sur les services de santé et les services sociaux [LSSS] (L.R.Q., chapitre S-4.2, a. 346.0.1, 346.0.3, 346.0.6, 346.0.7, 346.0.20 et 346.0.20.1), Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité et les normes d'exploitation d'une résidence *privée pour aînés*. Consulté le 24 février 2014 à

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=58998.PDF>.

Ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS] (2013). *Registre des résidences privées pour aînés*.

Consulté le 5 mai 2013 à <http://wpp01.msss.gouv.qc.ca/appl/K10/K10accueil.asp>.

Ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS] (2014). *Lexiques*. Consulté en ligne à

<http://wpp01.msss.gouv.qc.ca/appl/M02/M02Lexique.asp>

Ministère de la Santé et des Services sociaux et Société d'habitation du Québec [MSSS-SHQ] (2007). *Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social*. Consulté le 30 octobre 2013 à www.rohq.qc.ca/public/pdf/Publications_reservees_aux_membres/Clientele/Cadre_ref_SCLS.pdf

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire [MAMROT] (2013) *Liste numérique des codes d'utilisation des biens-fonds*. Régions et Occupation du territoire, Gouvernement du Québec. Consulté le 11 décembre 2013.

http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/evaluation_fonciere/manuel_evaluation_fonciere/CUBF_MEFQ.xlt.

MRC de L'Île-d'Orléans (2001). *Schéma d'aménagement révisé*. Consulté le 21 janvier 2014 à

http://mrc.iledorleans.com/stock/fra/schema-revise_2005.pdf

MRC de L'Île-d'Orléans (2013). *MRC de l'Île-d'Orléans*. Consulté le 19 juin 2013 à <http://mrc.iledorleans.com/>.

MRC de L'Île-d'Orléans (non publié), *Démarche Municipalité Amie Des Aînés et élaboration de la politique familiale municipale. Portrait diagnostique*. MRC de l'Île d'Orléans.

- Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (2005). 2005-239 Règlements d'urbanisme. Grille de zonage. art. 45 et art. 46. Consulté le 23 novembre 2013 à http://municipalite.saintjeaniledorleans.ca/wp-content/uploads/reglements/reglement_zonage_2005-239_avec_graphiques/zonage_grille.pdf
- Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) (2013). *Logement abordable Québec (LAQ)*. Consulté en ligne le 6 février 2014 <http://www.omhm.qc.ca/logement-abordable-quebec-laq>.
- Penchansky, R. et William Thomas, J. (1981). The Concept of Access : Definition and Relations to Consumer Satisfaction, *Medical Care*, 19 (2), p.127-140.
- PLUMobile (2013). *Admissibilité au transport adapté*, Consulté en ligne le 15 octobre 2013 à [<http://www.plumobile.ca/transport-adapte.php>]
- Portail Québec (2013). *Supplément au loyer*. Page consultée le 8 octobre 2013. <http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/vivre-en-logement/Pages/supplement-loyer.aspx>
- Raymond, É., Gagné, D., Sévigny, A. et Tourigny, A. (2008). *La participation sociale des aînés dans une perspective de vieillissement en santé. Réflexion critique appuyée sur une analyse documentaire*, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Institut national de santé publique du Québec, Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec, et Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval, p. 111.
- Raymond, É., Sévigny, A. et Tourigny, A. (2012). *Participation sociale des aînés : la parole aux aînés et aux intervenants*, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Institut national de santé publique du Québec, Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec, et Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval, p. 53.
- Regroupement des offices d'habitation du Québec (ROHQ) (2012). *Statistiques*, p. 4.
- Regroupement des offices d'habitation du Québec (ROHQ) (2013). *ROHQ Stats*. Consulté le 12 décembre 2013 à <http://www.rohq.qc.ca/nos-publications/rohq-stats/>.
- Robert, René (2008). Enquête sur le profil socioéconomique des résidents de coopératives d'habitation – 2007. Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH).
- Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement (SCHL) (2012) *Glossaire*. Consulté en ligne, le 23 août 2013. http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/inso/info/raanplen/raan/2012/upload/Glossaire_ACC.pdf
- Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL). (2011). *Rapport sur les résidences pour personnes âgées : Québec*, Société canadienne d'hypothèque et de logement, p. 77.
- Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL). (2012). *Rapport sur le marché locatif : RMR de Québec*, Société canadienne d'hypothèque et de logement, p. 25.
- Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL). (2013a). *Définitions, le logement au Canada*, page consultée le 25 janvier 2013 à http://cmhc.beyond2020.com/HiCODefinitions_FR.html#_Besoins_impérieux_de_logement,

- Société canadienne d'hypothèque et de logement [SCHL] (2013b). *Rapport sur les résidences pour personnes âgées – Québec — Édition 2013*. Consulté en ligne le 10 octobre 2013 à http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/esub/65989/65989_2013_A01.pdf?lang=fr.
- Société canadienne d'hypothèque et de logement [SCHL] (2013c). *Rapport sur le marché locatif. RMR de Québec, automne 2013*. Consulté le 14 avril 2014 à http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/esub/64429/64429_2013_A01.pdf.
- Société d'habitation du Québec (SHQ) (2013d). *Lexique de la SHQ*. Consulté le 11 février 2014 à http://www.habitation.gouv.qc.ca/minformer/lexique.html#letter_O
- Société d'habitation du Québec (SHQ). (2009). « Besoins impérieux en matière de logement : un regard sur la situation dans les RMR du Québec ». *Le Bulletin d'information de la SHQ*, 3(3).
- Société d'habitation du Québec (SHQ). (2010). *Profil statistiques du Québec et ses régions - Édition 2011*. Consulté le 15 mai 2013 à http://www.habitation.gouv.qc.ca/documents_et_references/profils_statistiques_du_quebec_et_ses_regions_edition_2011/capitale_nationale.html.
- Société d'habitation du Québec (SHQ). (2013a). « Présentation d'AccèsLogis », Consultée le 7 octobre 2013 à http://www.habitation.gouv.qc.ca/espace_partenaires/groupe_de_ressources_techniques/groupe_de_ressources_techniques/programmes/acceslogis_quebec/developpement_dun_projet/presentation_dacceslogis.html (Page)
- Statistique Canada (2011). *Recensement 2011*.
- Statistique Canada (2011). *Guide de référence pour type de construction résidentielle et logements collectifs, Recensement de 2011*. No 98-313-XWF2011001 au catalogue de Statistique Canada. Consulté le 20 octobre 2013 à <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/guides/98-313-x/98-313-x2011001-fra.cfm>.
- Statistique Canada (2012). *Recensements 2001 et 2006, compilation spéciale pour le compte de la SHQ (CO-0612), tableau n o 5 et (C0-1049), tableau no 15, 27, 35; calculs de la SHQ*.
- Statistique Canada (2013). *Dictionnaire du recensement*. Dictionnaire du recensement, produit no 98-301-XWF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario. Consulté le 10 janvier 2013 à <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/dict/index-fra.cfm>
- Vida, Stephen (2011) *Les espaces verts urbains et la santé*, Institut national de santé publique du Québec. Consulté, le 20 décembre 2013 à http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1274_EspacesVertsUrbainsSante.pdf

ANNEXE 1. TABLEAUX DE L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS, PAR MUNICIPALITÉ, 1981 À 2024

Tableau A. Évolution de la population totale, MRC de L'Île-d'Orléans, 1981 et 2011

Lieu	1981	1986	1991	1996	2001	2006	2011
Le Québec	6 338 065	6 500 429	6 895 963	7 138 795	7 237 479	7 546 131	7 903 001
MRC de L'Île-d'Orléans	6 440	6 770	6 955	6 892	6 779	6 862	6 711
Sainte-Famille	1 030	1 025	2 010	913	882	844	851
Sainte-Pétronille	980	1 070	945	1 090	1 038	1 060	1 041
Saint-François I.O.	515	480	1 125	484	489	573	527
Saint-Jean I.O.	840	895	490	847	862	968	923
Saint-Laurent I.O.	1 405	1 410	835	1 576	1 617	1 601	1 580
Saint-Pierre I.O.	1 670	1 890	1 550	1 982	1 891	1 816	1 789

Source : Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), *Population âgée de 65 ans et plus sur le territoire des municipalités de la Communauté métropolitaine de Québec de 1981 à 2011* compilé par la CMQ selon Statistique Canada, *Profils du recensement, 1981 à 2006*, compilation CO-0997, selon le découpage géographique au 1^{er} janvier 2006.

Tableau B. Projection de la population totale, MRC de L'Île-d'Orléans, 2009 à 2024

Lieu	2009	2014	2019	2024	Variation 2009-2024 en %
Le Québec	7 754 870	8 063 015	8 317 705	8 541 825	10,1 %
MRC de L'Île-d'Orléans	6 985	6 960	7 000	7 010	0,4 %
Sainte-Famille	860	835	820	790	-8,1 %
Sainte-Pétronille	1 070	1 075	1 080	1 100	2,8 %
Saint-François I.O.	560	595	630	650	16,1 %
Saint-Jean I.O.	1 015	1 050	1 140	1 205	18,7 %
Saint-Laurent I.O.	1 660	1 665	1 640	1 635	-1,5 %
Saint-Pierre I.O.	1 820	1 740	1 690	1 630	-10,4 %

Source : Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), *Population âgée de 65 ans et plus sur le territoire des municipalités de la Communauté métropolitaine de Québec de 1981 à 2011* compilé par la CMQ selon Statistique Canada, *Profils du recensement, 1981 à 2006*, compilation CO-0997, selon le découpage géographique au 1^{er} janvier 2006.

ANNEXE 2. RÉPARTITION DE LA POPULATION, PAR GROUPE D'ÂGE, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

Tableau C. Population en nombre absolu, par groupe d'âge, MRC de L'Île-d'Orléans, 2011

Lieu	Total	0-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45 à 64 ans	65 à 74 ans	75 ans et +	65 ans et +
Le Québec	7 902 990	1 258 620	981 165	2 041 140	2 364 380	694 965	562 720	1 257 685
MRC L'Île-d'Orléans	6 705	915	640	1 295	2 425	930	500	1 430
Sainte-Famille	845	135	50	170	290	120	80	200
Sainte-Pétronille	1 040	145	95	185	395	160	60	220
Saint-François I.O.	540	55	45	95	220	85	40	125
Saint-Jean I.O.	915	90	85	155	350	145	90	235
Saint-Laurent I.O.	1 575	210	170	290	575	205	125	330
Saint-Pierre I.O.	1 795	285	190	395	600	215	110	325

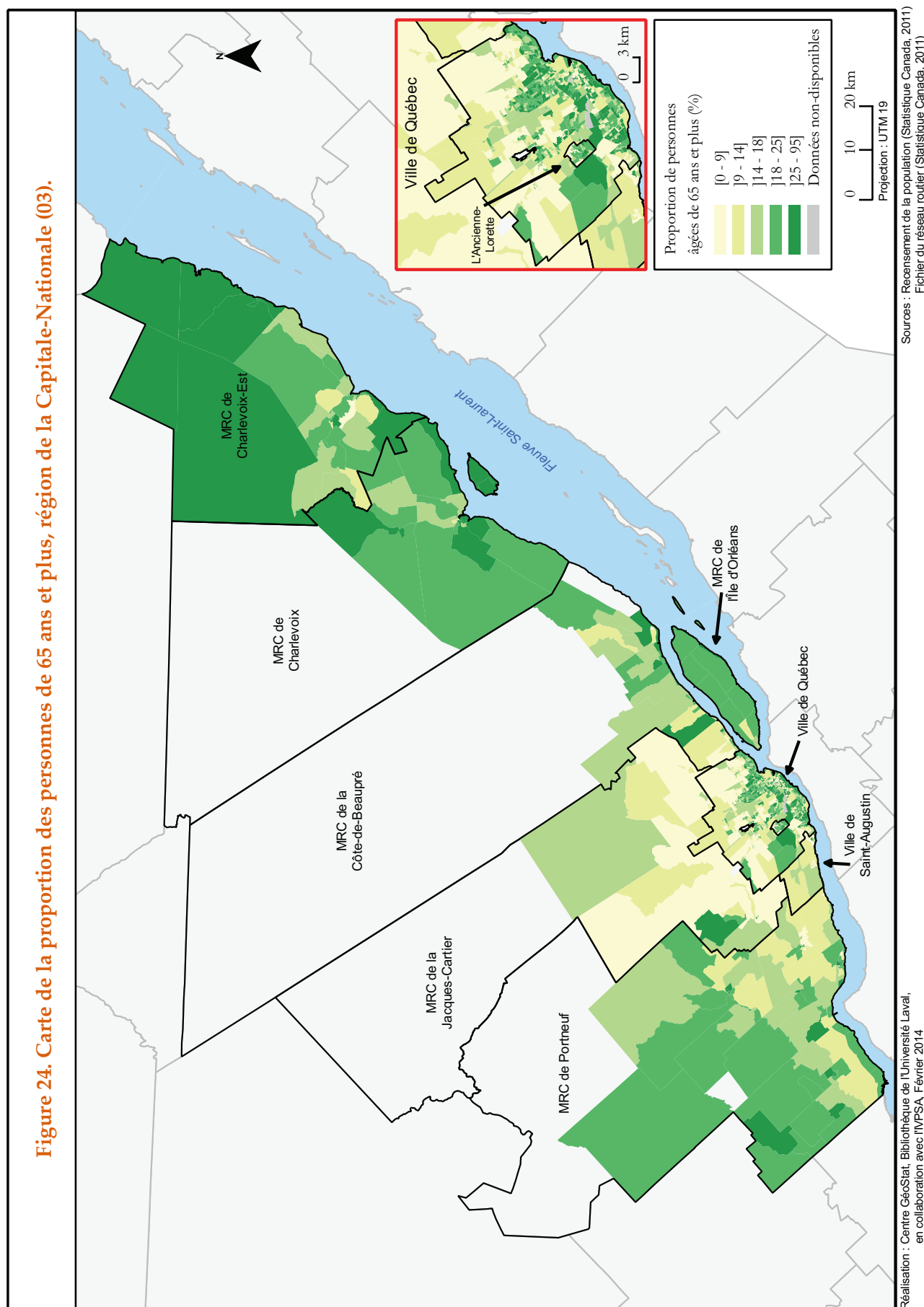
Source : Statistique Canada, Recensement 2011, produit no 98-312-xcb2011006.

Tableau D. Évolution de la proportion d'âinés et de l'âge médian de la population, entre 2006 et 2031, Capitale-Nationale

Lieu	65 ans et plus (en %)		Âge médian (en années)	
	2006	2031	2006	2031
Le Québec	14,0 %	26,0 %	40,5	45,2
Capitale-Nationale (région)	17,3 %	29,1 %	43,5	47,8
MRC de Charlevoix	19,3 %	40,6 %	47,3	58,0
MRC de Charlevoix-Est	17,4 %	37,5 %	45,4	55,6
MRC de La Côte-de-Beaupré	15,2 %	27,5 %	43,1	47,7
MRC de La Jacques-Cartier	7,3 %	16,7 %	36,5	40,0
MRC de L'Île-d'Orléans	16,7 %	34,5 %	46,7	53,7
MRC de Portneuf	16,9 %	32,0 %	44,4	50,9
Québec (TÉ)	15,4 %	29,1 %	42,0	47,7

Source : ISQ, 2009a. Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031.

ANNEXE 3. CARTE DE LA PROPORTION DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (03).



ANNEXE 4. PROPORTION DE FEMMES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

Tableau E-1. Proportion de femmes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction résidentielle, municipalités de la MRC de L'Île-d'Orléans

Lieu	Tout type de construction (total)		Maison individuelle		Appart. dans immeuble de 5 étages ou plus		Logement Mobile	
	N total	% femmes	N total	% femmes	N total	% femmes	N total	% femmes
MRC de L'Île-d'Orléans	1 330	46,24 %	1 185	45,57 %	5	100 %	0	–
Sainte-Famille	180	50,00 %	150	46,67 %	0	–	0	–
Sainte-Pétronille	210	42,86 %	195	43,59 %	5	0 %	0	–
Saint-François I.O.	120	45,83 %	100	50,00 %	0	–	0	–
Saint-Jean I.O.	230	45,65 %	205	46,34 %	0	–	0	–
Saint-Laurent I.O.	330	48,48 %	290	46,55 %	0	–	0	–
Saint-Pierre I.O.	280	42,86 %	215	44,19 %	0	–	0	–

Source : Statistique Canada, *Recensement 2011*, calculs effectués par l'IVPSA.

Tableau E-2. Proportion de femmes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction résidentielle, municipalités de la MRC de L'Île-d'Orléans (suite)

Lieu	Jumelé		Maison en rangée		Duplex		Appart. dans immeuble moins de 5 étages		Autre maison attenante	
	N total	% femmes	N total	% femmes	N total	% femmes	N total	% femmes	N total	% femmes
MRC de L'Île-d'Orléans	50	40 %	5	0 %	55	45,5 %	40	62,5 %	5	0 %
Sainte-Famille	25	40 %	0	–	0	–	0	–	0	–
Sainte-Pétronille	10	100 %	0	–	0	–	0	–	0	–
Saint-François I.O.	0	–	0	–	0	–	0	–	0	–
Saint-Jean I.O.	0	–	0	–	5	100 %	5	0 %	0	–
Saint-Laurent I.O.	0	–	0	–	20	50,0 %	5	0 %	5	100 %
Saint-Pierre I.O.	20	25 %	0	–	20	50,0 %	30	66,7 %	0	–

Source : Statistique Canada, *Recensement 2011*, calculs effectués par l'IVPSA.

ANNEXE 5. RÉPARTITION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 65 ANS ET PLUS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

Tableau F-1. Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction résidentielle, par groupe d'âge, MRC de L'Île-d'Orléans

Groupe d'âge	Tous types (total)	Maison individuelle	Jumelé	Maison en rangée	Duplex	Appart. dans immeuble de moins de 5 étages	Appart. dans immeuble de 5 étages ou plus; Logement. Mobile; et, Autre maison attenante
65 à 69 ans	555	490	25	0	20	15	0
70 à 74 ans	345	300	5	0	25	10	0
75 à 79 ans	225	205	10	0	5	5	0
80 à 84 ans	130	115	0	0	5	5	0
85 ans et +	75	70	0	0	0	0	0
65 ans et +	1 330	1 180	40	0	55	35	0
75 ans et +	430	390	10	0	10	10	0

Source : Statistique Canada, Recensement 2011, calculs effectués par l'IVPSA.

Tableau F-2. Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction résidentielle, par groupe d'âge, MRC de L'Île-d'Orléans (suite)

Groupe d'âges	Total type de construction	Maison individuelle	Appart. dans immeuble de 5 étages ou plus	Autre type de logement
65 à 69 ans	555	490	0	60
70 à 74 ans	345	300	0	40
75 à 79 ans	225	205	0	20
80 à 84 ans	130	115	0	10
85 ans et plus	75	70	0	0
65 ans et plus	1 330	1 180	0	130
75 ans et plus	430	390	0	30

Source : Statistique Canada, Recensement 2011, calculs effectués par l'IVPSA.

N.B. : La colonne « Autre logement » représente le total des logements mobiles, maisons jumelées, maisons en rangées, appartements ou duplex, appartements dans un immeuble de moins de cinq étages et autres maisons individuelles attenantes. Le total inscrit dans la première colonne correspond au total des personnes comptabilisées par Statistique Canada pour l'ensemble des types de construction. Toutefois, afin d'assurer la confidentialité, ces chiffres ont été arrondis par Statistique Canada (à 0 ou à 5). Le total présenté ne correspond donc pas nécessairement à la somme de la ligne qu'il représente.

ANNEXE 6. DISTRIBUTION DES TYPES D'HABITATION, SELON LE SEXE, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

Les tableaux de cette annexe présentent la proportion de femmes (F) et d'hommes (H) âgés de 65 ans et plus selon le type d'habitation, pour chacune des municipalités de la MRC de L'Île-d'Orléans. Les deux premières colonnes du premier tableau donnent, en quantité absolue, le nombre de femmes et d'hommes pour l'ensemble des habitations, dans chaque municipalité.

Ainsi, la colonne des maisons individuelles permet de constater que 87,7 % des femmes et 88,4 % des hommes vivent dans une maison individuelle dans l'ensemble de la MRC de L'Île-d'Orléans. À Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, 100 % des femmes de 65 ans et plus vivent dans une maison individuelle, alors que c'est à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans que cette proportion atteint son seuil minimum, pour les deux sexes, soit 73,1 % des femmes et 77,4 % des hommes.

Tableau G-1. Distribution des personnes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction et selon le sexe, MRC de L'Île-d'Orléans

Lieu	Total		Maison individuelle		Appart. dans immeuble de 5 étages ou +		Logement mobile	
	F	H	F	H	F	H	F	H
MRC de L'Île-d'Orléans	615	715	87,8 %	88,4 %	0,8 %	0 %	0 %	0 %
Sainte-Famille	90	90	87,5 %	84,2 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Sainte-Pétronille	90	120	89,5 %	95,7 %	0 %	4,4 %	0 %	0 %
Saint-François I.O.	55	65	100 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Saint-Jean I.O.	105	125	95,0 %	95,7 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Saint-Laurent I.O.	160	170	90,0 %	91,2 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Saint-Pierre I.O.	120	160	73,1 %	77,4 %	0 %	0 %	0 %	0 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, calculs IVPSA (2012).

Tableau G-2. Distribution des personnes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction et selon le sexe, MRC de L'Île-d'Orléans (suite)

Lieu	Jumelé		Maison en rangée		Duplex		Appart, dans immeuble moins de 5 étages		Autre maison attenante	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
MRC de L'Île-d'Orléans	3,6 %	4,1 %	0 %	0,7 %	4,0 %	4,1 %	4,1 %	2,1 %	0 %	0,7 %
Sainte-Famille	12,5 %	15,8 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Sainte-Pétronille	10,5 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Saint-François I.O.	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Saint-Jean I.O.	0 %	0 %	0 %	0 %	5,0 %	0 %	0 %	4,4 %	0 %	0 %
Saint-Laurent I.O.	0 %	0 %	0 %	0 %	6,7 %	5,9 %	0 %	2,9 %	3,3 %	0 %
Saint-Pierre I.O.	3,9 %	9,7 %	0 %	0 %	7,7 %	6,5 %	15,4 %	6,5 %	0 %	0 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, calculs IVPSA (2012).

ANNEXE 7. LISTE DES HABITATIONS COLLECTIVES POUR ÂÎNÉS, PUBLIQUES ET PRIVÉES, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

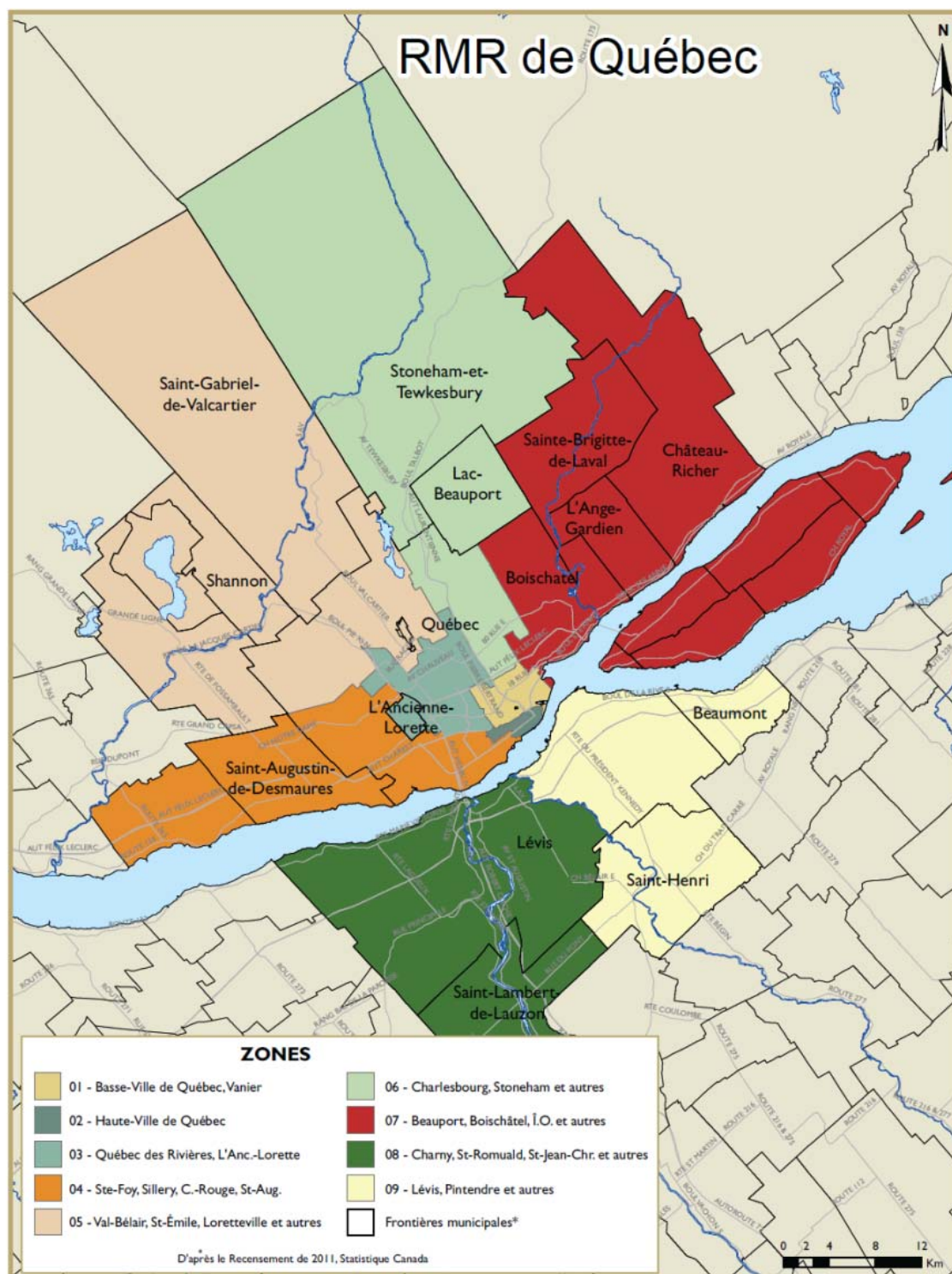
Tableau H. Inventaire des habitations collectives et résidences privées pour aînés, MRC de L'Île-d'Orléans

Nom de l'habitation collective ou privée	Ville	Type d'habitation	Unités	Certification
Villa des Bosquets	Saint-Pierre I.O.	OBNL	24	Non
Résidence Ste-Famille	Sainte-Famille	Résidence privée (RPA)	27	Oui
Total d'unités et de résidences		OBNL = 1 RPA = 1	51 unités locatives	1 résidence certifiée

Source : Données compilées par l'IVPSA (Décembre 2013).

ANNEXE 8. CARTE DE LA RMR SELON LES ZONES DÉFINIES PAR LA SCHL.

Figure 25. Carte de la RMR de Québec, selon les zones définies par la SCHL



Source : SCHL. Rapport sur le marché Locatif, automne 2012, p.6

ANNEXE 9. INOCCUPATION DES LOGEMENTS, MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

Tableau I. Taux d'inoccupation des logements locatifs, RMR de Québec, Beauport, 2012-2013

Zone (découpage de la SCHL)	Studios		1 chambre		2 chambres		3 chambres et plus		Tous les logements	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
RMR de Québec	2,6	2,6	1,9	2,4	1,8	2,5	2,3	1,3	2,0	2,3
Basse-Ville de Québec, Vanier	3,0	2,5	1,7	3,7	2,1	2,3	nd	0,6	2,1	2,5
Beauport, Boischatel, Île-d'Orléans et autres (Banlieue Nord-Est)	nd	4,9	2,4	1,5	2,0	2,7	nd	nd	2,3	2,5
Charlesbourg, Stoneham et autres (Banlieue Nord)	nd	3,5	2,4	1,6	1,0	2,7	0,9	1,4	1,4	2,3
Haute-Ville de Québec	3,0	1,8	3,2	2,1	2,0	2,2	nd	0,8	2,6	1,9
Québec des Rivières et L'Ancienne-Lorette	0,9	nd	2,1	2,7	1,8	3,1	1,3	2,0	1,8	2,9
Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge-Saint-Augustin	2,0	3,2	1,1	2,1	2,3	3,1	2,9	1,2	2,0	2,5
Val-Bélair, Saint-Émile, Loretteville et autres (Banlieue Nord-Ouest)	0,0	nd	1,3	4,4	1,0	1,4	nd	0,7	1,2	1,9

nd données non fournies par la SCHL pour des raisons de confidentialité ou de fiabilité statistique.

Source : SCHL (2013c), *Rapport sur le marché locatif, RMR Québec, automne 2013*, Taux d'inoccupation (%) des appartements d'initiative privée selon la zone et le nombre de chambres, RMR de Québec ». Consulté à http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/esub/64429/64429_2013_A01.pdf

Tableau J. Taux d'inoccupation des places standards (RPA), RMR de Québec, 2012-2013

Zone (découpage de la SCHL)	Chambres individuelles		Chambres semi-privées		Studios		1 chambre		2 chambres		Tous les logements	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
RMR de Québec	6,6	8,4	nd	nd	5,7	7,3	4,0	5,7	5,5	3,1	5,2	6,3
Basse-Ville de Québec, Vanier	3,6	5,2	nd	nd	0,0	nd	4,2	6,9	3,6	4,1	3,7	5,9
Beauport, Boischatel, Île-d'Orléans et autres (Banlieue Nord-Est)	7,0	13,0	nd	nd	4,4	6,5	4,3	5,8	0,6	3,5	5,0	8,5
Charlesbourg, Stoneham et autres (Banlieue Nord)	5,1	5,2	nd	nd	nd	nd	2,8	7,4	2,7	1,7	3,5	5,3
Haute-Ville de Québec	11,1	13,9	nd	nd	6,0	9,2	4,1	9,0	3,3	5,9	6,1	9,8
Québec des Rivières et L'Ancienne-Lorette	5,9	10,6	nd	nd	10,8	nd	4,5	2,9	8,1	1,0	6,6	4,8
Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge-Saint-Augustin	5,8	7,7	nd	nd	4,5	8,7	4,5	4,3	4,9	4,6	4,7	5,4
Val-Bélair, Saint-Émile, Loretteville et autres (Banlieue Nord-Ouest)	15,4	11,2	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	9,4	5,9

nd données non fournies par la SCHL pour des raisons de confidentialité ou de fiabilité statistique.

Source :SCHL (2013b), Rapport sur les résidences pour personnes âgées – Québec — Édition 2013.

ANNEXE 10. BESOINS EN RÉPARATIONS DES LOGEMENTS PRIVÉS POSSÉDÉS ET LOUÉS

Tableau K. Logements privés possédés et loués selon les besoins de réparations estimés par les locataires, Capitale-Nationale, 2006

Lieu	Ensemble de tous les logements privés		Entretien régulier		Réparations mineures		Réparations majeures	
	Nombre possédés	Nombre loués	Possédés	Loués	Possédés	Loués	Possédés	Loués
Le Québec	1 917 735	1 267 945	64,3 %	65,2 %	28,8 %	25,9 %	6,9 %	8,9 %
Capitale-Nationale (région)	172 890	123 255	67,4 %	67,3 %	26,8 %	25,1 %	5,9 %	7,5 %
MRC de Charlevoix	4 100	1 320	65,7 %	73,1 %	24,4 %	22,3 %	9,8 %	4,2 %
MRC de Charlevoix-Est	4 955	1 830	61,5 %	65,3 %	29,9 %	23,8 %	8,8 %	11,2 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	7 520	1 865	67,9 %	69,2 %	24,8 %	23,3 %	7,3 %	7,5 %
MRC de La Jacques-Cartier	9 660	1 570	65,9 %	51,3 %	26,4 %	35,0 %	7,6 %	13,7 %
MRC de L'Île-d'Orléans	2 400	460	63,1 %	67,4 %	31,7 %	27,2 %	5,4 %	4,3 %
MRC de Portneuf	15 245	4 425	63,1 %	64,9 %	29,0 %	27,5 %	7,8 %	7,7 %
Québec (TE)	129 005	111 785	68,3 %	67,6 %	26,5 %	25,0 %	5,2 %	7,4 %

Source : Statistique Canada, Recensement 2006, Compilation spéciale pour la SHQ, calculs effectuées par la SHQ.